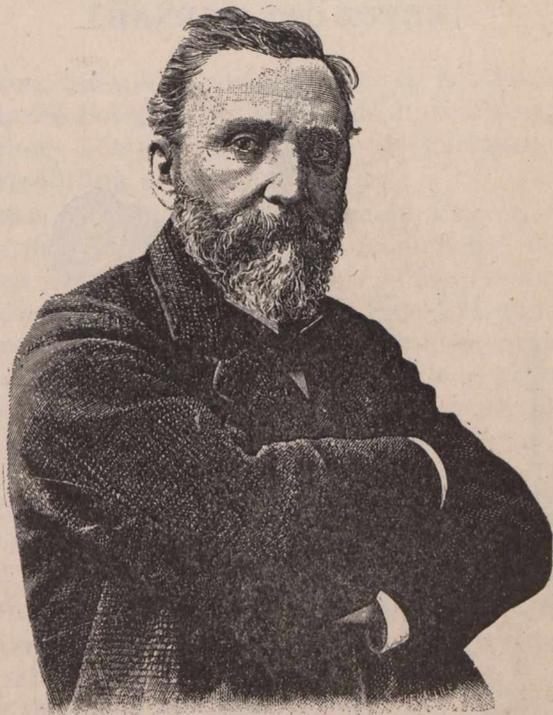


SEPTEMBRE 1905

15



JEANNE D'ARC, par CHAPU.



Portrait de CHAPU.

Chapu et son Oeuvre



'EST à Orléans que le souvenir de Jeanne d'Arc est le plus vivace. Chaque année, on célèbre au mois de mai l'anniversaire de la délivrance de la ville par cette idéale jeune fille.

Des discours y sont prononcés, dont plusieurs sont des chefs-d'oeuvre d'éloquence. Souvent aussi les artistes peintres et sculpteurs sont de la partie et produisent des oeuvres de maître. J'avais ces jours derniers, sous les yeux la gravure représentant la magnifique statue que

Chapu a faite de la Pucelle, de la petite paysanne de Domremy



GROUPE par CHAPU

L'ENFANT

—Mère, je suis bien fatigué ! cet outil est lourd.... Pourquoi faut-il travailler ?

LA MÈRE

—Ne te plains pas, enfant, de ce qui fait la santé de l'âme et du corps, de ce qui aide à supporter la longueur du temps et les épreuves de la vie. Tu ne sens que l'effort de l'apprenti et l'ennui de ta tâche enfantine ; mais arrive au bonheur de t'intéresser à bien faire, à faire mieux qu'un autre, à comprendre un léger perfectionnement d'abord, puis un progrès qui distingue ta personne et ton nom, et tu courras au labeur comme un chercheur avide de découvrir ; ton atelier sera le lieu chéri, illuminé par l'intelligence aussi bien que le cabinet d'étude des plus grands hommes. Le travail, mon enfant, est le lien fraternel qui unit tous les hommes, c'est une grande loi, et tous ceux qui respectent leur vie s'y soumettent noblement, car elle ne vient pas des hommes mais de Dieu.

à qui des voix célestes viennent révéler sa mission, et dont j'ai souvent admiré l'original au Musée de Luxembourg. Cette figure exprime admirablement l'idée de l'artiste : inspiration divine et résolution de s'y conformer.

Nous donnons aujourd'hui aux lecteurs de la revue une belle copie de l'auteur regretté du monument d'Henri Régnault, dont nos amis peuvent revoir le modèle au numéro de mars 1904, de la Revue, Vol. XLVI ; Page 224 de la collection.

Chapu avait à un très haut degré le sentiment de la décoration comme le prouvent les figures exécutées, celle de la *Jeunesse* dans ce monument de Régnault, la Pensée dans le tombeau de Daniel Stern que l'on admire au Père-Lachaise, à Paris, et les figures des tombeaux de la duchesse d'Orléans, du cardinal de Bonnechose et autres.

J'ai gardé très vivant le souvenir de l'impression que me fit la statue funéraire de la duchesse d'Orléans, de la chapelle de Dreux. On s'arrête avec étonnement devant cette oeuvre d'un beau sentiment, d'une exécution simple et distinguée, d'un ensemble aussi gracieux que touchant. En effet, Chapu n'a pas donné à la princesse l'immobilité de la mort. Elle incline, au contraire, la tête de côté et tend la main droite dans le vide. Pour comprendre ce mouvement un peu anormal, il faut se rappeler que la duchesse d'Orléans était protestante. En cette qualité elle ne pouvait être enterrée dans la chapelle, et c'est dans le vestibule qu'on l'a placée. Elle tend la main vers l'époux dont elle est ainsi séparée par une obligation qui a quelque chose de particulièrement douloureux.

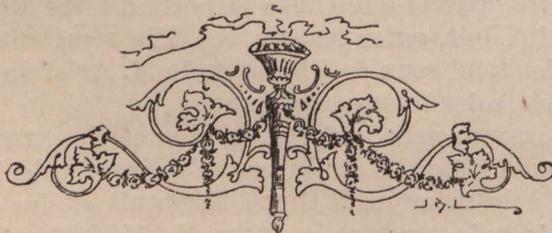
Par la nature de son talent, tout pénétré d'une mélancolie qui ne fut jamais entachée d'afféterie, Chapu semblait destiné à exprimer les regrets que cause la perte d'êtres aimés. C'est ainsi qu'on lui doit, outre les oeuvres déjà mentionnées, les figures pour les tombeaux de Flaubert, de M. Aristide Boucicaut et le monument des Frères Galigani.

Mais son oeuvre principale, et la plus célèbre, reste la figure du monument élevé dans la cour du Murier de l'Ecole des Beaux-Arts à la mémoire d'Henri Régnault et des autres élèves de l'Ecole tués pendant la guerre de 1870-71. Comme nos lecteurs ont pu le constater, le monument est très simple, mais

d'un grand effet. Il a été dessiné par M. Coquart, architecte. Degeorge a fait le buste de Regnault et Chapu cette admirable figure de la Jeunesse venant, à demi agenouillée et avec une expression saisissante de reconnaissance et de douleur, offrir la palme du héros, figure qui restera comme une des plus pures créations de l'art français, comme le plus bel hommage que l'on pût rendre à la mémoire du jeune homme au coeur ardent et généreux, qui fit à sa patrie le sacrifice d'une vie pleine de belles oeuvres et de laquelle on pouvait attendre des oeuvres plus glorieuses encore.

On a reproché à Chapu de manquer de force. Ses qualités étaient la pureté des lignes, la noblesse des attitudes et la douceur du sentiment. Il ne visait pas au sublime et préférait le tendre; mais le sublime, il l'a atteint dans cette figure de la Jeunesse dont on a pu dire qu'elle mêlait, dans une proportion admirable, le souvenir de la Renaissance, le goût du vrai et l'inspiration d'un poète. Toutes ces qualités se retrouvent dans l'admirable statue de Jeanne d'Arc que nous donnons aujourd'hui.

Lorsqu'en 1891, la mort vint moissonner Chapu, ce fut un deuil pour la France, mais nulle part il ne fut regretté comme dans la petite commune de Mée, en Seine-et-Marne, où il était né, et pour laquelle, malgré les honneurs dont la vie l'avait comblé, il avait gardé un culte vraiment touchant. Chaque fois qu'il avait terminé une oeuvre importante, il en envoyait le plâtre ou la maquette à l'école communale de Mée où il avait fait ses premières études. Et il était plus fier de ce musée, qui était son oeuvre et qui était plein de ses oeuvres, que de tous les titres que son talent lui avait valus.



Quelques Notes sur Octave Crémazie⁽¹⁾

(Suite et fin)

Dans l'automne de 1868, je reçus, sous pli non timbré, une lettre vraiment touchante d'Octave Crémazie. Cette lettre venait-elle de Paris ou de Santiago? Je l'ignorais. En voici le texte:

“ 18 octobre 1868.

“ Cher Monsieur Gagnon,

“ Je viens vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance pour la part que vous avez bien voulu prendre dans la démarche que des amis de ma famille ont faite pour me faire rouvrir les portes de la patrie.

“ Mes frères m'ont appris que vous aviez pris la peine de faire signer la requête que l'on présente pour moi au gouvernement canadien. Pour cette nouvelle et touchante preuve de votre sympathie, recevez mes plus sincères remerciements. Quel que soit le résultat de la tentative que l'on fait auprès des ministres, je me souviendrai toujours que vous avez travaillé avec ardeur à mettre un terme aux jours de mon exil. Votre voix et celle de vos amis trouveront-elles un accueil favorable? Je le désire de toute mon âme sans oser l'espérer.

“ Dieu seul sait ce que l'avenir me réserve, et j'attends avec résignation ce que la Providence décidera de moi.

“ Sir G.-E. Cartier doit partir pour l'Angleterre; il est pro-

(1) Voir numéro de juillet, page 29 du présent volume

bable que, pendant son absence, le conseil ne s'occupera pas de la requête. Je ne crois pas que le Cabinet d'Ottawa vous donne une réponse avant le mois de janvier. J'ai donc quatre mois à vivre dans un état d'anxiété que vous comprendrez facilement. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite.

“ Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays. Depuis que j'ai dit à Québec cet adieu navrant que je croyais éternel, le Canada a vu bien des changements. Vous avez un nouveau gouvernement, et la ville de Champlain est redevenue capitale. Vous avez cinq ou six Baronets et Sirs, dont deux Canadiens-Français.

“ J'ai appris avec chagrin que M. Fréchette — ce véritable poète qui promettait au Canada son plus grand poète — avait quitté le pays. Espérons qu'il reviendra sur les bords du Saint-Laurent et qu'il donnera à sa patrie les chants plus sévères de son âge mûr, comme il lui a donné les notes si vibrantes et si magnifiques de ses premières années. Si j'ai le bonheur de revoir le ciel natal, je trouverai bien des choses changées, mais ce que je retrouverai telle qu'elle était autrefois, ce sera votre vieille amitié qui vient de se montrer si active et si dévouée.

“Votre bien reconnaissant,

OCTAVE CREMAZIE.”

Le chantre du *Drapeau de Carillon* n'avait pas trente-six ans lorsqu'il quitta le Canada pour n'y plus jamais revenir.

Il cessa alors d'écrire en vers, et l'on peut dire qu'il était dans toute la plénitude de son talent lorsque sa carrière de poète fut brisée.

Né à Québec le 16 avril 1827, Octave Crémazie, devenu “ Jules Fontaine ” pour tous ceux qui l'entouraient, mourut au Hâvre, en France, le 16 janvier 1879, sans avoir revu aucun membre de sa famille depuis son départ précipité de 1862. Il était à la veille de retourner à Paris, après un séjour de plusieurs mois dans le département de la Seine-Inférieure, où M. Bossange lui avait donné un emploi. Il fut enlevé par une péritonite qui le fit beaucoup souffrir pendant deux jours. Un prêtre fut appelé auprès de lui et lui administra les derniers

sacrements. Il cessa ensuite de souffrir et s'éteignit doucement, sans avoir conscience, semblait-il, que la mort approchait. Il fut enterré dans le cimetière de la ville normande. Son hôte, M. Malandain, fit réunir une quarantaine de personnes pour accompagner à sa dernière demeure cet étranger dont on avait remarqué l'esprit supérieur et les sentiments élevés. On fit dresser sur sa fosse une croix de bois portant le nom sous lequel on le connaissait: "Jules Fontaine." Quelques années plus tard des Canadiens voulurent visiter sa tombe, mais ils ne purent la reconnaître: des changements considérables avaient eu lieu dans le cimetière et la croix de "Jules Fontaine" avait disparu.

Le corps d'Octave Crémazie restera donc toujours en France, mais le plus près possible de l'océan et du Canada, sur cette côte normande d'où partaient jadis les vaisseaux qui cinglaient vers la Nouvelle-France, et d'où la pensée de notre poète dut s'élançer bien des fois, triste mais résignée, vers le pays natal.

Dans son poème des *Morts*, Crémazie avait fait entendre ces paroles presque prophétiques:

Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,
Expira sans entendre une parole amie.
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,
Personne ne viendra donner une prière,
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère!
Qui pense à l'inconnu qui sous la terre dort?

Avait-il alors la prescience des tristes années de son exil et de l'isolement de sa mort?

Qui songe maintenant à prier pour le chantre de nos gloires passées, pour celui dont la voix n'a jamais fait entendre que de nobles accents? Nous, du moins, qui l'avons connu, accordons au malheureux poète cette aumône de la prière que lui-même sollicitait, et que nos sentiments pour celui qui fut le barde du Canada ne soient pas ceux d'une admiration stérile ou d'une vaine commisération.

Ernest Gagnon.

Réforme Législative dans les Accidents du Travail⁽¹⁾

(Suite et fin)

Cette théorie nouvelle fut accueillie avec faveur et parut répondre aux conditions nouvelles de l'industrie. Mais seulement, l'on apporta un adoucissement aux rigueurs de ce système. L'on proposa un compromis pour satisfaire le patron et l'ouvrier; l'on suggéra que l'ouvrier blessé ou tué par le fait de son travail aura droit à une réparation dans tous les cas, et que cette réparation au lieu d'être intégrale, consisterait dans une fraction déterminée du salaire, suivant le cas d'incapacité temporaire ou permanente, partielle ou totale, et dans le cas de décès, dans une proportion définie attribuée à la veuve jusqu'à son décès ou son convol en seconde nocces, et aux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

Cette solution se trouve à combiner deux principes: celui du risque professionnel et celui du forfait. Le droit commun continue à s'appliquer aux autres catégories d'accidents non comprises dans l'énumération spécifiée dans le droit nouveau, et même dans les cas couverts par le risque professionnel, lorsque l'accident du travail est causé par la faute intentionnelle de l'ouvrier. Dans le cas de faute grave du patron ou de la victime, l'indemnité forfaitaire peut être diminuée ou aug-

(1) Voir Revue Canadienne du mois d'août, page 191 du tome XLIX de la collection.

mentée suivant le cas, par les tribunaux, dans une certaine limite déterminée; et même dans certains pays, la législation nouvelle applique le droit comme dans le cas de faute grave.

L'on accorde à l'ouvrier l'assistance judiciaire qui lui permet de plaider sans être contraint de faire aucun déboursé pour ester en justice. L'on déclare l'indemnité, qui est accordée en vertu du droit nouveau, insaisissable et incessible, et l'on garantit le paiement de cette indemnité par un privilège sur tous les meubles et immeubles du patron, à moins que ce dernier verse le capital requis dans une compagnie d'assurance approuvée. Cette indemnité est payable aux ayant droit, non pas en un seul capital, mais par rente équivalant à une proportion du salaire gagné par la victime. Généralement, l'on accorde 50 à 60 p.c. du salaire de l'ouvrier dans le cas d'incapacité temporaire, et 60 p.c. de ce salaire, lorsque l'incapacité est permanente. Dans le cas de décès, la veuve reçoit 15 p.c. de ce salaire jusqu'à son décès ou son convol en secondes noces, et la balance est divisée entre les enfants, d'après leur nombre.

Toute convention à l'effet de modifier la responsabilité décrite par ces législations nouvelles, est nulle, comme contraire à l'ordre public. La procédure est simplifiée et rendue expéditive. Un système d'enquête immédiatement après l'accident permet de découvrir les causes qui l'ont déterminé, et fixe les responsabilités des parties et la quotité des indemnités. Le patron supporte généralement les frais médicaux ainsi que les frais funéraires jusqu'à concurrence d'un certain montant. S'il y a un procès, le patron paie une pension durant l'instance. Les indemnités sont généralement basées d'après le salaire quotidien ou annuel gagné par l'ouvrier victime d'un accident, jusqu'à la limite d'un certain montant.

Comme on le voit, le patron, en principe, est tenu de payer une indemnité dans tous les accidents du travail survenant dans les industries mentionnées dans la loi, sans que la victime soit tenue de fournir aucune preuve de la faute du patron. Ce n'est que dans le cas de faute intentionnelle de l'ouvrier, que ce dernier est privé de toute indemnité. D'un autre côté, le travailleur qui subit un accident, et lorsqu'il succombe à ses blessures, sa veuve et ses enfants, ne peuvent réclamer d'autre in-

demnité que celle stipulée par les législations nouvelles, excepté lorsque le patron s'est rendu coupable de faute intentionnelle et volontaire; dans ce cas, sa responsabilité est illimitée.

Ces lois de compensation, comme on les appelle, sont le résultat d'un compromis entre le patron et l'ouvrier; le patron faisant des concessions sur le principe de la responsabilité, et l'ouvrier faisant aussi des concessions sur la quotité de l'indemnité. Comme une partie des accidents peut être le résultat de la faute personnelle de l'ouvrier, ce dernier, en principe, supporte une partie des conséquences des accidents, en ne recevant qu'une fraction du salaire durant incapacité.

Voilà en quelques mots, les grandes lignes du droit nouveau, basé sur la théorie du risque professionnel, qui a fini par s'introduire dans un bon nombre de pays.

En 1884, l'Allemagne a été le premier pays qui a adopté ce système dans les accidents industriels, par une législation nouvelle qui accorde à l'ouvrier une indemnité de plein droit, excepté dans le cas de faute intentionnelle de sa part, pour tout accident survenu dans le cours ou à l'occasion de son travail. Pour garantir le paiement des rentes octroyées par cette législation nouvelle, le parlement allemand imposa aux patrons l'assurance obligatoire. Les patrons sont divisés en associations professionnelles, qui se composent chacune de tous les industriels d'une industrie similaire de l'empire. C'est par ces syndicats que les patrons sont appelés à supporter les frais encourus pour le paiement des indemnités.

De plus des conseils d'arbitrage sont établis dans le but de régler les différends entre le patron et l'ouvrier dans l'application de cette loi de compensation. Il y a même un département organisé sous le contrôle de l'Etat pour régulariser les syndicats de patrons assurés et garantir le paiement des indemnités, et régler en dernier ressort les différends.

L'Autriche, à l'exemple de l'Allemagne, a aussi mis en vigueur, en 1887, une législation nouvelle accordant de plein droit une indemnité aux victimes du travail avec le système de l'assurance obligatoire. L'Autriche cependant a préféré organiser les patrons, non pas par groupements professionnels, mais par groupements régionaux.

La Norvège, en 1884, a aussi décrété une loi de compensation avec l'assurance obligatoire pour les ouvriers industriels contre les accidents, et a établi à cette fin un service dans l'administration de l'Etat.

L'Angleterre elle-même a adopté, en 1897, une législation accordant de plein droit une indemnité aux victimes du travail dans certaines industries, excepté dans le cas de faute grave et volontaire de la victime. Dans le cas de décès, l'indemnité est fixée en capital variant de 150 louis à 300 louis, équivalant à trois années de salaire de l'ouvrier avant l'accident, à la discrétion du tribunal. Dans le cas de blessures non mortelles, l'allocation consiste dans une indemnité hebdomadaire, qui ne doit pas excéder 50 p. c. du salaire moyen de l'ouvrier, jusqu'à la limite d'un louis par semaine.

La France, à son tour, après vingt-huit années de discussions, a fini par suivre l'exemple des autres pays, et le 9 avril 1888, elle accordait sa sanction à une législation nouvelle, basée sur le risque professionnel avec le système d'indemnité limité à une fraction de salaire de l'ouvrier, victime d'un accident industriel, dans une proportion de 60 p. c., dans le cas d'incapacité temporaire ou permanente; et lorsque le salaire annuel dépasse 2,400 francs, l'employé ne bénéficie pour le surplus que jusqu'au quart des rentes stipulées. Nous aurons occasion d'expliquer les principes généraux de la loi française. Le patron ne peut avoir d'autre responsabilité, outre le paiement des indemnités stipulées par cette loi, que lorsqu'il a été condamné à huit jours de prison pour avoir causé l'accident par sa négligence criminelle; dans ce cas, il est responsable d'après le droit commun pour le montant entier des dommages.

La France n'a pas accepté le principe de l'assurance obligatoire. Elle a bien laissé les patrons libres d'assurer leurs ouvriers dans des compagnies de secours mutuel ou d'assurance approuvées par l'Etat. Toutefois la loi française a voulu assurer le paiement des indemnités; lorsque la victime ou ses représentants ne peuvent recouvrer ces indemnités, par suite de l'insolvabilité des débiteurs, la Caisse Nationale de retraite pour la vieillesse, qui est placée sous le contrôle de l'Etat et qui est alimentée par une contribution payée par les établissements industriels, doit faire le paiement des indemnités.

D'autres pays ont compris la nécessité de modifier leur législation dans les accidents du travail en reconnaissant le principe du risque professionnel. Ainsi l'Italie et le Danemark en 1898, l'Espagne et l'Australie du Sud et la Nouvelle-Zélande en 1900, La Hollande, la Suède et la Grèce en 1901, ont aussi promulgué des lois de compensation dans les accidents du travail, basées en grande partie sur le principe du risque professionnel que nous venons de développer avec quelques différences dans les détails.

Les Etats-Unis n'ont encore rien fait sur ce rapport. Les autres provinces du Canada, en dehors de la province de Québec, sont régies en grande partie par le droit anglais, qui existait en Angleterre avant le *Workman's Compensation Act* 1897. Il appartenait à la Province de Québec de prendre l'initiative sur cette question des accidents du travail.

En 1904, le procureur général de la province, l'honorable Horace Archambault, déposa devant le Conseil Législatif de la Province, un important projet de loi de compensation dans les accidents du travail, dont la discussion a été forcément remise à la session suivante, afin de permettre aux députés d'en faire une étude sérieuse. L'honorable ministre accompagna son projet de loi d'un discours remarquable pour en exposer les principes, la nécessité et l'importance.

Afin de vous mettre au courant de ce projet de loi, je crois qu'il est opportun de vous en exposer les principales dispositions, qui auraient pour objet de modifier le droit actuel pour certaines industries qui sont mentionnées dans l'article premier. Voici quelles sont les industries auxquelles la loi s'appliquerait:—Les industries du bâtiment, usines, manufactures, ateliers, chantiers de marchands de pierre, de bois ou de charbon, entreprise de transport par terre ou par eau, de chargement ou de déchargement, de gaz ou d'électricité, de construction, de réparation ou d'entretien de chemins de fer ou tramways, d'aqueducs, d'égouts, de canaux, de digues, de quais, de docks, d'élévateurs, de ponts, routes et chemins; entrepôts, mines, minières, carrières et en outre toute exploitation ou partie d'exploitation dans laquelle sont fabriquées ou mise en oeuvre des matières explosives ou dans laquelle il est fait usage d'une

machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux.

Dans le cas de ces industries, la responsabilité du patron n'est plus soumise au droit commun. Cette énumération est la même que celle qui se trouve dans la loi française. La Cour de Cassation, le 3 août 1903, a décidé que cette énumération n'est pas limitative, mais seulement énonciative. Pour ces industries, le projet de loi obligerait le chef d'industrie de fournir une indemnité dans tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés dans une de ces exploitations. Les ouvriers qui, d'ordinaire, travaillent seuls, ne tombent pas sous l'empire de cette législation; l'ouvrier n'a pas besoin de prouver la faute du patron, il recevrait une indemnité, même si l'accident est dû à un cas fortuit, à une cause inconnue, ou même à la faute de la victime, mais non dans le cas de force majeure. Mais si la victime s'est rendue coupable de faute intentionnelle ou volontaire ayant provoqué l'accident, le patron est libéré.

Les maladies professionnelles ne sont pas l'objet d'une réparation. Il n'y a que les accidents qui donnent lieu à une indemnité. L'accident a été défini comme étant une atteinte au corps humain, provenant de l'action soudaine et violente d'une cause extérieure. Il faut que l'accident soit survenu par le fait ou à l'occasion du travail, qu'il y ait un rapport de causalité entre l'accident et le travail. Le fait du travail est synonyme de risque créé par l'exploitation.

Il n'est pas nécessaire, pour l'application de la loi, que le travail constitue la cause exclusive et immédiate de l'accident; il suffit qu'il en ait été l'une des causes contributives. C'est le cas de tous les accidents auxquels le travail industriel a plus particulièrement exposé la victime, ou dont il a rendu les conséquences plus graves.

Les cas de force majeure, dont la cause est complètement étrangère à l'exploitation, ne sont pas considérés comme donnant lieu à une réparation. C'est ce que la Cour de Cassation a décidé, le 10 décembre 1902, dans les termes suivants:— "En principe, la loi du 9 avril 1898 ne s'applique pas aux accidents, dus à l'action des forces de la nature, même quand ils sont sur-

venus pendant le travail. Il n'en serait autrement que si le juge constatait que le travail a contribué à mettre les dites forces en mouvement ou a en aggravé les effets." Le cas fortuit, quoiqu'échappant aux prévisions humaines, ayant sa cause dans le fonctionnement même de l'exploitation, fait partie du risque professionnel, et engage ainsi la responsabilité du patron.

Les accidents intentionnellement provoqués par la victime sont exclus du bénéfice de la loi.

Les indemnités accordées seraient les suivantes:—

1°: Dans le cas d'une incapacité temporaire, la victime, à compter du cinquième jour, recevrait 60 p. c. de son salaire quotidien, lors de l'accident, et si cette incapacité est partielle cette indemnité serait égale à 60 pour cent de la réduction de la capacité de travail de l'ouvrier; 2° Si l'incapacité devient permanente, l'allocation temporaire serait remplacée par une rente viagère de 60 pour cent du salaire moyen, d'après le degré d'infirmité de la victime. 3° Dans le cas de décès de la victime, le patron devrait payer d'abord une somme n'excédant pas \$25.00 pour les frais funéraires; à la veuve, pourvu qu'elle ne fût pas divorcée ni séparée de corps, une rente viagère égale à 20 pour cent du salaire annuel moyen de la victime; aux enfants légitimes ou naturels reconnus, âgés de moins de seize ans ainsi qu'aux ascendants dont la victime était l'unique soutien, une rente d'une valeur, pour chaque enfant, jusqu'à l'âge de seize ans et pour chaque ascendant, de 15 pour cent du salaire moyen de la victime, l'ensemble des rentes, ne devant pas dépasser, si les enfants sont orphelins de père et de mère, 60 pour cent de ce salaire, et 45 pour cent si leur mère survit.

Mais la durée de ces rentes ne doit pas excéder la durée probable ordinaire de la victime, d'après les tables de mortalité admises. Si le salaire annuel de la victime dépasse \$500.00, il n'est pris en considération que jusqu'à concurrence de cette somme. Pour le surplus, il ne donnerait droit qu'au quart des indemnités stipulées. Le chef de l'entreprise supporte seul le paiement de ces indemnités et il ne peut faire aucune retenue sur le salaire, même avec le consentement du salarié. Les allocations dans le cas d'incapacité temporaire, sont payables aux mêmes époques que les salaires.

Dans les trente jours qui suivraient la constatation par acte d'accord ou par jugement définitif de la permanence de l'incapacité de travail ou de décès de la victime, le patron devrait verser le capital des rentes à une compagnie d'assurance agréée à cette fin par arrêté du lieutenant gouverneur en conseil, à moins d'un arrangement différent avec les intéressés lorsqu'ils sont majeurs et capables. Les rentes sont payables mensuellement dans les compagnies d'assurance. Elles sont incessibles et insaisissables, sauf un cinquième comme dans le cas de salaires.

Le patron n'encourt pas d'autre responsabilité dans le cas d'un accident de travail que de payer ces indemnités, excepté lorsqu'il est coupable de faute intentionnelle qui le rend alors responsable de tous les dommages résultant de l'accident d'après les règles du droit commun.

Dans le cas de faute inexcusable, soit du chef d'entreprise, soit de la victime, le tribunal peut diminuer l'indemnité jusqu'à la moitié du salaire quotidien ou annuel ou la majorer, selon le cas, mais sans excéder le montant total de tels salaires.

Le patron peut se décharger de sa responsabilité en assurant ses ouvriers dans des sociétés de secours mutuel, accordant des avantages équivalents et aussi longtemps que la société paie les indemnités exigibles.

Toute convention contraire aux dispositions de la loi nouvelle est nulle de plein droit. Le projet de loi accorde un privilège sur les meubles et immeubles des patrons pour le paiement de ces indemnités, à moins que le patron verse le montant requis à une compagnie d'assurance ou autrement.

La procédure est sommaire. Le tribunal peut accorder une pension durant l'instance, nonobstant révision ou appel. L'action est soumise à une prescription d'un an.

Une demande de révision des indemnités fondée sur une aggravation ou une atténuation de l'infirmité de la victime est ouverte pendant quatre années à dater de l'accord intervenu entre les parties ou du jugement définitif. Les ayant droit d'une victime, qui, au moment de l'accident, n'ont pas leur résidence habituelle sur le territoire de la province, ne seraient admis à réclamer le bénéfice de la loi, que si les habitants de la

province de Québec jouissent de semblables avantages dans la localité où résident habituellement ces personnes, sans condition de résidence. Les enfants ne reçoivent la rente qui leur est attribuée que jusqu'à l'âge de 16 ans, et lorsqu'ils ont atteint cet âge, la rente devient éteinte.

Ce projet de loi n'est pas aussi favorable à l'ouvrier au point de vue de la responsabilité du patron que la loi française. En France, comme nous l'avons déjà vu, le patron qui est condamné à huit jours de prison, pour avoir provoqué un accident par sa négligence criminelle, est soumis à la responsabilité du droit commun. Cette négligence criminelle peut être encourue par une faute grave, mais qui peut être involontaire, tandis que d'après le projet de loi de l'honorable Mr Archambault, il faudrait que le patron fut coupable d'une faute intentionnelle ou volontaire, pour être soumis à la responsabilité du droit commun et être condamné à payer tous les dommages causés à la victime ou à sa famille. Naturellement, la victime ou ses ayant droit conserveraient contre les auteurs de l'accident autres que le patron, le droit de réclamer la réparation du préjudice causé, conformément aux dispositions du code civil; mais le montant qui serait obtenu de ce chef, devra diminuer d'autant l'indemnité exigible du patron, qui a même le droit d'exercer cette action contre les tiers au lieu et place de la victime ou de ses ayant droit, si ceux-ci négligent de l'exercer.

Le patron peut se décharger de l'obligation de payer à la victime l'indemnité due dans le cas d'incapacité temporaire, s'il a affilié ses ouvriers dans une société de secours mutuels, payant jusqu'à concurrence des avantages octroyés par cette société en aussi longtemps que l'ouvrier reçoit le paiement des indemnités de cette société. Mais le patron doit payer lui-même les cotisations exigées par la société pour donner droit à ces indemnités.

Nous devons signaler une lacune dans ce projet de loi, il nous semble que l'ouvrier n'est pas suffisamment garanti du paiement des indemnités dans le cas d'incapacité temporaire ou permanente, ou dans le cas de décès résultant d'un accident du travail. Il y a bien un privilège reconnu qui affecterait les meubles et immeubles du patron, privilège qui peut être par-

fois exorbitant et constituer une charge inconnue et nuisible, et être un obstacle aux transactions immobilières, puisque ce privilège existerait pour des montants indéfinis, sans être soumis à l'enregistrement. Il nous semble que ce privilège ne devrait exister que du moment que l'accident se produit et qu'un avis a été donné à cet effet au régistreur. Mais de plus, comme il peut fort bien arriver que le patron soit ou devienne insolvable et que l'ouvrier ou ses ayant droit ne puissent obtenir le paiement des indemnités stipulées par la loi, notre législation devrait suivre l'exemple de la législation française et organiser une caisse de retraite qui pourrait être alimentée d'une taxe imposée sur tous les industriels, d'après la proportion des salaires payés dans les établissements, afin de garantir le paiement de ces indemnités dans le cas du défaut d'aucun des industriels dans le paiement de rentes ou indemnités exigibles dans les accidents du travail.

J'admets que notre gouvernement provincial avec ses ressources limitées, ne pourrait organiser un système d'assurance obligatoire comme en Allemagne, mais je crois que le gouvernement pourrait facilement organiser une caisse de retraite, qui assurerait le paiement des indemnités aux victimes du travail dans le cas d'insolvabilité d'un patron.

Le projet de loi ne pourvoit pas non plus le cas où la veuve de la victime se remarie; règle générale, dans les législations contemporaines, la veuve qui se remarie cesse d'avoir droit à une indemnité; on lui accorde un seul montant équivalent à trois années de rente comme indemnité finale. La loi nouvelle n'accordera pas non plus aux ouvriers les frais médicaux et de pharmacie, comme la chose se pratique dans la plupart des lois récentes de compensation. Je crois que cette lacune devrait être comblée.

Quant à la compétence et à la juridiction, les actions relatives aux frais funéraires ainsi qu'aux indemnités allouées à la suite d'incapacité temporaire de travail, seraient soumises à la juridiction exclusive de la Cour de Circuit. La Cour Supérieure connaîtrait de toute autre demande. La procédure serait soumise aux règles de la procédure sommaire. Le tribunal ou le juge aurait le pouvoir durant l'instance d'accorder

sur requête une pension alimentaire à la victime ou à ses ayant droit. Il peut y avoir lieu à l'exécution provisoire.

Tel est, en résumé, cet important projet de loi, qui sera probablement discuté dans un avenir prochain à la législature provinciale. Deviendra-t-il loi? Je n'ose l'affirmer, mais je l'espère. Les classes les plus intéressées dans cette question devraient s'agiter et insister sur une juste réforme, qui protégerait d'une manière équitable les malheureuses victimes du travail.

Il est du devoir de l'Etat d'intervenir dans les différends entre le Capital et le Travail et de chercher une solution équitable qui assurerait une indemnité aux travailleurs industriels blessés ou tués dans le cours de leur travail. Si les patrons et les ouvriers s'entendaient parfaitement et n'étaient pas dans une opposition constante, ils pourraient se passer de l'intervention de l'Etat pour régler ce problème. Ils pourraient former en commun des caisses de retraite qui prendraient à leurs charges les victimes d'un accident industriel ainsi que leurs familles. Mais dans l'état social actuel, il est impossible d'espérer une entente semblable. Alors l'Etat peut imposer aux patrons un système équivalant à celui qui devrait exister en principe.

Quelle attitude prendront les manufacturiers sur cette question? Je crains qu'elle soit plutôt hostile; mais je suis convaincu que les arguments des manufacturiers ne pourront prévaloir contre l'équité et la nécessité d'une législation, dont les principes ont été admis dans un bon nombre de pays, avec l'influence et à l'instigation des amis mêmes des chefs industriels, tels que Bismark en Allemagne, et Chamberlain, un puissant manufacturier lui-même, en Angleterre. En France, les manufacturiers eux-mêmes ont insisté pour une loi de compensation.

Je ne crois pas me tromper, en disant que cette réforme s'impose, et que le principe de cette législation que je viens d'exposer, sera avant longtemps la loi de l'avenir. Il n'y a pas de doute qu'il serait préférable que cette législation fût en vigueur dans toute la Puissance du Canada, afin que les manufacturiers de cette province soient sur le même pied que ceux des autres provinces.

Je crois que les manufacturiers pourront réussir à se faire

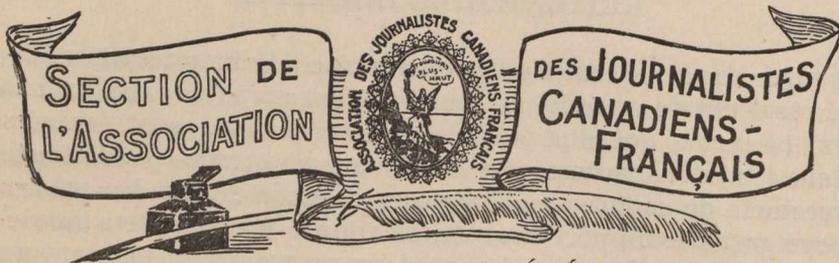
assurer dans les compagnies d'assurance de leur responsabilité résultant de cette loi de compensation en payant des primes qui ne seront guère plus élevées que celles qui sont exigées dans le système actuel. Et alors, nous ne verrons pas le triste spectacle de compagnies d'assurance qui, recevant des primes pour garantir un patron contre sa responsabilité envers les victimes du travail, interviennent dans un procès en plaidant au nom du patron poursuivi devant les tribunaux, pour faire repousser la demande de l'ouvrier, et empêchent tout règlement entre la victime et le patron. Les compagnies d'assurance, en retour des primes payées par le patron, assumeront le paiement des indemnités allouées par la loi de compensation.

Cette solution, d'après une étude sérieuse de la question, me paraît tout à fait équitable et avantageuse, aussi bien au patron qu'au travailleur, et règlera un des problèmes sociaux les plus sérieux et les plus délicats de notre époque. J'ai l'espoir que les législateurs de notre province se montreront à la hauteur de leur tâche, et seront les premiers sur ce continent à inaugurer cette réforme qui a été proclamée en Europe une des plus importantes du siècle dernier.

J. C. Lamothe, L. L. D.

Avocat.





AMÉDÉE DENAULT,
Directeur-délégué.

Arthur Buies

Mon premier souvenir d'Arthur Buies remonte à l'âge bébé. C'était au village, dans cette jolie petite Malbaie que nous avons bien aimée tous les deux, et qu'il a ravissamment chantée avec cet enthousiasme qui l'empoignait toujours devant une belle chose.

Par une radieuse matinée d'été, il arriva chez nous, juste à l'heure où la famille prenait le déjeuner, il s'installa et commanda des oeufs! des douzaines!! Et cela avec de grands gestes et des mots très drôles, très spirituels puisque tout le monde riait, excepté pourtant une petite fille, de cinq ans tout au plus, qui rageait de ne pouvoir comprendre, pour s'amuser elle aussi.

L'intérêt donné à la conversation de cet homme, les petits soins dont on l'entourait, la façon admirative avec laquelle on l'écoutait, tout cela me surprenait très fort. Celui-là n'était pas comme les autres, puisqu'on le traitait autrement, et il naquit tout de suite, dans ma petite âme, une espèce de culte pour ce grand Monsieur très maigre, très beau avec ses cheveux blancs ondulés, et ses yeux noirs. Aussi lorsqu'il s'installa dans le jardin sous les arbres, je me glissai dans la verdure, et long-

temps je l'écoutai parler; il vantait notre grande nature, il bénissait l'ombre des feuilles, il envoyait des mots tendres à la petite rivière qui chantait en bas, et cela me parut harmonieux, berceur, ravissant. C'était une musique très douce, vibrant sur des lèvres humaines, que j'entendais pour la première fois. Dans un cadre merveilleux de poésie, Buies, ce matin là, me révéla le sentiment du beau dans la nature. J'écoute encore cette voix émue qui dit de si belles choses. Jamais je n'avais entendu parler ainsi, et l'impression m'en est restée toute neuve, toute fraîche comme la brise qui soufflait dans les chers arbres de chez nous.

Dans ma mémoire, c'est le souvenir du poète que je retrouve le plus vivant, ce n'est pas le railleur implacable, l'homme d'esprit, le chroniqueur alerte et pétillant, c'est le Buies de mes cinq ans, avec son air inspiré, parlant à la nature mal-baienne.

Et ce poète je l'ai retrouvé longtemps après sur la rive sud du beau fleuve dont il était l'adorateur très fidèle. Combien souvent, dans le vieux Rimouski, j'ai vu notre cher écrivain contempler l'horizon merveilleux qui lui arrachait des exclamations passionnées, surtout à l'heure où le soleil vient s'en-sevelir dans la mer, où alors le ciel et l'eau s'embrassent dans une féerie de couleurs. Ces spectacles étaient bien faits pour enthousiasmer l'âme ardente et sensible de cet admirateur de la beauté.

On s'étonnera de trouver un Buies triste à la place du Buies rieur et railleur qui a enchanté pendant près d'un demi-siècle les Canadiens charmés de tant d'esprit aussi libéralement semé. Mais en étudiant l'oeuvre de notre écrivain, en étudiant surtout son caractère dans l'intimité de la vie de famille, j'ai compris combien ce rire-là était factice souvent et combien de douleurs il avait voilées. Aussi je vous présenterai ici un être de mélancolies et de sensibilités, un patriote ardent qui a ri et raillé immensément pour cacher l'exaspération du sensible, du nerveux. Quand sa génération aura vécu, ceux qui viendront ensuite ne comprendront que l'oeuvre de patriotisme et de coeur.

Cependant loin de moi la pensée de nier l'esprit de mon

vieil ami; j'admire plus que personne sa façon amusante et unique de narrer certains incidents.

Arthur Buies est né à la Côte des Neiges, en 1840 d'un père écossais et d'une mère canadienne-française, Mademoiselle d'Estimauville.

Il eut une enfance très accidentée, très orageuse, et une jeunesse oh! quelle jeunesse!! nous diraient ses contemporains.

Il fit le tour des académies et des collèges canadiens—avec un égal succès! chassé toujours à sa plus grande joie et à la désespérance de ses tantes, deux vieilles demoiselles, seigneures de Rimouski. Celles-ci résolurent alors d'envoyer le jeune Arthur à son père qui habitait la Guyane Anglaise, regagnée avec sa femme, quelques mois après la naissance du fils. On avait laissé le bébé, ainsi qu'une soeurette un peu plus âgée, au Canada, craignant pour eux les influences du climat, influences qui furent impitoyables pour la pauvre jeune mère. Elle mourut quelques temps après son arrivée dans ce pays, en pensant aux deux petits enfants qui grandiraient sans elle, et la pauvre agonisante n'eut même pas la joie suprême d'êtreindre sur son coeur les petites créatures une fois encore pour leur laisser un peu de son âme dans le dernier baiser. Et la mélancolie de ce départ là a pesé sur toute la vie d'Arthur Buies. L'absence d'une mère creuse un vide, toujours incomblé, dans la vie de l'enfant; donnez lui toutes les caresses, il n'en rêvera pas moins à celles qu'un sort brutal lui a ravies.

Donc, en partant pour la Guyane, Buies ne pensait qu'à sa mère; déjà il aimait plus la morte que le vivant, tant sa sensibilité native l'inclinait vers cette tombe maternelle d'où montait une poésie très triste. Plus tard, toujours sous l'impression navrante, il jeta son grand cri d'orphelin dans ce fameux "Desperanza."

"Je suis né il y a trente ans passés, et depuis lors je suis orphelin. De ma mère je ne connus que son tombeau, seize ans plus tard, dans un cimetière abandonné, à mille lieux de l'endroit où je vis le jour. Ce tombeau était une petite pierre déjà noire, presque cachée sous la mousse, loin des re-

gards, sans doute oubliée depuis longtemps. Peut-être seul dans le monde y suis-je venu pleurer et prier.

“ Je fus longtemps sans pouvoir retracer son nom gravé dans la pierre, une inscription presque illisible disait qu'elle était morte à vingt-six ans, mais rien ne disait qu'elle avait été pleurée.

“ Le ciel était brûlant, et, cependant, le sol autour de cette pierre solitaire était humide. Sans doute l'ange de la mort vient de temps en temps verser des larmes sur les tombes inconnues et y secouer son aile pleine de la rosée de l'éternité.

“ Mon père avait amené ma mère dans une lointaine contrée de l'Amérique du Sud en me laissant aux soins de quelques bons parents qui m'ont recueilli. Ainsi, mon berceau fut désert; je n'eus pas une caresse à cet âge même où le premier regard de l'enfant est un sourire; je puisai le lait au sein d'une inconnue, et, depuis, j'ai grandi, isolé au milieu des hommes, fatigué d'avance du temps que j'avais à vivre, déclassé toujours, ne trouvant rien qui put m'attacher, ou qui valut quelque souci, de toutes les choses que l'homme convoite.

“ J'ai rencontré cependant quelques affections, mais un destin impitoyable les brisait à peine formées.

“ Mes amours ont été des orages; il n'est jamais sorti de mon coeur que des flammes brûlantes qui ravageaient tout ce qu'elles pouvaient atteindre. Jamais aucune lèvre n'approcha la mienne pour y souffler l'amour saint et dévoué qui fait l'épouse et la mère.

“ En trente ans j'ai souffert ce qu'on souffre en soixante; j'ai vidé bien au-delà de ma coupe de fiel; à peine au milieu de la vie, je suis déjà au déclin de ma force, de mon énergie, de mes espérances. Pour moi il n'y a plus de patrie, plus d'avenir!.....”

Un soir de l'hiver, dans un petit salon très intime, et très causeur, j'entendis le cher disparu lire cette page de vie où toute la douleur de son âme s'était figée, et des sanglots lui coupaient la voix... Rien n'était plus navrant que de voir cette tête lourde de soixante années, s'incliner sur son agonie d'antan, et pleurer toujours les illusions ensevelies là, dans

les pages étroites d'un petit volume. Nous étions deux pour pleurer avec lui : elle était là, celle "dont la lèvre approcha la sienne pour y souffler l'amour saint et dévoué qui fait l'épouse et la mère"; celle qui était venue consoler la désespérance de l'artiste.....

Arthur Buies, semble-t-il, ne trouve pas chez son père l'affection dont il avait tant besoin. Cet Ecossais rigide et correct devait peu comprendre la nature exhubérante, fantasque, impressionnable de son fils. Sans compter que les frasques du jeune Arthur n'étaient pas pour lui concilier l'indulgence d'un père froid et sévère.

Monsieur Buies avait décidé de faire instruire son fils dans une grande université de langue anglaise. Cette décision causa toute une révolte dans l'âme bien française du jeune Canadien; il se rebella, se cabra, tempêta, sans réussir à impressionner le flegme écossais. Cependant le père laissa à son fils le soin de choisir cette université, et Arthur n'hésita pas une minute à se déclarer pour celle de Dublin. Une immense sympathie l'attirait vers la pauvre Irlande, sa nature chevaleresque l'inclinait vers la chère souffrante, et il lui sembla que là, au moins, il trouverait des sanglots pour répondre aux siens.

Monsieur Buies déclara à son fils, dont il suspectait la constance irlandaise, que s'il abandonnait son université, tous rapports seraient finis entre eux. Un fils d'Ecossais devait être instruit dans la langue anglaise. Cela était formel, irrévocable. Pourtant Arthur désobéit bien vite, et les yeux d'émeraude des belles Irlandaises ne réussirent pas à le captiver. Il avait une nostalgie épouvantable de la langue française, et Paris lui tendait les bras. Il ne résista pas à l'appel de la sienne, et sans plus de soucis du paternel, il planta là Dublin et l'université et s'enfuit à Paris, où il arriva gueux comme d'Artagnan, moins toutefois le cheval jaune et l'épée de ses pères.

Monsieur Buies tint sa parole, il rompit tout de suite avec son fils et pour toujours. Mais les bonnes tantes de Rimouski aimaient ce diabolin de neveu dont les cent coups les avaient toujours fort amusées tout en les désespérant. Elles dénou-

rent les cordons d'une bourse très replète, et permirent au jeune rebelle d'y puiser les frais de son éducation au Lycée Louis-le-Grand à Paris.

Buiès était au comble du bonheur, il nageait en plein élément, il admira, il rigola, surtout il étudia. Il suivait les cours de haute littérature, fit aussi son droit, et reçut le titre de bachelier en loi en 1860.

Buiès a négligé de relater ses souvenirs de Paris, mais ce que nous connaissons de son caractère nous permet de supposer qu'il ne s'y ennuya pas.

Fait étrange et bien digne d'admiration, cet écrivain d'origine et d'éducation étrangères, se retrouva de retour chez nous, complètement Canadien. Il n'y a pas une seule de ses oeuvres qui ne soit d'inspiration nationale. Il fallait qu'il aimât bien sa patrie, celui-là, pour revenir à elle, alors que Paris le captivait; ce Paris où Buiès aurait pu faire sa trouée, parce qu'il avait le talent, l'esprit, la bravoure, l'audace, le chevaleresque enfin chers aux coeurs français. Mais il s'en vint vers nous, parce que sa mère lui avait fait une âme canadienne, et que cette âme avait la nostalgie de notre sol!

D'ailleurs plus tard, ce mal du pays le reprit avec violence, lors d'un voyage à San Francisco, où il avait rêvé un instant de vivre. Ecoutez-le parler de sa patrie désertée, cela nous explique comment Paris ne put garder cet enfant de notre beau ciel:

“ La nostalgie, c'est comme le mal d'amour. A celui qui en est atteint, il faut la patrie absolument, de même qu'à l'amoureux il faut la femme qu'il aime. Tous les raisonnements sont puérils et tous les remèdes impuissants devant cette douleur que tout alimente et qu'une seule chose peut guérir instantanément, la patrie ou la femme. Ah! qui pourrait dire jamais tout ce qu'il y a dans ces deux mots? L'un et l'autre sont un monde et chacun d'eux suffit à remplir le coeur le plus infini dans ses désirs. La patrie, c'est l'ensemble de tout ce qui se rattache à l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe; c'est le foyer, la famille, les amis, les douces habitudes de chaque jour, cette multitude de petites choses qui font comme partie de soi, et qu'on ne peut remplacer ailleurs. Dans la

patrie, un arbre, un rocher, une rivière, un bocage, n'ont plus le même sens qu'à l'étranger; ils vous parlent; ce sont de vieilles connaissances intimes, habituées à vos rêveries et à vos confidences. Ainsi, les bois qu'on a vus dès l'enfance gardent comme un parfum de notre âme; en eux nous nous sentons vivre et ils prennent de nous tous les jours quelque chose; chaque rue de la ville natale est pleine de souvenirs aimés; les pierres elles-mêmes nous parlent; il n'y a rien qui soit indifférent et presque tout nous est cher. Les amis sont un trésor dès longtemps acquis, que les circonstances et les orages de la vie peuvent nous dérober parfois, mais qu'on retrouve toujours tôt ou tard. A l'étranger, au contraire, les plus belles choses restent muettes, sans couleur, sans expression, sans une pensée pour soi; on les regarde et on les admire peut-être, mais on ne les sent pas; notre coeur n'est pas avec elles et on les quitte sans leur donner un regret, sans même songer qu'on les a vues."

La nostalgie parla si fort que quelques pages plus loin, nous retrouvons Buies en route pour le Canada.

"Je fis les premières cent lieues sans presque m'apercevoir que j'étais parti; j'avais en dedans de moi des ailes qui m'emportaient bien plus vite que la vapeur. Je traversai comme une flèche les beaux champs de la Californie en leur donnant à peine un regard; je revis les Sierras-Nevada et je n'eus pas une émotion; je me serais trouvé n'importe où avec la même indifférence, la même inconscience de ce qui m'entourait, je ne pouvais regarder que devant moi, à huit jours de distance, la patrie qui semblait m'attendre; tout le reste ne me paraissait qu'un mirage.

"J'avais dû cette fois faire des provisions d'avance et j'avais mis dans une petite malle à la main du fromage, du saucisson, un morceau de langue, un pain et une bouteille de cognac. Cela devait me suffire jusqu'à Cheyenne. En ai-je mangé de ce ratafias! Le deuxième jour j'en étais déjà malade; il me semblait que je tournais rapidement en boudin, et que je ne verrais plus le Canada que sous la forme d'une tourtière. Mais je tins bon. Cependant ce n'était pas amusant que ces repas faits dans le coin le plus obscur que je pouvais

trouver, à la dérobée, car j'étais réellement honteux, et comme j'avais oublié de m'acheter une fourchette et un couteau, j'étais obligé de mordre à même mon gros saucisson qui me rentrait jusque dans le nez et mon morceau de langue qui avait fini par ne plus avoir de forme. C'était ma bouteille de cognac qui en souffrait! En effet, pour pouvoir digérer tant de carton mâché, il me fallait l'arroser violemment; aussi, dès la fin du deuxième jour, ma bouteille était-elle évaporée et je dûs la renouveler à un prix fabuleux. Le côté moral de la question n'était guère plus réjouissant. Un homme qui voyage dans des conditions pareilles ne se fait pas d'amis; en effet, il est difficile de traiter les gens avec du saucisson, et quand on a fait plusieurs repas de cette victuaille compacte, on devient tellement farouche et avide de viande fraîche qu'on prendrait volontiers une bouchée de son voisin.

“ Done, le saucisson est antipathique aux relations sociales.”

Il est difficile de narrer de façon plus drôle et plus franche les ennuis d'un saucisson.

Dans ce même fameux trajet, il se fit dépouiller de son argent, les pauvres cinquante dollars qui devaient payer les dépenses de voyage lui furent volées. Il raconte alors la stupéfaction de ses compagnons de route, puis leur crainte des emprunts, des soupçons, et cette impression de mépris qu'il croit trouver dans les regards blesse profondément son âme fière. Un autre n'aurait pas voulu le dire, mais lui, bien haut, crie sa révolte:

“ On peut supporter le malheur, on ne supporte pas le mépris. Le premier n'est après tout qu'un accident du sort; le second est toujours une humiliation, qu'il soit ou non mérité. En me voyant l'objet non avoué, mais presque évident de soupçons aussi injustes, je sentis comme une diminution de moi-même. A la série des regrets cuisants, des déceptions de toute nature allait succéder la série des humiliations, c'était trop sur une seule tête. Pendant plusieurs heures je restai silencieux, réfugié dans un coin du car, dévorant avec un serrement de poitrine ce nouveau souci qui m'atteignait dans ma fierté la plus légitime, dans ce qu'il y a de plus sacré et de plus

digne, l'infortune. Peut-être ceux qui me regardaient de cet oeil oblique étaient-ils de tristes aventuriers enrichis par tous les moyens; je le crois maintenant. L'honnête homme, l'homme de coeur réserve toujours son mépris, qui n'est souvent qu'une pitié hautaine, et qu'il considère comme un châtement déjà trop grand pour l'objet qui l'inspire: le parvenu malhonnête ne peut avoir que des soupçons, mais, c'est la première chose qui lui vient à l'esprit. J'aurais pu regarder du haut en bas ces écus vivants qui essayaient du superbe; mais j'étais pauvre, j'étais absolument inconnu, je mangeais presque honteusement un morceau de pain quand eux ne se refusaient aucune des jouissances du voyage, et la première connaissance que j'avais faite, le seul homme à qui j'eusse parlé, était précisément un bandit!!

"Je sentis et je mesurai toute la portée de circonstances pareilles, et, ne pouvant les dominer, je parvins à trouver juste assez de force pour m'y soumettre."

Tout Buies est dans ces lignes, et l'on sent bien que celui-là avait toutes les générosités.

Je suis honteuse d'enchasser si pauvrement ces citations, mais mon vieil ami qui croyait si fermement à l'immortalité des âmes, et à leur non-désintéressement des actes humains, comprend le sentiment qui m'anime, mon grand désir de rendre hommage à sa chère mémoire. Au-delà de l'infini, son sourire m'absout.

Son amitié était toute de délicatesse et de prévenances; ce qu'il donnait était un pur morceau de son coeur. J'ai de lui des lettres exquises qu'on me pardonnera de citer parce que le vrai Buies s'y révèle, avec toute sa bonté et sa sensibilité.

Il avait été l'ami sincère de mon père, et il ne l'oublia jamais. Il m'écrivait un jour: "Je dois au souvenir de votre père de vous donner tout ce que je pourrai de sollicitude et de protection. Je vous ai à peine vue quelquefois, et cependant il me semble que je vous connais depuis toujours."

"Vous ne vous doutez pas combien nous vous aimons, ma femme et moi, et combien vous nous êtes sympathique. Les sympathies sont d'un ordre supérieur, elles nous viennent à notre insu, comme un aimant naturel entre des intelligences ou des âmes qui se comprennent."

Puis il m'invitait à aller les voir avec cette insistance éloquentes qui prouvait mieux que tout la sincérité de son affection :

“Autant j'ai hâte de vous voir, autant je suis certain que vous goûterez vous-même les heures que vous passerez avec nous. Ma femme se propose bien de vous rendre votre séjour non-seulement agréable, mais encore profitable et fructueux autant que possible. Elle vous associera à toutes les distractions intelligentes que les circonstances présenteront ou que nous ferons naître. Vous serez une des nôtres et notre intérieur deviendra pour vous un foyer, de même que nous serons pour vous des amis heureux d'avance de tout ce que vous pourrez sentir de plaisir d'être au sein d'une famille qui sera la vôtre et d'inspirer une cordiale et chaude affection. Je suis très occupé cet hiver, mais toutes nos mesures sont prises pour que les heures que je vous donnerai soient pour moi un délassement et un rayon de fraîche lumière sur mes travaux. Une affinité mystérieuse s'établit entre certaines âmes, même entre celles que sépare une grande différence d'âge; vous serez la fleur égayant et parfumant de son voisinage le tronc déjà rugueux, mais dans lequel coule encore une sève généreuse.”

N'est-ce pas que ces lignes n'indiquent rien du farouche pamphlétaire qui voulut un jour éclairer les Canadiens avec sa “lanterne” imitant ainsi Rochefort, auquel il ressemblait étonnamment. Seulement, ne me suspectez pas de chauvinisme, mais si les portraits du journaliste parisien sont fidèles, notre Buies était plus beau avec ses yeux illuminés et ses cheveux d'argent fin, il avait une physionomie plus fière, une tête plus artiste.

Cette fameuse “Lanterne” rédigée dans une note très agressive, surtout à l'endroit de notre clergé, fit à Buies une réputation terrible, et je pourrais ajouter un tort immense qui faillit bien compromettre à jamais le succès de notre écrivain.

Buies appartenait à une pléiade brillante, et combien il aimait ses compagnons qui avaient mangé le hachis avec lui, dans son petit appartement de la rue St-Jean-Baptiste.

Ecoutez comment, dans une causerie intitulée “Réminiscences,” il rappelle les bons souvenirs, d'un ton gouailleur

parfois qui ne réussit pas à voiler l'émotion dont son âme est pleine :

“Voici d'abord Laurier ! Laurier, que nous appelions déjà le Burke canadien, et qui préludait à ses discours parlementaires par des discours intimes, dont le style toujours élégant, l'éloquente et large allure nous ravissaient.”

“Physionomie à part que celle-là au milieu de nous tous ! Toujours studieux, toujours absent des plaisirs, Laurier n'apparaissait que dans certaines occasions spéciales, comme dans les banquets, et cela pour aborder chaudement, virilement, les questions politiques. Il y déployait déjà tous les caractères de l'éloquence parlementaire ; c'était là son terrain, la politique étant sa véritable passion. Assurément il était destiné à s'y faire une carrière, et la plus brillante et la plus enviée, qu'il doit autant à son caractère élevé et pur de toute atteinte qu'à son admirable talent.

Geoffrion : mon vieux Geoff ! L'ami des temps durs, (a friend in need) qui se trouve toujours là à point pour me tirer d'embarras et ramener vers moi quelques petites ondes égarées du Pactole, dont je mourrai en contemplant, à un horizon de plus en plus lointain, le cours majestueux. Geoff est à la tête du barreau de Montréal, ce que je ne peux pas lui pardonner, parce que cette place m'était due. Il plie aujourd'hui sous le poids de sa clientèle... qu'il m'a volée. Il a encore fait pour moi toute espèce de bêtises, oui... Dieu merci ! Il m'a endossé des billets, les a payés, me les a remis en me recommandant de les jeter au feu, et m'a prêté de l'argent toutes les fois que j'avais l'air d'en manquer... est-ce que vous ne trouvez pas que c'est humiliant et n'ai-je pas toutes les raisons du monde d'en garder rancune ?”

Puis il évoque Lusignan, Gonzalve Doutré, Ovide Perrault, Oscar Archambault, Joseph Turgeon, Letendre, etc :

“Robidoux se présente ensuite le premier dans ces souvenirs déjà si lointains pour nous qui doublons aujourd'hui, avec une bonne grâce un peu forcée, le cap de la cinquantaine.”

“Robidoux ne fréquentait pas assidûment le cénacle ; mais nous le retrouvions souvent dans nos réunions intimes, où il se plaisait avant tout à rappeler et à citer les écrivains en re-

nom du jour, dont le tempérament répondait le mieux au sien. Robidoux ne se lassait, pas, non plus de nous rappeler les poètes, ces demi-dieux qui habitent la terre en se retenant aux cieux, et qui n'y viennent que pour conquérir l'immortalité."

"Robidoux avait dès lors le don, je dirai presque le génie de la persuasion, cette liqueur subtile qui s'infiltré dans toutes les veines, comme à notre insu, et qui chatouille si agréablement toutes les fibres! Il se dégageait de sa personne et de ses paroles une onction glissante et pénétrante comme se dégage de certains bois un arôme dont on est tout pénétré avant de l'avoir respiré."

Buies a été le plus original de nos écrivains; je n'hésite pas à le dire, et cette déclaration n'atteint nullement les autres auteurs dont j'admire les oeuvres. Il avait son genre à lui, bien à lui, un esprit très personnel qu'il laissait errer un peu partout, sachant qu'il sèmerait des sourires pour ceux qui viendraient quand il ne serait plus là.

Dédaigneux du "pastichage" ou du démarquage, il a cru qu'un Canadien devait puiser l'inspiration dans l'âme de sa race, dans les splendeurs de son pays. Mais comme l'on sent bien qu'il admire plus notre nature grandiose que nous-mêmes. Autant il célèbre la perfection de l'une, autant il fouette l'imperfection de l'autre. Devant un beau spectacle, Buies s'arrête ému, et son panache balaye la terre respectueusement; quand il nous regarde, il s'étonne de nous voir petits, mesquins, et il sort alors son épée pour abattre toutes ces têtes grimaçantes qui l'empêchent de voir à côté, en arrière, en avant pour y trouver les bons regards. Et cette lutte de un contre mille le fatigue, l'énerve, l'excède. Il raille alors, avec des mots amers et des expressions trop rudes parfois; et puis tantôt il va s'attendrir, nous mettre les larmes dans les yeux, mais au moment où elles vont couler, crac! un formidable éclat de rire vous coupe la sensibilité.

C'est l'artiste qui a changé son sanglot en note gaie, par pudeur, pour ne point trop se livrer, peut-être aussi pour nous embêter!

Le chroniqueur un jour se fit apôtre. Le curé Labelle, ce grand patriote, avait pressenti la force de cette plume vigou-

reuse, souple et franche, mise au service de la plus belle cause : celle de la colonisation. Il avait bien auguré de l'enthousiasme patriotique de Buies. Notre écrivain s'enflamma à la vue des merveilles de nos contrées à peu près inconnues ; il les décrivit avec un charme saisissant. Ce nouveau champ d'action convenait admirablement à son talent, à son besoin d'activité ; l'auteur des chroniques spirituelles cause industrie, agriculture et commerce, et dans quelques volumes nous fixa des pages descriptives admirables, à côté de conseils très pratiques.

Arthur Buies était un type dans la littérature et dans la vie privée, comme nous n'en rencontrons plus. Gaston de Montigny lui ressemble étonnamment ; même cœur, même esprit, mêmes instincts bohèmes, même talent, mêmes aspirations. Je me rappelle qu'un jour, M. Buies me signala une chronique de Gaston : "Lisez-moi ça, c'est plein d'esprit ; en voilà un joli talent que je suis vraiment fier de constater." Gaston de Montigny serait donc l'héritier de l'homme qui a mis dans la bibliothèque nationale, des oeuvres franchement canadiennes, d'un charme personnel absolu, et d'une spirituelle originalité. La succession serait rude pour tout autre, mais lui saura, *s'il le veut*, faire honneur à qui l'a précédé.

On a beaucoup reproché à Buies son ton acerbe, son ironie impitoyable ; il y en a peut-être encore qui ne lui ont pas pardonné ces critiques du temps. Certes il n'est pas plaisant de voir ses premières oeuvres servir de cible à la raillerie endiablée de cette plume spirituelle, et ceux qu'il nommait "les *jeunes barbares*" doivent garder un mauvais souvenir de certains articles... mais il écrivait ainsi non pas pour blesser, il aurait été désespéré, je le sais, de faire de la peine à ces débutants ; nouveau Cyrano, il éprouvait le besoin de taper sur tout ce qui lui semblait laid, ridicule, prétentieux.

Oh ! la prétention, il l'aurait bien volontiers exterminée si l'hydre n'avait eu que cent têtes...

Buies a été aimé ; son nom amène un sourire attendri sur les lèvres de ceux qui furent ses amis ; c'est que le flot des souvenirs que le nom seul du cher disparu rappelle, les frappe au cœur. Dans le peuple il jouissait de toute une popularité ; le peuple aime à rire, et il a un culte pour celui qui l'amuse.

Cet homme qui avait écrit de si belles choses pour tous, laissa à une petite amie dont il avait bien aimé le père les dernières lignes qu'il ait tracées. Elles portent la date du 15 janvier 1901, et le 26 il s'endormait dans la paix souhaitée, sans réaliser son rêve de vivre quelques belles années, dans une maison dont il avait été l'architecte et qui s'édifiait tout au bord de la mer sur la rive rimouskienne.

Il aurait vécu là heureux au milieu des siens, bercé par la musique des vagues, musique dont il aimait la "furia," il aurait écrit ses "mémoires." Il est parti sans nous laisser ces documents précieux, et c'est là un de mes grands regrets.

Et à l'heure de mourir, il se tourne vers moi, sentant peut-être, avec sa merveilleuse intuition de sensible, que ma tendresse et mon admiration ne laisseraient jamais sa tombe triste et seule. Voici ce qu'il m'écrivait :

Québec, 15 janvier 1901

Je suis bien malade de ce temps-ci, ma petite amie. Depuis un mois je n'ai pas quitté la maison. Ma faiblesse est très grande, les ressorts plient et cèdent de tous côtés. Pour pouvoir vous écrire j'ai attendu d'avoir pris un peu d'aplomb et de pouvoir au moins tenir ma plume.

Chère petite, quand vous vieillirez vous saurez ce que c'est que cette énervante maladie que l'on sent dans toutes les parties de son être et pour laquelle il n'y a pas de définition possible.

Tout effort m'est interdit, je me couche à neuf heures tous les soirs et je vois se dessiner le spectral bonnet de coton que je trouverai quelque bonne nuit posé de lui-même sur ma tête.

Singulier effet de mon état, j'aime à passer de longues heures dans ma grande berceuse à penser à cette ombre que je fus pendant soixante ans et à cette poussière que je serai bientôt. Les images de mon passé s'obscurcissent, s'effacent, se rapetissent, tandis que je vois s'ouvrir devant mes yeux d'immenses éclaircies vers un monde nouveau qui semble être ma prochaine étape.

Par moments, je voudrais me dégager entièrement les pieds

de cette terre de boue où je suis enlisé depuis si longtemps. Qu'elle est donc ignoble cette terre! Et comme en vérité les êtres inférieurs seuls peuvent s'y trouver satisfaits!

Je suis devenu malade en grande partie d'impatience et d'impuissance de ne rien faire. Quand je me suis vu revenir à Québec, après une misérable vacance, et que, là, j'aurais encore à attendre huit mois, dont six d'hiver, avant de pouvoir retourner à Rimouski et suivre le progrès de ma maison, le courage m'a manqué. Ajoutez que j'étais déjà très souffrant et que je n'avais aucun travail à faire pour apporter quelque digression à mes idées; que les jours diminuaient sans cesse, que le tombeau hivernal s'ouvrait, que la nature épaisissait son deuil, s'enveloppait de plus en plus dans son implacable linceul qui couvre tout ce qui existe et qu'il me fallait passer des journées entières avec ce seul spectacle funèbre sous les yeux, et vous vous demanderez comment je pouvais arriver à la fin de mes journées. Aussi en ai-je fait une maladie dont je ne prévois ni l'adoucissement ni le terme. Et j'ai voulu vous écrire, dans la pensée que je ne pourrais peut-être pas le faire d'ici à longtemps.

J'ai lu votre petite chronique du jour de l'an; nous avons été, ma femme et moi, très touchés de votre bon souvenir. N'oubliez pas que si vous venez à Québec avant la fin d'avril, vous trouverez ici des bras tout grands ouverts pour vous recevoir.

Nous vous embrassons avec la plus louable émulation.

A. BUIES.

Jusqu'à la fin, il a souri entre deux douleurs!

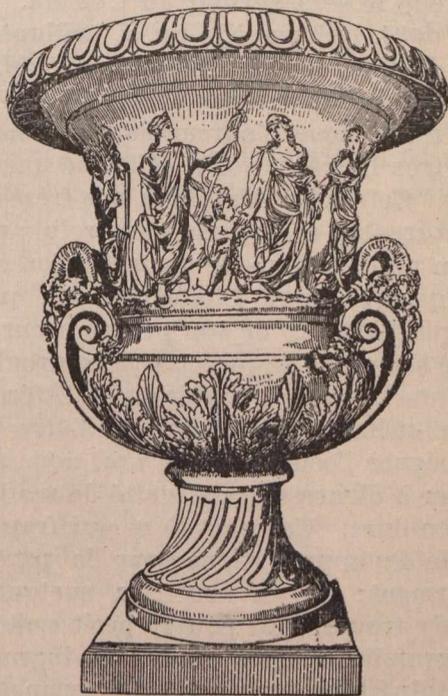
Voici close la dernière page de la vie de cet être brillant dont l'âme n'avait que des mélancolies, et l'esprit que des sourires. Sa grande ombre vit toujours; elle hante fidèlement les rues de son vieux Québec, et elle accomplit sa promenade familière sur la terrasse. Je suis certaine que des Québécois revoient sans cesse leur grand Buies, il aimait trop la vieille capitale pour n'y pas revenir tous les jours.

Les lecteurs de ces lignes consacrées à la mémoire d'un de nos plus grands écrivains, diront : cette causerie ne valait que par son sujet ; puis ils parleront de Buies, ils vanteront ses nobles mérites, et tous ces échos frapperont à mon cœur pour dire que le but rêvé est atteint.

J'aurai déposé un bouquet sur sa tombe ; un pauvre petit bouquet de violettes de deux sous, mais, qu'importe, Arthur Buies savait apprécier les dons très humbles de ceux qui l'aimaient.

Madeleine Gleason-Huquenin.

Membre adhérent A. J. C. F.



L'irréductible Force

Etude critique



MONSIEUR Georges Lechartier vient de commencer, dans *Le Correspondant* du 10 août, la publication d'un roman dont il place la scène à Montréal. L'oeuvre sera remarquée en France; elle le sera surtout au Canada. *Le Correspondant*, qui possède un si brillant bureau de rédaction, a plus d'une fois publié des romans plus pâles et d'une moins fine observation. Manifestement l'auteur est un homme intelligent, très lettré et qui a séjourné quelque temps au milieu de nous. Cela, n'en déplaît à nos frères de France, ouvre aux conjectures un champ assez restreint; on ne peut hésiter qu'entre un petit nombre de noms. Si l'on estime en outre, comme le dit quelque part Chateaubriand, qu'un romancier n'écrit guère que l'histoire de son propre coeur et que la meilleure partie de son génie se compose de souvenirs, on soupçonnera que Jacques Dostange, conférencier littéraire, n'est autre que l'auteur lui-même. Cela étant peut-être eût-il été plus loyal à lui de signer l'oeuvre de son vrai nom, afin de ne pas laisser attribuer à d'autres la paternité de ses jugements d'une sincérité un peu dure. Car c'est là ce qui frappera le plus ici. On souffrira de ces appréciations pour la part de caricature qu'elles renferment; on en souffrira surtout pour la part de vérité qui s'y trouve. Un pauvre petit cadet jeté en terre étrangère, et grandi dans des conditions ingrates, s'attend, de la part de son aîné plus heureux, à une sympathique indulgence. La sympathie n'apparaît pas assez sous la plume de Mr

Lechartier. La vérité sur le Canada l'auteur l'a mise dans la bouche d'un de ses personnages, Florence Hubert: " Il est resté bien Français, notre Canada, par tout ce qu'il a pu, par tout son coeur." Ce " par tout ce qu'il a pu " est bien touchant; mais c'est là une note perdue dans la longue composition.

L'auteur met ses jugements sévères dans la bouche d'un certain Parennes dont il nous dit qu'il est porté à exagérer, par mauvaise humeur. C'est là chez le romancier un procédé qui ne sauve rien. Il serait vraiment trop commode de se donner libre carrière, à la faveur de pareilles rubriques. Quelques citations donneront une idée du ton. Au sortir de chez le banquier Hubert, où le conférencier a été très entouré, Parennes dit à celui-ci: " Ils manquent de nuances, ces bons canadiens, ils manquent de nuances. Ce n'est pas pour vous froisser. Mais quand la grande Sarah est passée ici, et après elle Coquelin père et fils, ils leur ont donné le même nombre d'*At Home*. Ce n'est pas le doigté qui les étouffe..."

Cela n'est que trop vrai, hélas! Seulement ce n'est pas celui-là même qui a été entouré d'attentions excessives, nous voulons dire l'auteur anonyme, à qui il est séant de se plaindre.

Ailleurs Parennes déclare que l'attrait du Canadien pour les choses françaises est pur snobisme. Après avoir rappelé les séductions du génie français Parennes dit: " C'est tout cela qu'ils n'ont ni ailleurs, ni ici... encore moins ici qu'ailleurs." Ce " encore moins ici qu'ailleurs " est d'une absolue cruauté pour un peuple jeune et qui n'a pas encore eu le temps de se développer. Et puis c'est une méconnaissance de notre piété filiale. Jamais merveilles d'Allemagne ou de Russie ne nous donneront l'émotion que nous éprouvons devant ce qui honore la France.

Ce qui revient le plus souvent est le reproche d'intempérance: " Ici ni art... ni littérature... mais tous ivrognes!"

Le propos, dans son ampleur, trahit quelqu'un qui n'es pas lui-même en parfait état de sobriété.

Ailleurs: " Les canadiens sont légers, vaniteux... mais... mais sans art, sans cuisine et sans lettres; cependant ils ont cru devoir emprunter à leur voisin leur principale qualité, le sens des affaires, et leur vice le plus réputé, l'ivrognerie."

Ce réjouissant Parennes, chargé d'après la fiction du livre, de renseigner Dostange sur l'état de la société à Montréal, lui dit: "Les anglais reçoivent quelques personnalités les plus en vue, par la fortune, de la société française. La société française invite à ses réceptions les membres les moins considérables de la société anglaise."

Voilà la hiérarchie bien dessinée: la société française touche par son sommet à la partie inférieure de la société anglaise.

Au sujet de ce Parennes l'auteur fait une remarque dont nous dirons qu'elle est juste, non pas parce qu'elle nous venge, mais parce qu'en effet elle est juste:

"Ruiné par un coup de bourse et obligé de donner sa démission du cercle de la rue Royale... il semblait que Parennes ne pût rien trouver qui le satisfît dans le pays qu'il habitait, comme s'il lui gardait rancune d'avoir été contraint de s'y fixer." Il est certain que l'insuccès porte avec soi une certaine amertume qui ne permet guère les vues équitables.

Mais dans le roman de M. Lechartier les femmes elles-mêmes s'en mêlent. Il y a une certaine Totoche Hurtain dont on résume ainsi le jugement: "Les petits jeunes gens canadiens mangeaient gloutonnement au buffet dans les soirées; ils étaient satisfaits d'eux-mêmes, bêtes à pleurer et ne prenaient pas de bains."

Il est impossible dans ces propos de faire le partage entre le sérieux et la gaminerie. Ils descendent d'ailleurs dans des détails qui ne se prêtent pas à une discussion courtoise et nous n'y suivrons pas Mlle Totoche.

* * *

On voit assez, par ce qui précède, quel est notre principal grief contre Mr Lechartier: il nous juge impitoyablement, comme il ferait un Slave ou un Brésilien; il n'est pas du tout attendri de retrouver dans nos neiges la langue de là-bas et tant de vieilles traditions françaises. Il y a au théâtre et dans le roman un type qu'on appelle le "parent pauvre" et dont on

rougit un peu. Voilà ce qu'est le Canadien-Français pour son cousin mieux renté au point de vue des arts et des lettres. C'est là notre critique la plus sévère parce qu'elle se rattache aux choses de coeur.

Il y en a une autre que nous indiquerons brièvement. Malgré que "*L'irréductible force*" trahisse un homme qui a vécu au milieu de nous on voit que son information est insuffisante, en quoi il rentre dans la catégorie de presque tous les Français qui écrivent sur l'Amérique. On sent que plusieurs de ses impressions lui ont été imposées par des lectures antérieures plutôt qu'elles n'ont germé spontanément dans son âme. Dès les premières lignes il y a la phrase obligée sur "*la vie intense*".

"Ce peuple américain si divers, si vivant et d'une vie si intense." On est un peu agacé de voir venir l'inévitable cliché. Et puis est-il sûr que l'expression soit si juste et si caractéristique? Qu'entend-on exactement par cette intensité? Veut-on dire qu'à New York on travaille plus, qu'on se donne moins de relâche pour le repos ou le plaisir qu'à Londres par exemple?

Mr Lechartier, comme d'ordinaire les Français qui écrivent sur l'Amérique, dépasse la mesure quand il représente le peuple de ce continent si complètement tourné vers les choses de la fortune et si étranger aux plus primitives notions de délicatesse:

"Ces deux questions: "Quelle est votre affaire?"—"Com-bien valez-vous?"—qu'il avait trouvées si choquantes et aux-quelles il n'avait pu s'accoutumer dans la suite, et bien qu'elles lui eussent été posées et reposées chaque fois qu'il s'était trouvé plus de trois minutes en face d'un Américain, "à la première rencontre..."

Vraiment nous avons peine à le croire. A New York, à Philadelphie et à Boston, nous en sommes convaincus, il est de la dernière impertinence de demander à un homme combien il vaut, en dehors de la stricte intimité, et encore! Ils sont légion les hommes de finances ou de lettres qui pourraient témoigner que jamais un étranger, une connaissance de rencontre, ne leur a posé cette question. Et lui, le conférencier français, il se trouve que tout le monde la lui a posée, tous ceux avec qui il a causé trois minutes. Vraiment, le calcul des probabilités se trouve ici complètement affolé!

Il est une chose que les Français ont beaucoup de peine à comprendre, c'est la situation du Canada-Français vis-à-vis de la France, au point de vue politique. Il y a dans le roman un certain Sénateur Poirier qu'on nous dépeint comme suit : voix nasillarde, phrases poncives, coupées de : "Eh ! qu' vous en dites ?" et de "*quien!*" accent bas-normand, etc.

Assurément le type existe. Nous avons souvent souffert de voir le manque d'harmonie qu'il y avait entre la position sociale d'un homme et sa culture générale. Cela nous a surtout été pénible, dans les circonstances solennelles, lorsqu'une parole bredouillante et vulgaire s'est fait entendre, pour présenter les hommages du Canada à des hôtes de France. De le dire ici nous est un soulagement. Le type existe donc. Mais il en est d'autres. Et alors il était peu généreux d'aller choisir justement celui-là pour représenter la "classe instruite" dans le salon du banquier Hubert. Mais venons au fait. Le sénateur Poirier péroré donc devant le Consul de France (qui "paraissait" l'écouter, dit dédaigneusement l'auteur) ; il parle des écoles du Manitoba et termine en disant : "Si la France voulait seulement intervenir !" Ce : "Si la France voulait intervenir" qui revient deux fois est une énormité. Jamais, au grand jamais, pour résoudre les difficultés de notre politique intérieure, un sénateur ou un député n'a songé à une intervention de la France. Nous nous adressons à la loyauté de nos concitoyens anglais. Nous comptons aussi sur la force que donne toujours à une minorité le jeu ou le balancement des partis ; à défaut de cela nous tournons nos regards vers la métropole, après quoi nous n'avons plus d'espoir.

Il y a aussi ça et là des traits de moeurs qui ne sont pas bien vus. On fait voltiger autour de Mr Dostange un essaim de jeunes filles qui le lardent de questions : "Vous connaissez Mr Brunetière ? Est-ce vrai qu'il n'a plus sa barbe ?" Ce salon là est à Paris, il n'est pas à Montréal. Il y a ici des jeunes filles qui tâchent de suivre le mouvement littéraire français ; mais elles n'en peuvent saisir que les grandes lignes ; le côté papotage leur échappe forcément, et pour sûr elles ne s'intéressent pas du tout à la barbe de Mr Brunetière.

* * *

Mais assez de critiques. On finirait par croire que nous n'apprécions pas le mérite de ce beau roman. Et il n'en est rien. Nous avons loué en commençant la fine observation de l'auteur, et après la remarque que nous venons de faire sur le défaut de maturité et sur l'insuffisance des informations cela demande explication. Les choses de la nature, et notamment le paysage d'hiver, ont été très bien saisis.

“Enfoncé dans les fourrures, la toque rabattue sur les oreilles, et le col levé sur le nez, impénétrable au froid, Jacques se laissait aller à une sorte de torpeur, sans rien de pénible, causée par l'air vif, incisif, cet air presque trop pur qui est comme le parfum de la neige.”

“Cet air presque trop pur qui est comme le parfum de la neige” cela est bien senti et, au cœur de Septembre, nous donne la nostalgie de l'hiver. Il est naturel, en tout pays, qu'un étranger saisisse même les choses de la nature qui lui sont une demi-révélation et auxquelles il offre un sens moins émoussé. Voyez cette autre description :

“Ils marchaient dans l'allée tranquille, leurs pas faisant crisser la neige molle et poudreuse. Par instants quelque oiseau s'envolait lourdement, secouant la neige gelée des branches ou brisant des brindilles qui tombaient avec un bruit étouffé et mat.”

Ceci n'a pas été fait d'imagination et celui qui a écrit ces lignes a certainement traversé en hiver nos bois canadiens.

Mais il me semble que le principal mérite de l'auteur, son rare mérite est dans la pénétration psychologique, là où elle ne demande aucune initiation à des moeurs locales et trop fraîchement étudiées. Dostange se croit dans un milieu absolument étranger, et voici que, dans un groupe voisin, il entend la voix de Parennes, une voix française de France :

“Certain, au premier coup d'oeil, qu'il avait affaire à un compatriote, Jacques éprouvait spontanément cette inquiétude particulière et immédiatement hostile que donne l'expé-

“ rience, quand on a eu occasion déjà de rencontrer des Français à l'étranger.”

Avouons-le, cela est assez mal écrit, d'une langue trouble, et qui laisse l'idée à demi captive dans les mots. Mais au point de vue de l'observation morale que cela est finement trouvé et franchement avoué! Qui de nous, dans les circonstances indiquées, n'a éprouvé ce malaise, assez difficile à définir, et d'ailleurs très vite passé!

Plus loin Dostange a rencontré M^{de} Cérences, et il semble que ce soit le coup de foudre de l'amour:

“ Il avait voulu se resaisir, s'était efforcé d'employer contre lui-même ce calmant d'enthousiasme dont usent généralement, et avec un invariable insuccès, les gens doués d'une sensibilité trop affinée, jointe à une incurable timidité naturelle, cette ironie inférieure qui consiste à se moquer de ce que l'on croit ou à écarter ce qu'on désire en le ridiculisant.”

Ceci encore, au point de vue du style, est un peu long et lourd. Mais au point de vue de l'analyse cela est digne de Marivaux ou de Bourget, comme l'on voudra. Cet échec du pauvre coeur qui ruse avec lui-même, qui cherche à s'inoculer le dédain afin de retrouver la dignité de son indépendance, cela est bien vu, très bien vu.

Citons quelque chose dans une note toute différente. Dostange s'est laissé entraîner dans une partie de toboggan. Il descend. . . .

“ Le regard rivé devant lui, les pensées comme voilées, dans une griserie de vitesse, il avait l'impression que le traîneau allait se briser d'une minute à l'autre. . . et il n'éprouvait que le désir d'aller plus vite et comme un absurde besoin de sourire.”

La crispation de sourire bête qui apparaît sur la figure dans ces moments de course affolée et non sans danger voilà un trait bien Stendhalien. Cela n'a l'air de rien, une fois indiqué, mais c'est dans ces petites notations que se révèle le génie du psychologue.

On ne peut pas dire que Mr Lechartier soit toujours aussi heureux. Ainsi dans une conversation, qui nous est donnée pour captivante, entre Dostange et la femme qu'il aime, M^{de} Céren-

ces, nous entendons celle-ci remarquer : " Les romans ne peignent jamais que des attitudes, des gestes, ce que les gens prétendent être ou croient eux-mêmes qu'ils sont. Mais la vie profonde, la vie vraie, qui la connaît?" Dostange exprime la même pensée en termes un peu différents, et il est tout heureux de se sentir ainsi en communion d'esprit et d'âme avec Mde Cérences. Eh bien ! vraiment, ce n'est pas la peine. Cette plainte sur le caractère superficiel du roman est bien un peu bourgeoise, comme aurait dit Flaubert. Ce n'est pas là du tout une pensée de valeur. Et de plus cela est injuste après les savants anatomistes d'âme qu'ont été un Stendhal, un Balzac, un Bourget, etc.

Nos lecteurs aimeront savoir comment l'auteur juge ici le type féminin au point de vue le plus sérieux, c'est-à-dire... de la figure. Il y a là toujours une irritante énigme. Dans ce masque dont la fine pâte a été lentement travaillée d'une génération à l'autre qu'est-ce donc qui permet de dire à première vue : " Voilà une anglaise ; voilà une française?" On prononce ici avec tant de sûreté que les physionomies trompeuses amusent à la manière d'un phénomène. La ligne de la figure n'y est presque pour rien ; la différence tient un peu au teint et beaucoup à l'expression donnée par l'âme, cette âme dont un poète philosophe a dit :

" J'ai dans mon coeur, j'ai sous mon front
 " Une âme invisible et présente :
 " Ceux qui doutent la chercheront ;
 " Je la répands pour qu'on la sente.

Le jugement de Mr Lechartier sur les canadiennes est flatteur :

" Toutes étaient jolies, quelques-unes d'une beauté remarquablement fine, et généralement plus brillante, avec quelque chose de plus vivant que la beauté anglaise."

Nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre. Nous ne sommes pourtant pas sûr que l'auteur ait attrapé ici le mot propre.

Peut-être ce mot est-il : chaleur. Quand on compare la beauté française et la beauté anglaise on dirait que l'une a mûri au soleil et l'autre en serre-chaude. Dans le roman, le témoignage de Parennes est extrêmement enthousiaste : " Toutes jolies ! Toutes jolies ! " Toutes ? Hum ! Enfin, restons sur ce mot. Il sera beaucoup pardonné à Parennes pour l'avoir prononcé.

Iberville.



L'Instruction Industrielle



L'INSTRUCTION industrielle fait partie, nous l'avons vu, de la politique industrielle nationale que nous voudrions voir s'établir dans notre pays. C'est uniquement à ce point de vue que nous écrivons ce qui va suivre, en empruntant un peu largement à nos études antérieures sur le même sujet.

Il ne s'agit pas seulement ici des intérêts des industriels, ni de ceux de quelques jeunes gens qui peuvent avoir des goûts pour l'industrie. Si la question se bornait là, on pourrait prétendre — et ce sophisme, érigé en doctrine, a longtemps prévalu en Angleterre — que chacun doit s'arranger comme il peut, se perfectionner à ses propres frais, se plier à la loi commerciale de l'offre et de la demande. Nous trouverons encore beaucoup de personnes qui ne vont pas plus loin dans leur raisonnement. Tel industriel constate que pour les besoins de son usine il lui faut des ouvriers ayant une certaine instruction technique; mais il sait qu'on trouve, non loin de son établissement, des écoles où cette instruction s'acquiert et gratuitement. Que voulez-vous donc de plus, s'écrie-t-il? A notre point de vue, qui est bien éloigné du sien, il a aussi grandement tort que celui qui, à l'époque où les Canadiens cherchaient à obtenir le gouvernement responsable, aurait dit: "Mais pourquoi toute cette agitation? Nous avons un souverain juste et bon, représenté par un gouverneur bien disposé." Sans doute, ces choses sont bonnes et désirables. Mais un peuple veut d'autres garanties. Pour défendre ses frontières, il organise son armée; s'agit-il de sa liberté constitu-

tionnelle, il organise son parlement. C'est ce que nous avons fait. Il s'agit maintenant de protéger notre vie économique, dont dépend notre existence nationale. Allons-nous donc nous abandonner au hasard ou même à la bienveillance des maîtres de la grande industrie? "L'homme dont la protection contre l'injustice repose entièrement sur la bienveillance d'un autre homme ou d'une réunion d'hommes, est un esclave—un homme sans droits," disait Benjamin Harrison, autrefois président des Etats-Unis. N'allons-nous pas plutôt organiser l'instruction industrielle de notre peuple, afin qu'il soit en position de comprendre ses intérêts et ses droits dans l'ère nouvelle qui va s'ouvrir, les protéger par de sages lois et se mettre en mesure de participer aux avantages de l'industrie? Voilà toute la question.

Mais organiser l'instruction industrielle dans la province de Québec n'est pas une petite entreprise. Il est bien difficile d'imaginer un système qui réponde aux besoins, et qui soit, en même temps, dans les limites de nos ressources financières. Ce que nous hasardons ici n'est qu'une ébauche, mais elle s'appuie sur les plus hautes autorités européennes.

Sir G. W. Kekewick, secrétaire du Board of Education d'Angleterre, et M. Michael E. Sadler, directeur des recherches spéciales et rapports, chargèrent un certain nombre de spécialistes d'étudier les systèmes d'instruction industrielle dans les différents pays de l'Europe. Grâce à la courtoisie de lord Strathcona, haut-commissaire du Canada à Londres, nous avons pu nous procurer un certain nombre de ces rapports, qui, provenant de sources aussi distinguées, formeront une excellente base pour le présent chapitre. Ce sont un *Report on technical and commercial education in East Prussia, Poland, Galicia, Silesia and Bohemia*, par James Baker, F.R.G.S.; *The Realschulen in Berlin*, par Michael E. Sadler; *Higher Commercial Education of Antwerp, Leipzig, Paris and Havre*, même auteur; *The Continuation Schools (Fortbildungsschulen) in Saxony*, par F. H. Dale; *The French System of higher primary Schools*, par R. L. Morant. Nous avons aussi consulté d'autres autorités américaines et anglaises. Ces études indiquent clairement que depuis vingt ans l'Europe

continentale s'est transformée sous l'impulsion de l'instruction universelle dirigée vers les branches techniques. Sous ce rapport les Etats-Unis, mais surtout l'Angleterre et le Canada sont bien loin en arrière de la France et de l'Allemagne. Ce qui distingue l'oeuvre d'instruction industrielle en ces pays c'est l'organisation, le système, sous une direction unique, mais d'une élasticité suffisante devant les besoins locaux. Les résultats ne se sont pas encore entièrement produits, surtout en France, mais ils sont déjà remarquables. Dans ce dernier pays, en 1886, dix-neuf pour cent des gradués des écoles primaires supérieures, qu'on pourrait appeler écoles préparatoires à l'industrie, entrèrent dans la carrière industrielle au lieu de rester de simples journaliers comme ils eussent été autrement. En 1887, la proportion s'éleva à 23 pour 100, en 1889 à 26 pour 100, en 1892 à 27 pour 100. Le pour cent, dit M. Morant, augmente d'année en année. Et pourquoi? C'est que dans ces écoles primaires et supérieures, qui sont la continuation des écoles élémentaires et dont les élèves doivent être âgés d'au moins onze ans—on s'attache non seulement à donner à l'enfant des connaissances générales indispensables dans les exploitations industrielles, mais aussi à lui inspirer le goût de l'occupation à laquelle il est destiné, où il passera sa vie et gagnera son pain. Exemple : aux jeunes filles destinées à devenir femmes de cultivateurs ou d'ouvriers, on inspirera le goût des industries ménagères, si importantes et pourtant si négligées dans certains pays, notamment dans la province de Québec, où ces industries tendent souvent à disparaître plutôt qu'à évoluer, précisément faute d'une instruction industrielle suivant la méthode moderne. Cette influence bienfaisante s'étend à toutes les conditions de travailleurs. Comme le fait remarquer M. Morant, il ne faut pas confondre cet esprit avec la tendance purement utilitaire qui domine dans la plupart des efforts contemporains vers l'instruction. L'instruction industrielle est, sous plusieurs rapports, distincte de l'instruction technique. Dans la pensée du législateur français elle doit la précéder et la faciliter, de même qu'un cours classique facilite l'étude d'une profession libérale. C'est là un point très important, nous y reviendrons.

M. Cohendy, directeur des écoles primaires supérieures de France, une des autorités européennes en matière d'instruction professionnelle et technique, nous expliquera pour quelles conditions économiques on s'efforce aujourd'hui de préparer les peuples. "Comme le disait déjà Arago, en 1836, ce n'est pas avec de belles paroles qu'on fait du sucre de betterave; ce n'est pas avec des alexandrins qu'on extrait la soude du sel marin." Ce n'est pas non plus, ajouterons-nous avec une instruction purement classique que l'agriculteur pourra rendre son sol fécond, l'industriel fabriquer à meilleur compte, le commerçant ouvrir de nouveaux débouchés.

"Cette population si nombreuse qui se rattache au commerce et à l'industrie réclame un système d'éducation nouveau. Elle veut une éducation qui réponde mieux à ses besoins, qui la prépare plus directement aux professions qu'elle exerce, qui forme des négociants et des industriels, comme l'enseignement classique forme des lettrés et des savants. L'enseignement technique s'impose donc comme une conséquence nécessaire de la transformation de notre état social; et cette nécessité paraît encore plus impérieuse si l'on examine la situation nouvelle de nos relations avec les étrangers. La lutte entre les peuples, qui était jadis l'exception, devient la règle et constitue l'état normal des rapports internationaux. Cette lutte, il est vrai, ne se poursuit pas à coups de canon, et elle se porte de plus en plus sur le terrain de la production et des échanges; mais bien qu'on l'ait qualifiée, par antiphrase sans doute, de pacifique, elle est en réalité tout aussi meurtrière pour les vaincus que les plus sanglantes défaites. Or, on peut l'affirmer sans crainte d'être démenti, la victoire, ici comme ailleurs, appartiendra à celui qui aura le mieux préparé les armes de combat, c'est-à-dire *au plus instruit*. L'organisation de l'enseignement technique n'est donc pas une simple question pédagogique; c'est, au premier chef, une question vitale pour notre pays." (1)

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour s'apercevoir

(1) *Dictionnaire d'Economie politique*, p. 882.

que le point de vue auquel se place M. Cohendy est le véritable, reconnu tel par les penseurs du monde entier, ainsi que par la plupart des systèmes scolaires. Examinons maintenant, autant que l'espace nous le permet, quelles mesures ont été prises par différents pays afin d'armer leurs citoyens pour la lutte industrielle, nous appuyant toujours sur les données officielles fournies par le gouvernement britannique. Nous nous occuperons surtout du système français parce qu'il nous paraît le mieux conçu. En France, en effet, le législateur a profité de l'expérience acquise dans d'autres pays et a pu éviter certains écueils. Les résultats ne sont pas encore aussi visibles qu'en Allemagne, parce que la mise en pratique du système est plus récente.

Les écoles professionnelles, en France, mieux connues dans notre pays sous le nom d'écoles techniques, sont l'école navale, l'école militaire de Saint-Cyr, l'école des Ponts et Chaussées, l'école Polytechnique, les écoles d'Agriculture; puis au second plan, les écoles commerciales supérieures, les écoles primaires supérieures professionnelles, les écoles primaires supérieures, les écoles pratiques, les écoles techniques d'arts et métiers. Nous n'avons pas, pour le moment, à nous occuper des grandes écoles scientifiques qui forment la première catégorie.

Comme nous pourrions le constater, la base du système français d'instruction industrielle se trouve dans les écoles primaires supérieures ou cours complémentaires, qui sont la conception de Guizot, mais dont l'idée n'a été définitivement adoptée qu'assez récemment. Elles sont la base, d'abord parce que leur action est générale, en ce sens qu'elle s'exerce sur tous les enfants d'un certain niveau d'intelligence. Cette action est plus générale même que celle des écoles primaires. Celles-là en effet, reçoivent aussi les gradués des écoles primaires professionnelles, car elles n'offrent pas, au point de vue des idées religieuses, les mêmes inconvénients que les écoles primaires. Ensuite à cause de la liberté, la variété et l'élasticité qu'on y trouve. Liberté : le syllabus des études n'est pas immuable et fixé par la loi, qui, en ce cas, se contente de certains conseils pour la gouverne des professeurs. Variété et élasticité dans le programme, qui peut se modifier suivant les besoins locaux.

L'élève qui sort de ces écoles a l'intelligence préparée. C'est un sol où la semence germera facilement.

Ces écoles enfin étant des écoles diurnes, et sur un plan entièrement différent des écoles du soir fondées pour les ouvriers, elles sont évidemment destinées, non pas à la grande masse de ces derniers, qui le plus souvent entrent à l'atelier en quittant l'école primaire, mais aux *sujets d'élite*, à ceux qui sont destinés à devenir contremaîtres ou chefs d'industries agricoles ou manufacturières, à s'élever souvent beaucoup plus haut. Pour y être admis il faut avoir au moins onze ans, tenir un certificat d'instruction primaire obtenu au concours, ou, dans le cas d'élèves d'écoles privées ou confessionnelles, subir un examen. L'objet de ces limitations est d'exclure les enfants, qui étant intellectuellement incapables de profiter de l'instruction qui s'y obtient, donneraient lieu en y entrant à une dépense inutile des fonds publics. Comme il arrive souvent que les enfants qualifiés appartiennent à des familles pauvres qui ne pourraient subvenir à leur entretien pendant leur séjour à l'école primaire supérieure, on a établi un système général de bourses fondées par le gouvernement et souvent aussi par le département ou la commune. Ces bourses sont accordées aux candidats qui, après avoir subi un examen sérieux d'aptitude, établissent que leurs ressources pécuniaires sont telles que sans le secours d'une bourse ils ne pourront continuer à s'instruire; et lorsque l'un des obstacles est créé par la distance à parcourir, la bourse comporte, avec d'autres avantages, une place dans un pensionnat. De cette façon, près d'un quart de la population scolaire a l'avantage de prolonger son éducation dans les meilleures écoles imaginables, et d'acquérir, comme nous l'avons dit, non seulement des connaissances générales, mais la connaissance spéciale et le goût de l'occupation à laquelle chacun se destine. La fréquentation des écoles primaires supérieures augmente notablement d'année en année, bien que la population des écoles primaires reste stationnaire.

Ces écoles sont maintenues partie par l'Etat, partie par les départements ou les municipalités. La contribution du gouvernement s'élève à environ cinq septièmes du montant nécessaire au paiement des instituteurs et ne dépend nullement du

nombre des élèves ni des résultats obtenus. Quant aux détails du programme, dans certaines limites, la municipalité qui fournit le reste des fonds est à peu près libre. On croit généralement ici que le système français est rigide et uniforme; qu'on y passe les enfants, pour ainsi dire, tous au même moule. Il n'en est certainement pas ainsi pour les écoles primaires supérieures. Ce que le gouvernement exige c'est la gratuité, puis un programme répondant aux besoins de la localité, et en même temps une certaine somme de connaissances fondamentales jugées indispensables.

Il faut lire l'ouvrage de M. Morant pour comprendre combien cet admirable système d'écoles primaires supérieures prépare rapidement toute la nation aux travaux industriels. Elles forment d'excellents contremaîtres ou chefs d'atelier pour toutes les industries et envoient des sujets aux grandes écoles techniques et scientifiques. Tout cela, qu'on le remarque bien, s'applique à *l'élite triée de la nation*. Ce système répond très bien à l'objection sérieuse si souvent faite, que tout le monde n'est pas appelé aux emplois supérieurs dans la société et que c'est rendre un mauvais service à ceux qui sont dépourvus d'aptitudes que de leur donner des aspirations qu'ils ne pourront jamais atteindre. Rien de plus intéressant que de suivre la pensée de ces hommes illustres, Guizot, Duruy, Duplan, Buisson, Gréard, Cohendy et d'autres encore, à travers les expériences et les applications qui en ont été faites. On assiste à une sorte d'incubation artificielle que subit la nation, on voit poindre des résultats qui auront leur effet sur les destinées du monde. (1)

Si au point de vue de la généralisation de l'instruction industrielle, le système français, plus récent, nous paraît le mieux conçu, ce n'est pas à dire que le système allemand ne soit

(1) Le fait suivant pourra nous donner quelque idée des progrès de l'instruction en France. Avant 1870 l'instruction secondaire n'était demandée que par 20,000 familles; elle est aujourd'hui demandée par plus de 200,000 familles. Cette grande demande d'instruction a donné lieu à l'établissement d'admirables écoles indépendantes d'après le système dit anglais; mais qui sont sous bien des rapports une amélioration sur les écoles anglaises.

pas admirable. Dans les grandes écoles scientifiques d'Allemagne on donne probablement plus d'attention aux applications pratiques, qu'en France. On n'y trouve pas, il est vrai, ces écoles préparatoires aux professions industrielles qui forment la base du système français, mais on fait de grands efforts pour donner l'instruction technique à l'ouvrier. Pour le comprendre, nous ne pouvons faire mieux que de suivre M. F. H. Dale, un des agents du Board of Education envoyés en Allemagne, et qui dans son rapport nous parlera surtout de la Saxe et de son système d'écoles continuées (*fortbildungsschulen*). L'ère du développement allemand date de la guerre de 1870; c'est aussi depuis cette époque que se sont développées les écoles continuées, qui n'existaient auparavant qu'à l'état d'embryon. La loi impériale allemande décrète ce qui suit (nous traduisons la traduction anglaise): "Les patrons de toutes les branches d'industrie sont tenus de donner à ceux de leurs ouvriers âgés de moins de dix-huit ans, qui fréquentent une institution reconnue par les autorités de leur circonscription ou de leur Etat à titre d'école continuée, le temps nécessaire pour cela, tel que fixé pour cette institution par les autorités.

"Par ordonnance du conseil de la circonscription ou du conseil communal, l'assistance à l'école continuée peut être rendue obligatoire pour tous les ouvriers du sexe masculin âgés de moins de dix-huit ans. Des mesures seront prises pour assurer la mise en vigueur de l'ordonnance et l'assistance régulière des élèves."

L'objet principal de ces écoles est d'établir un certain minimum de culture pour tous les habitants du pays; et puisque, dit M. Pache, directeur des écoles continuées de Saxe, "des enfants de la classe pauvre, à l'âge de quatorze ans, qui sortent des écoles élémentaires, ne peuvent comprendre eux-mêmes la nécessité de continuer et de perfectionner leurs études, on les y oblige." Il n'en est pas ainsi, en Saxe, des jeunes ouvriers seulement, mais aussi de tous les jeunes gens sortant des écoles élémentaires. On s'efforce de rendre les études aussi utiles que possible à la branche spéciale d'industrie à laquelle le jeune ouvrier est occupé. Ici se présentent certaines difficultés.

D'abord, dans les villes, il y a toujours des industries plus ou moins variées, nécessitant par conséquent des études différentes. Puis de quel oeil le patron verra-t-il l'absence forcée de son ouvrier? On s'y est pris d'une façon ingénieuse. On divise les ouvriers en classes suivant leurs métiers, et l'on détermine avec les patrons le jour le plus commode pour chaque classe: lundi pour les tisserands, mardi pour les fondeurs, mercredi pour les boulangers et ainsi de suite. On va plus loin. On consulte les patrons non seulement sur le jour qui leur convient, mais aussi sur la nature des études à développer. On leur donne place dans les commissions scolaires, ils assistent aux examens et, naturellement, ils finissent par porter un vif intérêt aux écoles et aux élèves, intérêt qui les porte souvent à offrir des prix ou autres encouragements. Les jeunes ouvriers, de leur côté, outre les connaissances qu'ils acquièrent, s'accoutument à l'idée de solidarité entre eux et avec leurs patrons. De cette façon tout le monde en tire des avantages réels.

Il ne faut pas perdre de vue que cette organisation de l'enseignement industriel en Europe comprend aussi les écoles techniques proprement dites, et les écoles d'apprentissage qui, dans bien des cas, constituent de véritables fabriques dont on vend les produits. Ces écoles découlent naturellement du système dont elles sont la conséquence et deviennent un besoin réel pour des sujets ainsi préparés. Si nous n'en parlons pas spécialement, on en comprendra facilement la raison. C'est que de telles institutions ne peuvent donner un résultat qu'avec un terrain préparé. Il faut bêcher son jardin avant d'y jeter la semence. Cette dernière opération, pour essentielle qu'elle est, n'en est pas moins facile quand le reste est fait. Pour la description de quelques bonnes écoles techniques en Europe, voir le rapport de Jules Helbronner sur la section d'économie sociale, exposition de 1889, à Paris. Aussi le rapport du *Department of Agriculture* de Washington, 1892.

En Allemagne et en France, à l'inverse de ce qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour en Angleterre et au Canada, on reconnaît en principe que l'instruction de la jeunesse, non seulement élémentaire, mais à tous les degrés, est un devoir public qui ne

doit pas être laissé à la merci des hasards de l'offre et de la demande. C'est là la différence fondamentale. On a donc, en ces pays, organisé scientifiquement l'instruction industrielle, on lui a donné l'unité de direction, puis au-dessus des écoles industrielles à tous les degrés, on a établi les grandes écoles supérieures d'Etat, foyers d'où rayonne sur le pays tout entier la science pure productive de toutes les richesses. Il faut lire à ce sujet l'ouvrage de M. James Baker et celui de M. E.-E. Williams, *Made in Germany*.

Nous n'avons pour ainsi dire fait qu'indiquer quelques-unes des autorités qu'il faut consulter en matière d'instruction industrielle. C'est tout au plus si nous avons essayé d'en extraire certains principes généraux qui pourraient être utiles à ceux qui voudraient se servir de ces études pour fonder un système d'instruction technique dans la province de Québec. Il nous a semblé remarquable qu'en y regardant de près, les difficultés d'adaptation ne paraissent plus aussi insurmontables qu'on pourrait d'abord le supposer. Sans toucher à notre système d'instruction primaire, secondaire et supérieure, tel qu'il existe, nous avons sous la main les éléments qu'il faut pour établir, non pas à bon marché—si nous tenons compte de nos maigres ressources—mais sans frais excessifs, un système d'instruction industrielle. Réfléchissons-y. Nos universités sont le siège tout indiqué des écoles de science et de recherches industrielles supérieures. Les faire régner plus grandes dans une patrie agrandie, comme dirait Thiers, telle devrait être notre ambition, comme c'est notre devoir. Que nos autorités soient prodigues pour l'installation des laboratoires les plus complets et les plus modernes, qu'ils s'assurent le concours de savants et de professeurs distingués, de façon à créer dans la province de Québec un véritable centre de science industrielle. Ils auront alors fait une oeuvre essentielle, sans grever outre mesure le budget. Cependant, pour recueillir le fruit des sacrifices que nécessiteront ces choses, il faudra faire plus encore. Avoir une lampe, c'est fort bien, mais si nous voulons qu'elle nous éclaire, il faut trouver de l'huile pour l'alimenter.

Qui dit système, organisation, indique une chose complète où tout s'emboîte et se tient. Sans cela tous les efforts restent

stériles ou donnent lieu tout au moins à un grand gaspillage de forces. Pourquoi notre école polytechnique de Montréal languit-elle faute d'élèves? C'est la manifestation d'un vice radical aux degrés inférieurs de l'enseignement. C'est la lampe qui s'éteint faute d'huile. La tête souffre parce que le corps est malade. Une compagnie de chemin de fer perdrait son argent si, après avoir construit sa voie, elle ne s'occupait pas de trouver des voyageurs et du trafic pour l'alimenter. Quelquefois ces voyageurs, qui dans notre cas sont la population étudiante, viennent d'eux-mêmes; c'est qu'alors la voie traverse une région déjà riche et peuplée. Souvent, dans un pays nouveau, le chemin de fer précède le mouvement colonisateur et devient par là une oeuvre de développement national. Dans ce dernier cas, il ne suffit pas de choisir soigneusement son tracé, il faut de plus déployer les plus grands efforts pour y attirer la population et le commerce. Nous avons à nous ouvrir une voie dans la région non développée de l'industrie. Le courant du trafic y est à créer. Pour cela nous avons tout d'abord absolument besoin non pas seulement de grandes institutions universitaires, mais d'écoles primaires supérieures ou de quelque chose de semblable. Nos jeunes gens sont admirablement doués. Pour les intéresser aux choses industrielles il suffira de les leur faire connaître. Ils voudront alors voyager jusqu'au bout de la ligne. Ici nous trouvons, ce nous semble, une ressource précieuse dans nos écoles modèles et nos académies. Ce sont déjà, dans un sens, des écoles primaires supérieures. Mais pour les rendre vraiment utiles au but que nous avons en vue, il faudrait les modifier considérablement; d'abord, pour ce qui est du programme des études, de façon à en faire de véritables écoles préparatoires aux industries; ensuite en les rendant absolument gratuites, au moins pour les sujets choisis au concours; enfin, en instituant un certain nombre de bourses pour les sujets d'élite qui, faute de moyens pécuniaires, ne pourraient autrement continuer leurs études. Nous croyons qu'un tel système, dirigé par des hommes compétents et profondément imbus et animés de l'esprit qui aurait présidé à la création de l'oeuvre, ferait naître en peu d'années la nécessité d'écoles techniques de toutes espèces, et finirait par assurer notre

supériorité en fait d'instruction industrielle. Nous aurions en effet, pour continuer notre image, deux têtes de ligne : écoles industrielles préparatoires à une extrémité de la voie, écoles de haute science à l'autre. Entre ces deux points viendraient s'échelonner les stations, écoles d'arts et métiers, écoles techniques, écoles continuées pour les jeunes ouvriers et cultivateurs, lesquelles surgiraient au fur et à mesure des besoins. Le courant une fois établi, aucune de ces écoles ne manquerait d'élèves. A la condition toujours qu'il y ait organisation du haut en bas. De plus, notre chemin de fer parcourant un pays nouveau où les avantages qu'il apporte sont peu connus, il faudra non seulement préparer des facilités au public voyageur, mais aussi l'accoutumer à s'en servir. Dans certains pays cette question serait vite réglée, on ferait prendre aux gens le train de vive force. Ici un procédé aussi radical étonnerait un peu trop, il vaudrait peut-être mieux recourir à la propagande, à la réclame; il faudrait le concours actif et zélé de tous les hommes dirigeants de notre pays, tant ecclésiastiques que laïques.

Nous avons raison de croire ce concours absolument assuré, et nous en trouvons une preuve dans l'initiative prise par le séminaire Saint-Charles-Borromée, de Sherbrooke, en établissant un vrai cours industriel. Du reste, les modifications que nous proposons pour les écoles modèles et académies sont si simples, si peu coûteuses, elles s'imposent tellement qu'il n'est pas nécessaire d'insister bien longuement. Le Conseil de l'Instruction Publique pourrait les accomplir presque d'un trait de plume. Il suffirait de changer la distribution des crédits sans augmenter sensiblement la somme totale et d'exiger l'engagement de certains professeurs spéciaux.

Occupons-nous maintenant de la question capitale de la protection et de l'exploitation des forêts.

Errol Bouchette.

La Protection et l'Exploitation des Forêts



LA base même de tout projet de développement industriel dans notre pays, se trouve la question de la protection et de l'exploitation des forêts, c'est-à-dire de l'économie forestière. Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de l'aborder. Si nous constatons au début qu'elle est difficile à traiter, ce n'est pas parce qu'elle est nouvelle pour le public. (1) On a publié sur les questions forestières un grand nombre de livres excellents et une masse énorme d'ouvrages d'une valeur plus discutable. Rien ne serait donc plus facile que de faire ici, à bien peu de frais, un traité très savant sur cet important sujet. Mais cela serait hors de notre cause. Nous savons tous à peu près les généralités essentielles : Aux points de vue climatérique, agricole, industriel et social la forêt permanente est une des conditions nécessaires à la vie des nations. Sa disparition n'est pas étrangère à la ruine des grands empires anciens. La Grèce, autrefois très fertile, est aujourd'hui dévastée par les torrents qui se précipitent des cimes dénudées. En Europe,

(1) Mentionnons à titre de curiosité qu'en 1701 le grand ingénieur Vauban écrivit un "Traité de la culture des forêts." Il s'occupe de la question de l'exploitation par coupe réglée et donne d'excellents conseils dont nos sylviculteurs modernes pourraient profiter. Le sujet est donc loin d'être nouveau. Vauban pose en principe que la conservation des anciennes forêts et la création de forêts nouvelles sont d'intérêt public et devraient être dirigées par l'Etat.

Cet illustre soldat s'est aussi beaucoup occupé dans ses écrits de la colonie du Canada et si son gouvernement avait écouté ses conseils, l'histoire de notre pays eût été bien différente. Mais il prêchait dans le désert.

notamment en France, le même phénomène a commencé à se produire dans les régions avoisinant les Alpes, les Pyrénées et le Plateau central. On s'efforce, avec succès, d'arrêter la destruction au moyen de vastes plantations. On a même fait de la forêt un puissant rempart contre les empiètements de l'océan, rempart plus efficace que les fameuses digues de la Hollande. Personne n'ignore aujourd'hui que la forêt peut être cultivée de façon à lui faire donner chaque année sa moisson, de même que les champs où viennent les légumes et le blé, sans qu'elle s'épuise ni s'amointrisse. Tenons donc pour admises toutes ces belles vérités et contentons-nous, pour le moment, d'en tirer cette conclusion : protéger la forêt et tout ce qui tient de la forêt, ce n'est pas laisser en repos la hache, la scie et le broyeur, mais c'est la cultiver, afin de lui faire rendre la plus riche moisson possible, sans qu'elle s'amointrisse quant à son étendue, et de manière à la rendre plus riche en essences d'une valeur industrielle.

On dit tout cela bien souvent dans de fort belles phrases. Les sylviculteurs officiels deviennent lyriques. La forêt n'est plus seulement un élément économique et social, c'est un organisme doué d'une vie distincte de celle de chaque arbre qui la compose. L'on s'apitoie sur les blessures que l'ignorance lui inflige, l'on enseigne comment il faut s'y prendre pour les guérir. Mais, et c'est là la vraie difficulté, dès que quelqu'un, s'avisant de prendre les belles phrases au sérieux, parle de mettre en pratique ces excellents conseils et de panser les plaies de ce précieux organisme blessé, il s'élève aussitôt un concert de récriminations et de menaces.

Halte-là ! crie d'une voix tonnante le commerçant de bois. Ces arbres m'appartiennent ; je les ai payés, je dois pouvoir en faire ce qu'il me plaît.

Pitié ! supplie le colon d'un ton plus faible, vous voulez donc m'enlever le plus clair de mon gain, me ruiner complètement, priver ma famille de pain. Allez, vous n'êtes qu'un barbare et un mauvais patriote.

Mon ami, vous êtes un peu naïf, disent à leur tour les gouvernements avec un sourire de supériorité indulgente. Vos

propositions sont vraiment recommandables et nous y applaudissons. . . . en principe. Si nous gouvernions en théorie, ce serait parfait. Malheureusement, il n'en est point ainsi et nous avons besoin de revenus pour administrer la chose publique. Où donc voulez-vous que nous en trouvions si nous cessons de concéder des coupes de bois? Comment trouverions-nous des acheteurs pour ces bois si nous imposons des conditions trop difficiles? Vouloir que nous renoncions à tout cela! mais c'est absolument impossible. Dans l'intérêt public nous devons continuer.

Mais l'avenir! l'avenir! répond le réformateur, à ces trois puissances.

Dame, ripostent-elles, l'avenir fera ce qu'il pourra. Nous ne nous en soucions qu'en second lieu. Franchement, pour tout dire, nous vivons dans le présent et nous n'avons que faire des théoriciens et des rêveurs. Si vous savez concilier les réformes que vous prônez avec les besoins urgents, les intérêts divers et les droits acquis qui se coudoient, vous êtes assurément plus habiles que nous et que tous nos devanciers. Faites-nous part de votre recette. Voilà comment la question se présente à une foule d'esprits dans notre pays, qui est pourtant, au dire des experts, *la principale réserve forestière du globe!* Voilà ce qui justifie ces graves paroles prononcées par M. Mélard au congrès international de sylviculture, à Paris, en 1900: "Nous consommons en ce moment non pas le revenu, mais trop souvent le capital des forêts étrangères qui alimentent l'énorme importation de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne."

L'humble individu qui écrit ces lignes est bien loin de se croire de force à saisir et à terrasser ces multiples difficultés. Il n'a rien du preux de la légende qui frappait d'estoc et de taille les monstres qui surgissaient dans la forêt enchantée. Mais tout en voulant raisonner, autant que possible, froidement et méthodiquement, il est de ceux qui ont la foi; il est convaincu que le temps aura raison de ces sophismes, car ce sont des sophismes; il a aussi conscience d'être appuyé par un fort mouvement d'opinion. On pourrait les comparer, lui et ses amis, à ces explorateurs qui vont un peu au hasard à la recherche

d'un métal précieux. Ils lavent sans se lasser les sables des rivières jusqu'à ce qu'enfin ils trouvent au fond de la sébille la paillette étincelante qui les guidera jusqu'à la mine qu'ils ouvriront. Agitons donc les sables, cherchons sans cesse l'or des idées. Une recherche consciencieuse nous le fera trouver. C'est dans cet esprit que nous écrivons ce qui suit.

Rappelons tout d'abord pour plus de clarté que la forêt canadienne appartient en général aux gouvernements fédéral ou provinciaux. Les rares forêts des provinces et territoires du Nord-Ouest sont pour la plupart du domaine fédéral. Dans les provinces comme dans les territoires, il existe une certaine étendue forestière appartenant à des particuliers. Notre étude s'occupera surtout des premières. Mais celles de la seconde catégorie ne doivent pas échapper à certaines lois promulguées dans l'intérêt public. Un gouvernement peut s'occuper des forêts comme un propriétaire qui les exploite. Il peut en diriger plus ou moins directement l'exploitation dans le but d'en tirer des revenus immédiats ou à venir. Ou encore, n'étant pas propriétaire du domaine forestier, et constatant que l'intérêt public souffre d'une exploitation vicieuse ou imprudente, il peut, au moyen de lois générales, en réglementer l'exploitation. C'est ce que devront faire la plupart des législatures aux Etats-Unis, où l'on vend au commerçant non-seulement les arbres de la forêt, mais la terre même qui les nourrit, en pleine propriété. Le système canadien, malgré ses graves défauts, est moins nuisible. Dans notre pays, il est vrai, les gouvernements ne se sont jamais occupés directement ou indirectement de l'exploitation scientifique de la forêt. On s'est contenté de vendre le bois à des commençants qui, bien souvent, ont abusé d'une loi qui leur était déjà trop favorable pour dévaster notre patrimoine national. Parfois aussi le colon de bonne foi et très souvent le spéculateur illicite, dans leur rivalité sourde ou ouverte avec le commerçant, n'ont pas hésité à le détruire par haine ou par vengeance. La propriété forestière s'en est trouvée dépréciée d'autant et la richesse publique diminuée dans la même proportion. Voilà une des funestes conséquences d'une loi vicieuse, tant en principe que dans la manière dont on l'a appliquée. Le lecteur en trouvera de nom-

breux exemples en parcourant les travaux de la dernière commission de colonisation de la province de Québec. Il est donc nécessaire d'examiner tout d'abord jusqu'à quel point les gouvernements et particulièrement les gouvernements canadiens doivent s'occuper des questions forestières.

En parlant, dans une étude antérieure, de la nécessité d'une politique industrielle, nous avons cité l'opinion de M. Paul Leroy-Beaulieu. Selon cet économiste, l'Etat, dans les pays nouveaux, doit conserver la propriété du domaine forestier et des pouvoirs hydrauliques qui en tiennent. C'est à ce prix qu'il évitera aux peuples du nouveau monde toutes les grandes difficultés économiques dont souffrent aujourd'hui les peuples plus anciens. Ce principe suppose un certain entretien et même une certaine sage exploitation par l'Etat même. Cet écrivain, une autorité en matière d'administration financière, (1) ne proposerait certes pas à un peuple d'éviter des difficultés économiques en laissant sa principale source de richesse improductive. Mais n'ayant pas à écrire un traité spécial sur la question, il s'est contenté d'énoncer le principe.

M. Ernest Brunken, secrétaire de la commission forestière du Wisconsin, entre plus avant dans la question. Son livre *North American Forests and their relation to the National Life of the American People*, publié en 1900, fait autorité sur notre continent. "Evidemment, dit-il, l'Etat pourrait agir comme un propriétaire particulier, il pourrait exploiter ses forêts d'après de bonnes méthodes de sylviculture et en tirer le plus fort revenu possible. C'est ce que font beaucoup de pays européens où la sylviculture est florissante. L'on sait que plusieurs pays de l'empire Allemand aussi bien que la France tirent de leurs forêts publiques une part considérable de leur revenu.

"Les objections tant politiques qu'économiques qu'on peut offrir à l'encontre d'une telle méthode sont faciles à énoncer. Ce sont celles qu'on fait valoir contre toute entreprise commer-

(1) Il fut consulté par les banques françaises au sujet des derniers emprunts russes qu'on a voulu lancer à Paris.

ciale conduite par les autorités publiques. Cultiver la forêt pour en vendre le produit n'est pas une fonction qui convient à un gouvernement. Cela sent le *paternalisme*, le socialisme; la politique généralement acceptée du peuple américain s'y oppose. Nier la valeur de ces objections serait folie. Sans discuter l'opportunité de ces mesures socialistes, nous dirons seulement que nul gouvernement américain, d'ici à de longues années, ne deviendra commerçant forestier dans le seul but de se créer des revenus.

“Mais pour d'autres raisons il peut être opportun de maintenir la permanence des forêts publiques, et alors la question du revenu ne sera que secondaire, à côté de considérations plus importantes. Si un Etat ou le gouvernement fédéral constatait l'existence permanente de forêts capables de produire du bois de commerce et autres produits forestiers était absolument nécessaire dans l'intérêt public, et que l'on ne pouvait s'en rapporter à des particuliers pour la conservation de ces forêts, alors la politique du maintien des forêts par le public pourrait être adoptée, malgré les objections sus-mentionnées.

“J'ose dire que seuls les partisans outrés d'Adam Smith voudraient contester qu'il est du devoir de tout gouvernement d'empêcher, s'il est possible, la disparition de tant d'industries importantes qui tirent de la forêt leur matière première. La majorité du peuple américain, qui favorise le système d'un tarif protecteur, ne s'objecterait pas à un système raisonnable de protection intérieure pour la conservation de cette source vitale de la richesse nationale, et si le peuple se convainc que l'administration gouvernementale seule peut assurer la permanence de la forêt, les fantômes du *paternalisme* et du socialisme ne les effraieront pas.”

Nous avons cité tout au long ce passage du livre de M. Brunken, parce qu'il y pose d'autorité les principes qui nous paraissent devoir guider les gouvernements dans l'oeuvre de la protection des forêts. Le gouvernement doit intervenir lorsqu'il constate que leur permanence est menacée. Ne l'oublions pas, il ne s'agit pas ici seulement de la conservation d'un appoint économique, c'est l'existence même de la nation qui est mise en question par l'amointrissement de la forêt. Or quelle est

la situation du Canada sous ce rapport? Nous la trouverons résumée dans un document officiel d'une haute importance. En 1894, le gouvernement fédéral fit une enquête sur les richesses forestières du Canada. Elle fut conduite par M. George Johnston, statisticien fédéral. Le rapport est volumineux; mais les conclusions sont courtes, claires et désolantes. Les voici textuellement:

1° Le pin de première qualité a presque entièrement disparu.

2° Il reste une quantité considérable de pin de qualité inférieure.

3° Il reste beaucoup de bois d'autres essences.

4° Le moment approche rapidement où, si l'on excepte l'épinette, pour ce qui est du bois, et la Colombie-Britannique parmi les provinces, le Canada cessera d'être un pays exportateur de bois.

Telle était la situation officiellement constatée en 1894. Ce rapport a eu pour résultat l'établissement d'un service de garde-forestiers, ce qui est déjà quelque chose, mais pas assez puisqu'on n'a pas encore reconnu la nécessité d'un *régime forestier*, essentiel, dit M. G. Huffel, "par la difficulté, toute particulière aux forêts, de distinguer le capital, qui doit rester intact, du revenu qui doit être livré à la jouissance du présent. Cette distinction, aussi délicate qu'indispensable, ne peut être faite que par des hommes intéressés et compétents." Une société des industries forestières serait en mesure de fournir au pays de tels hommes.

Depuis cette époque la situation s'est modifiée, puisqu'on a découvert, grâce aux études d'un savant allemand, la valeur immense de l'épinette. M. Johnson a lui-même signalé ce changement dans un rapport subséquent. Nous avons causé avec lui à ce sujet et il nous a fait remarquer combien il serait facile et avantageux d'exploiter l'épinette au moyen de la coupe réglée. La chose est déjà faite par des compagnies d'exploitation européenne exploitant dans nos forêts. Les directeurs ont déclaré à M. Johnson, ainsi qu'à l'auteur, que leurs concessions de coupe seront pour eux une source perpétuelle de revenu. Mas c'est là, malheureusement, une exception. Au point

de vue national de la permanence de la forêt, au point de vue économique de la réaction contre les inutiles sacrifices, la situation générale reste la même. Nous sommes toujours, comme nation, menacés des conséquences ruineuses des anciennes méthodes; comme l'humus de nos côtes qui se dénudent, nous nous laissons avec insouciance emporter par le courant.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le moment est venu où le peuple du Canada, et plus particulièrement celui de la province de Québec, est appelé à prendre de sérieuses déterminations. Sa position n'est pas sans analogie avec celle du peuple de la Grande-Bretagne à la veille de l'abolition des *corn-laws*. Cette réforme qui a exercé une influence si puissante sur la destinée des peuples Anglo-Saxons, battait en brèche un système traditionnel. On demandait aux pouvoirs publics d'adopter un principe fondamental de gouvernement comportant une orientation toute nouvelle de la politique économique et fiscale du royaume. Chose grave, difficile, impossible même, en apparence. Cependant cette chose impossible est devenue un réalité vivante qui a contribué à faire de l'empire britannique le plus puissant des empires.

C'est d'un changement aussi radical que dépend l'avenir industriel du Canada oriental. Mais personne ne doit s'en effrayer, car dans la pensée de ceux qui partagent cette manière de voir, ce changement n'aurait rien de révolutionnaire. Il s'agit d'une évolution saine, et aussi graduelle que le veut la prudence, qui ne toucherait en rien aux droits acquis, qui même n'entraînerait pas nécessairement des règlements commerciaux prohibant directement l'exportation du bois de commerce et du bois d'oeuvre. Le succès, suivant nous, doit dépendre d'autres et plus puissantes causes. On a donc eu tort de citer comme à l'encontre de notre raisonnement les arguments de M. Dubuc, dont la récente brochure a été fort commentée par les journaux. La thèse que soutient cet écrivain, qui est en même temps le secrétaire d'une compagnie industrielle, c'est qu'il ne faut pas prohiber l'exportation du bois de pulpe, parce que.

1° La forêt d'épinette se renouvelle en vingt-cinq, trente, ou au plus cinquante ans.

2° La richesse forestière est périssable; elle peut être détruite par le feu ou par les insectes.

3° Des changements économiques peuvent annuler la valeur de nos forêts.

L'on pourrait, sans doute, invoquer certaines considérations à l'encontre de ces trois propositions :

1° Que les forêts ne se renouvelleront que si on a recours à la coupe réglée, ce que le régime actuel rend très difficile.

2° Que la surveillance et la culture diminuent les dangers de la destruction, mais qu'il faut pour cela que le peuple tout entier y soit intelligemment intéressé pour que l'on puisse surveiller et cultiver la forêt.

3° Qu'il n'est pas probable qu'un changement industriel quelconque puisse jamais sérieusement diminuer la valeur économique et commerciale du bois. Au contraire, comme il est admis par les savants que le développement industriel du monde n'est qu'à son début, il est plus probable que cette matière première de tant d'industries deviendra plus précieuse avec les années. Cependant, même si ces propositions restaient debout et intactes, elles ne diminueraient en rien la force de notre raisonnement, lequel repose sur des bases tout autres, comme le lecteur a pu déjà le constater.

Mais, lorsque nous examinons les conclusions que l'auteur n'exprime pas, il est vrai, mais qui semblent découler naturellement du plaidoyer de M. Dubuc, il faut mettre de côté les réserves. De ce que notre richesse forestière soit périssable et qu'il faille de grands soins pour la conserver, il ne s'ensuit nullement que nous devrions la sacrifier au plus vite et compléter à brève échéance notre ruine forestière, ce qui serait un désastre national, afin de nous débarrasser des soucis que nous cause notre richesse. Ce serait là le comble de la déraison. La saine raison ne veut-elle pas que, dans de telles circonstances, le Canada oriental et plus particulièrement la province de Québec adopte, aussi rapidement que possible, une vraie politique industrielle, scientifique, énergique et progressive, qui assurera et la permanence de notre richesse forestière et son exploitation intelligente pour le plus grand bien de tous les Canadiens? Ces conclusions sont tellement logiques que nous

osons dire que personne ne réussira jamais à les réfuter. Elles s'imposent. Nous devons, nous montrer aussi sages et aussi courageux que se montra le peuple anglais, et ne pas craindre de changer l'orientation générale de notre politique forestière et industrielle. C'est là la véritable voie où il faut faire entrer le peuple. Les pouvoirs publics peuvent y aider puissamment en lui ouvrant en haut les portes du développement industriel, tandis que la science sociale et l'instruction industrielle pénétrant dans ses masses profondes feront tourner tous les yeux vers cette terre promise de l'avenir. Osons dire toute notre pensée. Nuos croyons qu'il serait sage de promulguer des lois fondamentales avant même que ce travail préparatoire soit terminé. Dans la grande majorité des cas, la civilisation et les moeurs dévancent la loi, mais l'on peut citer des exemples du contraire et le plus éclatant se trouve dans l'Écriture même. L'histoire des Hébreux nous enseigne qu'un devoir sacré s'impose aux conducteurs des peuples lorsqu'ils se trouvent en présence d'une de ces questions exceptionnelles dont peut dépendre la force et la vie même de la nation dont la Providence leur a confié la direction.

Ces raisonnements ne viennent pas de nous. En une matière aussi grave nous préférons nous appuyer à chaque pas sur une autorité dont tout le monde admettra la valeur. C'est ainsi que nous avons cité M. Paul Leroy-Beaulieu, MM. Ernest Brunken, Mélard et Huffel lorsqu'il s'est agi de poser les principes généraux, et M. George Johnson pour montrer l'état actuel de nos forêts, en tenant compte des changements survenus depuis son rapport. Un savant canadien va nous indiquer les remèdes pratiques et urgents qu'il importe d'appliquer. Voici comment s'exprimait récemment monseigneur Laflamme, dans un journal de Montréal. Son langage clair, simple et modéré, joint à la grande autorité dont il jouit, donne à cette pièce une très haute importance.

“La Providence, dit Monseigneur Laflamme, a donné à la province de Québec deux grandes sources naturelles de richesse: l'agriculture et l'exploitation des forêts. Comment devons-nous en user?”

“La réponse vient d'elle-même. En effet, il ne s'agit pas ici

de mines, où l'intérêt consiste à produire le plus possible et dans le moins de temps possible, les dépôts devant nécessairement s'épuiser un jour, sans espoir de régénération. Et, dans ces conditions, du moment que le marché n'est pas exposé à de trop fortes fluctuations, l'intérêt de l'exploiteur, comme l'intérêt public, est de faire produire au capital placé un rendement aussi rapide que faire se peut, afin de le consacrer ensuite à autre chose.

“Mais il en est autrement de l'agriculture et des forêts. Si on leur demande un rendement excessif, on l'aura peut-être, mais ce sera au risque d'un épuisement à peu près irréparable. Et ces deux grands facteurs de la fortune publique disparaîtront ou seront très gravement compromis.

“L'intérêt général demande, exige donc une utilisation rationnelle de ces richesses. A tout prix, il faut en assurer la perpétuité. Et, pour nous borner exclusivement à la très importante question des forêts, notre province doit tenir, envers et contre tous, à les conserver dans toute leur intégrité, partout où les intérêts bien compris de la colonisation et de l'agriculture n'en demandent pas la disparition.

“Est-ce à dire que nous devons ne pas en permettre l'exploitation, ne plus vendre aux marchands de bois ce que nous appelons les “limites” forestières, et révoquer les ventes qui ont déjà été faites? Pas le moins du monde. Il y a, de ce côté, une source abondante de revenu que nous aurions bien tort de ne pas utiliser. Continuons donc, si nous voulons, à vendre des “limites”; mettons-y seulement une grande discrétion. Traitons cette vente comme une question d'affaires. Et, comme on le fait dans tout marché bien entendu, imposons à l'acheteur des conditions qui garantissent cette richesse nationale contre tout danger de destruction, contre tout gaspillage.

“La valeur des produits forestiers augmente d'un jour à l'autre. Tout dernièrement, un journal américain disait que, dans vingt-cinq ans cette augmentation atteindra cinquante pour cent de la valeur actuelle. Alors, sachons exiger des acheteurs une rente foncière qui s'accroisse en proportion de la valeur du profit qu'ils retirent. Forçons-les à exploiter, dans un laps de temps raisonnable, la propriété qu'ils ont acquise,

et sachons ainsi les empêcher d'immobiliser, dans un but de spéculation privée, des valeurs qui, en fin de compte, font partie du domaine public.

"Avant de vendre, que les autorités se renseignent consciencieusement sur les "limites" qu'elles mettent en vente. Qu'elles sachent la quantité, la qualité des bois qui la recouvrent, et, pour cela, qu'elles en fassent faire l'exploration par des hommes entendus, indépendants de toute influence et de toute coterie.

"Puis, une fois la "limite" vendue, on devra surveiller de très près l'exploitation qui en est faite. Les règlements du département des Terres devraient être suivis à la lettre, à propos de la dimension des arbres à abattre. Il y aurait lieu de les compléter en obligeant les bûcherons à ne pas briser, dans l'abatage des arbres, les tiges encore jeunes, et à ne pas en retarder la croissance. C'est l'avenir de la forêt qui est en jeu. Pourquoi encore ne pas exiger que l'on coupe les menues branches, que l'on dépèce les têtes, de façon que tous ces déchets reposent immédiatement sur le sol où ils auront bientôt fait de pourrir? Actuellement, d'après ce que l'on dit, rien de tel ne se pratique. On laisse têtes et branches comme elles se sont trouvées à la chute de l'arbre; le tout se dessèche, et, après un an ou deux, une "limite" exploitée de cette façon est idéalement préparée à devenir la proie d'un incendie désastreux, qui aura été allumé par l'imprudance d'un passant ou le feu du ciel.

"Tout cela demande de la surveillance, et cette surveillance, ne peut être exercée que par des gens bien au fait, capables d'y consacrer tout le temps nécessaire.

"Cela relève, dit-on, des garde-forestiers. Très bien, mais alors ayons des employés qui soient absolument compétents, et, pour cela, payons-les convenablement, afin qu'ils trouvent dans leurs professions ou métiers, le moyen de vivre honnêtement, sans être exposés à se laisser influencer par les pots-de-
vin des marchands intéressés.

"Et ces gardes-forestiers, on ne peut les improviser. Parce que M. A. ou M. B. est rouge ou bleu, ce n'est pas une raison pour lui confier des intérêts publics aussi importants.. Sachons

regarder plus haut que ces mesquines partisaneries. Nos garde-forestiers devraient être en dehors de tout parti politique, tout comme le Conseil de l'Instruction Publique. Enfin, si ces employés doivent être instruits—ce dont personne ne doute—sur tous les points qui regardent l'accomplissement de leurs fonctions, instruisons-les en fondant une école forestière.

“On parle beaucoup à l'heure actuelle d'écoles techniques; on voudrait en voir surgir à droite et à gauche. Assez souvent, ceux qui crient le plus fort restent tout interloqués lorsqu'on leur demande quelle espèce d'école ils veulent avoir, car il y en a de plusieurs sortes. Ces institutions, quel que soit leur but, sont assez coûteuses, et s'il fallait en créer pour chaque industrie, pour chaque métier, le budget provincial en serait lourdement taxé.

“Eh bien! parmi toutes ces écoles, celle qui presse le plus, et d'un grand bout, c'est une école forestière—une école où l'on enseignerait la technologie de nos forêts, puisqu'on semble tant tenir à l'expression. On y étudierait comment nos arbres poussent et se multiplient, à quel âge les différentes essences atteignent leur maturité, quelles sont les maladies qui peuvent leur faire tort, quelle est la valeur commerciale, en quels endroits de la province chacune d'elles est localisée, quelle en est la quantité, etc.

“Ces connaissances une fois acquises, on pourra faire des règlements qu'on ne sera pas obligé de modifier tous les deux ou trois ans. On commencera à voir clair dans cette souverainement importante question de nos bois, ou, si l'on aime mieux, on y verra plus clair.

“Sans doute, nous ne pouvons pas songer à faire ici tout ce qui se fait ailleurs, en Europe, par exemple. Les conditions différentes où nous nous trouvons devront amener des modifications dans la manière de traiter nos forêts. Mais il serait bon tout de même de commencer par connaître ce qui se pratique dans les autres pays civilisés au sujet de l'exploitation des forêts. On trouvera que partout cette industrie est sévèrement réglementée, que rien n'est laissé au caprice ou à la rapacité des exploiters, sur lesquels, d'ailleurs, les employés

du service forestier ont constamment les yeux. Cette enquête nous mettra en mesure d'étudier plus méthodiquement nos propres forêts et d'en assurer une exploitation, rémunératrice, je le veux bien, mais surtout scientifique, qui en assurera la perpétuité, et ce sera énorme.

“Tout cela, certes, n'est pas l'oeuvre d'un an ou deux; les bois croissent lentement, le régime des forêts ne se modifie qu'à la longue. Il faudra savoir attendre. De plus, les nouveaux règlements feront peut-être crier bien fort les intéressés, eux qui pensent plus volontiers au présent qu'à l'avenir. Il n'y aura qu'une chose à faire: laisser crier et s'avancer lentement mais sûrement vers le but qu'on se sera proposé. Dans ces conditions, nous serons certains d'avoir travaillé efficacement pour le bien public et d'avoir assuré pour toujours une des grandes ressources de notre richesse nationale.”

Personne ne peut douter que monseigneur Laflamme n'exprime ici l'opinion de toute la portion saine et modérée de la province de Québec. Cette opinion qui s'affermît et se recrute tous les jours, demande qu'on proclame en principe et qu'on accepte comme base de toute l'administration forestière la permanence de la forêt et de tout ce qui tient de la forêt. Il faut qu'elle soit permanente quant à son étendue, sauf pour ce qui est des défrichements légitimes faits par les colons de bonne foi; permanente surtout quant à sa valeur économique, commerciale et industrielle.

L'opinion demande qu'on cesse de concéder les coupes de bois et les pouvoirs hydrauliques aux conditions maintenant permises; que les limites et les pouvoirs concédés à l'avenir le soient à charge de la coupe réglée, de la culture et de l'exploitation, de manière à assurer le maintien intégral de l'étendue territoriale en forêts et de la valeur économique en essences; que toute concession forestière ou hydraulique consentie par les pouvoirs publics, le soit pour un temps fixe et limité, par bail emphytéotique qui deviendra nul de plein droit dès que le locateur négligera d'en accomplir les conditions. Et l'on aurait raison de demander cela quand même il serait vrai que la forêt fut inépuisable, ou qu'il en restât encore, comme l'affirme M. Alex. Girard, de quoi fournir au gouvernement “un

revenu, en droits de coupe, de \$4,214,594 par année pendant cent ans, pour la première coupe seulement." Car, encore une fois, de ce que notre forêt fut inépuisable, il ne s'ensuivrait jamais que nous ne devrions pas l'utiliser au profit des Canadiens. Emparons-nous de l'industrie! voilà la thèse que nous soutenons dans ces études, et nous ne devons pas nous en écarter.

L'Ontario est déjà entrée dans la voie de ces réformes, qui sont, en effet, la base nécessaire de toute bonne politique forestière et industrielle de notre pays. Elle procède un peu lentement, à notre avis. Elle désire, sans doute laisser à l'opinion le temps de s'affirmer. Ses hommes publics, comme les nôtres, savent bien que de tels changements, loin de diminuer les revenus des gouvernements provinciaux, les augmenteront au contraire énormément, à la longue, pourvu qu'on ait soin de s'occuper attentivement et systématiquement du développement des vraies industries forestières. Mais bien que rassurés pour ce qui est des revenus à venir, on semble craindre de part et d'autres que les revenus présents soient dangereusement affectés par un changement trop brusque dans la politique forestière. Tout en ne partageant pas cette opinion, tout en croyant sincèrement que les réformes que nous proposons ici, loin de diminuer les revenus immédiats de la province, les augmenteraient au contraire considérablement, nous devons la respecter. Ne demandons donc pas que l'on change de système du jour au lendemain. Qu'on procède lentement et avec circonspection, qu'on étudie un projet de réforme, qu'on l'applique graduellement et d'abord sur un espace restreint du territoire. Nous ne demandons pas autre chose pour agir sur l'opinion. "Il importe de noter, dit M. de Lanessan, un ancien membre du cabinet français, que l'évolution de l'opinion individuelle est toujours en avance sur celle de la morale sociale et gouvernementale." Il est très vrai, sauf les grandes exceptions que nous avons signalées plus haut, que les gouvernements ne peuvent entreprendre de grandes réformes que lorsque l'opinion publique les y pousse. Mais tous les hommes éclairés peuvent aider à former l'opinion, mais les pouvoirs publics ne demandent certes pas mieux que de voir se produi-

re une saine orientation de cette opinion. Et tout le monde sait bien que lorsque le public a vraiment accepté en principe quelque réforme importante, nulle difficulté administrative ne peut en empêcher la réalisation. Que tous les coeurs patriotiques s'appliquent donc à former l'opinion. Le jour où cette opinion sera née, l'expérience que nous esquissons dans ces études, n'offrirait absolument aucun danger. Et si au bout d'une décade, on constatait qu'elle n'avait pas réussi, rien n'empêcherait que, du consentement unanime, on l'abandonne.

Cette éventualité n'est pas à craindre. Qu'on vienne donc aujourd'hui proposer aux cultivateurs du Canada oriental de renoncer à l'industrie laitière! Après dix ans du système réformé que nous proposons, il serait tout aussi impossible d'induire la population à renoncer à l'industrie forestière. Après vingt ans la face du pays serait changée, la province de Québec contiendrait dix millions d'âmes et ses exportations dépasseraient de beaucoup le chiffre actuel de toutes les exportations canadiennes. La réserve forestière du monde serait en exploitation scientifique. Il est évident que les revenus provinciaux auraient augmenté dans les mêmes proportions, d'une façon permanente et sans aucun sacrifice du domaine public.

Quoique nous fassions, du reste, les capitaux industriels viendront bientôt se déverser sur notre pays. Leur effet sur notre avenir dépendra en partie de leur provenance. Ceux qui nous viendront des Etats-Unis s'accommoderont assez facilement du désordre économique actuel et qui ressemble à la condition où se trouvait leur propre pays dans un temps où l'on disait dans la grande république, comme nous disons maintenant ici: la forêt est inépuisable. Ils seront moins puissants, comme chiffre, que le seraient les capitaux européens, ils les excluraient néanmoins, si nous leur donnions carte blanche, parce que, étant moins stables et moins conservateurs, ils établiraient la fabrication intensive, rechercheraient les profits invraisemblables, cueilleraient rapidement ce que nous avons de meilleur; puis, dans quelques années, ils s'en iraient en ne nous laissant que des ruines. Ce serait la répétition, sur une plus grande échelle, de la ruine des pays

antiques, la répétition de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, mais avec des conséquences infiniment plus désastreuses, puisque nos forêts sont notre tout, tandis que les Etats-Unis ont d'autres ressources et un climat qui ne dépend pas aussi absolument de la permanence de la forêt. Nous ne pourrions jamais leur imposer des taxes ni les forcer à l'observance des lois, car le caractère particulier de ceux qui manient ce capital est la domination. De sages lois faites maintenant lui rendront l'accès difficile. Il est important pour l'avenir que nous les inscrivions sans retard sur nos statuts et que nous les mettions rigoureusement en vigueur.

Ces mêmes lois décourageront beaucoup moins le capital anglais et européen accoutumé à opérer dans un milieu mieux ordonné. Des lois protégeant la forêt, loin de repousser ce capital, l'attireraient, au contraire, Il y trouverait la garantie de permanence qu'il recherche; il s'établirait au Canada à perpétuelle demeure, et seconderait puissamment l'effort des autorités. Il ne viendrait pas non plus, comme le capital américain, par bribes isolées. Il s'implanterait en masses imposantes, ou il ne viendrait pas du tout. Il est bien connu, en effet, que le capital belge et français se prodigue par centaines de millions, là où quelques millions isolés ne se risqueraient pas. C'est ce qui fait sa force. C'est pour cela qu'on le retrouve dans toutes les parties du monde, notamment en Russie, en Chine, au Congo. Il ne s'isole pas, il se groupe et il s'organise. Ce langage n'est pas de nous. Il résulte de nos conversations avec une foule d'Européens éminents qui tous nous tiennent le même langage.

Ce qu'il vous faut, nous disent-ils, ce ne sont pas tant des immigrants agricoles, bien que cette classe d'hommes soit toujours très utile; ce qui vous manque surtout ce sont des capitaux entre les mains d'industriels savants et expérimentés qui créeront dans votre pays une classe dirigeante industrielle.

Nous ne sommes pas hostiles à l'entrée du capital étranger dans notre pays, et aux conditions que nous venons de définir, nous croyons qu'il serait sage de faire des efforts pour l'attirer. N'oublions pas cependant que cette ressource ne dépend

pas de nous et qu'en dernière analyse nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Aussi croyons-nous pouvoir démontrer qu'il nous est très possible d'atteindre le développement industriel sans aucun secours étranger. Ce serait là un des principaux devoirs de la société des industries forestières. Au chapitre prochain nous examinerons plus en détail la manière dont elle pourrait opérer.

Érol Bouchette.



L'Évolution vers la Justice Sociale



CONSIDERER l'éphémère durée de notre vie sur la terre, le désintéressement de tout ce qui préoccupe ordinairement les hommes semblerait le parti le seul sage. On l'a vite constaté en effet, ceux-ci à force de courir après le bien être matériel, n'aboutissent qu'à multiplier leurs soucis, sans diminuer leurs misères. Devant cette anomalie, on est instinctivement porté à estimer, avec Platon, que les fonctions vitales essentielles sont des maladies; avec le même philosophe on se prend à rêver d'une société spirituelle, libre des préoccupations de l'existence physique, unie dans la contemplation d'une même et éternelle vérité. Si l'on ne tarde pas à reconnaître son utopie, du moins continue-t-on à trouver bien insensés ceux qui, avec une grande fortune déjà acquise, s'estiment encore assez pauvres pour entreprendre de longs travaux afin d'acquérir toujours davantage. Déjà, aux yeux de Socrate, de pareils ambitieux ressemblaient à un homme qui, ayant beaucoup et mangeant sans cesse ne se rassasierait jamais.

Jésus-Christ venant apprendre au genre humain non pas un chemin idéaliste, comme celui de Platon et des Philosophes Alexandrins, mais un chemin réel et pratique vers le bonheur, aspiration finale de tout mortel, ne pouvait manquer de toucher aux questions fondamentales de la richesse, qui semble

être ici-bas la vraie source de la félicité. Or on sait qu'il eût pour les riches des arrêts presque désespérants, et pour les pauvres des consolations surabondantes, dont la plus belle fut encore sa propre vie, passée parmi les déshérités des biens de la terre. On n'ignore pas non plus en quels termes séduisants il invita ses disciples à se débarrasser des soucis de l'existence. "Apprenez, leur dit-il, comment les lis des champs croissent. Ils ne travaillent, ni ne filent; cependant je vous dis que Salomon, même dans toute sa gloire, n'a pas été vêtu, comme l'un d'eux. Si donc Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et demain sera jetée dans le brasier, ne vous revêtira-t-il pas plutôt, ô gens de petite foi? Ne soyez donc point en souci, disant: Que mangerons-nous? Que boirons-nous? ou de quoi serons-nous vêtus? Car ce sont les païens, qui recherchent toutes ces choses. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît."

Si nous étions tentés de nous scandaliser de pareils conseils, rappelons-nous que Jésus-Christ venait chercher ce qui avait été perdu. Or ce qui avait été perdu c'était l'âme; elle l'avait été précisément par une attache abusive aux biens matériels par l'hégémonie avilissante du corps sur le composé humain tout entier. Il s'agissait de ramener la vue de l'âme captive vers les sphères supérieures de l'esprit, il s'agissait de remémorer à l'homme qu'il avait une autre destinée après celle de cette passagère existence. Jésus-Christ n'avait point mission de nous enseigner un traité d'économie politique; encore moins avait-il celle de nous apprendre à devenir millionnaires; son idéal n'était pas du tout celui d'un Yankee. Des trésors, il nous invitait à en accumuler mais là-haut, où ils sont parfaitement à l'abri des dévastations du ver et de la teigne. Toutefois ce n'était pas aux biens de la terre qu'il en voulait; c'était uniquement à la cupidité, qui en fait le but des aspirations de toute une vie. Il disait: Bienheureux les pauvres, mais les pauvres en esprit, c'est-à-dire ceux dont le cœur est complètement libre des convoitises pour les richesses matérielles. De ces pauvres là il en a toujours existé au sein de la plus grande opulence, comme il a toujours existé des cupides au sein de l'extrême dénuement.

Il reste vrai cependant que le détachement intérieur est moins facile au possesseur d'une grande fortune qu'à l'homme vivant dans la pauvreté effective; c'est la raison qui a donné naissance aux pauvres volontaires, soucieux avant tout de s'assurer les biens de l'au delà. Peut-être aussi de cette vérité faut-il conclure que l'esprit de l'Evangile condamne les modernes agglomérations de richesses entre les mains d'un seul, les monopoles, les trusts et autres organismes destinés à l'exploitation du public en faveur de quelques ploutocrates privilégiés. (1)— Mais ce que l'Evangile ne condamne certainement pas, c'est le travail, non plus qu'un souci modéré de nous procurer les moyens de subsistance à nous et à notre famille. Outre que ce souci est une nécessité, Jésus-Christ n'a nullement rapporté l'ordre du Créateur qui avait mis l'homme sur la terre, pour qu'il la travaillât, *ut operatur eam*.

Les ordres religieux, qui se sont assigné pour but l'imitation de Jésus, l'ont bien entendu ainsi. S'ils ont institué le voeu de pauvreté pour chacun de leurs membres, ils ont en même temps mis en honneur parmi eux le travail et la culture de la terre. Les grands défricheurs du sol de l'Europe n'ont-ils pas été des moines? Ils sont donc tout-à-fait conformes à l'esprit de l'Evangile les efforts tendant à faire rendre à la terre tout ce qui peut contribuer au bien être de la société.

Mais quelles lois doivent présider à la production et surtout à la distribution des ressources matérielles? Rappelons d'abord qu'à la base de toute exploitation d'une portion quelconque de notre planète est une loi physique. C'est le besoin qui l'a suscitée; et il n'y a pas fallu une grande science économique. Les premiers pasteurs qui poussèrent leurs troupeaux devant eux sur le plateau de l'Iran ou dans les plaines de la Mésopotamie ne se demandaient pas quel pouvait être le meilleur système de se nourrir ou même d'accroître leurs richesses. Quand la faim se faisait sentir, ils tendaient la main et cueillaient des fruits qui n'exigeaient aucune culture; ou bien ils

(1) Platon avait déjà dit:
 "L'or et la vertu sont comme deux poids mis dans les plateaux d'une balance, et dont l'un ne peut monter que l'autre ne s'abaisse."

égorgeaient un agneau, et en savouraient la chair rotie, assaisonnée de quelques lentilles, qui n'avaient pas réclamé non plus, pour sortir d'une terre vierge, de grandes connaissances en agriculture. Quand le soir était venu, ils entraient sous leurs tentes, tissées de la peau de leurs chameaux, et dormaient sans rêver de palais, ni de plafonds lambrissés d'or. Une fois que les familles furent devenues nombreuses et constituées en tribus, l'administration resta encore très simple. L'autorité du Patriarche ou doyen du groupement faisait loi. Une famille refusait-elle de s'y soumettre, ou bien menaçait-elle de ne pas vivre d'accord avec une famille voisine? elle détachait les pieux de sa tente, et conduisait ses troupeaux dans un espace libre qu'elle était sûr de trouver sans aller loin. Avec la constitution de la cité antique seulement commença le problème économique. Là les besoins de chaque individu se trouvèrent multipliés et personne n'était capable de subvenir à tous par sa propre activité. Un seul homme ne pouvait à la fois se procurer sa nourriture, son vêtement, son logement, ses outils... etc... de là vint forcément la division des métiers et des fonctions. Certains individus se consacrèrent à nourrir leurs semblables de pain et de viande; d'autres à les vêtir; ceux-ci à leur bâtir des demeures; ceux-là à leur fabriquer des instruments de travail; quelques-uns à les amuser... etc... Ainsi, par l'échange mutuel des articles nécessaires à la vie, personne ne manqua de rien. De plus, quelques contrées étant plus favorisées que d'autres pour la production ou la fabrication de tel ou tel article; l'idée vint naturellement de les échanger avec les produits spéciaux à d'autres contrées, et pour ce but d'en accroître la quantité. De là le commerce et l'industrie. Echange, trafic, commerce, industrie, voilà qui compliquait déjà les rouages de la société, toute primitive qu'elle fut. Par là dessus vint la division des humains en nations avec les barrières que chacune inventa pour se protéger contre les nations et les industries étrangères. Dès lors il y avait lieu à une science économique. L'art qu'un père avait dû déployer pour gouverner sa famille, il devait, devenu chef de cité ou de nation, le déployer pour le gouvernement de sa cité ou de sa nation. Malheureusement l'égoïsme s'en mêlant, le chef d'une nation ne vit dans sa

dignité qu'un moyen de se grandir et de s'enrichir lui-même; il ne songea qu'à multiplier les canaux capables de drainer jusqu'à lui les ressources de son peuple, afin de se créer des palais, s'entourer d'une fastueuse escorte, organiser de puissantes armées, se venger des princes voisins, en exterminant leurs sujets. Bientôt le peuple fut réduit à l'état de quantité négligeable: on ne parla plus que du prince. Tout ce qui pouvait augmenter la richesse et la gloire du Prince sembla légitime, et le peuple devait être fier de lui sacrifier son or et son sang. Ce furent les Souverains Asiatiques, les Nabuchodonosor et les Sardanapale, qui réalisèrent le mieux cet idéal du despotisme. A leur exemple les Satrapes et autres grands de l'Etat n'eurent qu'une préoccupation: faire servir leurs sabalternes à la satisfaction de leur ambition, de leur cupidité, ou de leurs voluptés, allant, pour mieux atteindre ce but jusqu'à prendre aux faibles leur liberté d'homme avec le fruit de leur travail; jusqu'à en faire des ilotes et des esclaves. C'était la force qui se chargeait de résoudre ainsi sommairement la question sociale. Le vieux monde païen ne connut guère d'autre solution. En Occident même, au plus beau temps de la civilisation de Rome, le patricien, mécontent de son esclave, se faisait un point d'honneur de le jeter aux murènes de ses viviers. Le christianisme, il est vrai, par la voix de ses martyrs réussit à inculper au monde civilisé cette vérité élémentaire que tous les hommes sont égaux devant Dieu, leur Père et créateur, que le plus petit d'entre eux a l'inaliénable propriété de ses facultés et des forces de son corps. Toutefois de la situation de l'affranchi romain à celle de l'ouvrier d'aujourd'hui il y a loin: des siècles ont été employés à franchir les étapes intermédiaires. Pendant tout le moyen âge, s'il n'y avait plus d'esclaves, il y avait des serfs attachés à la glèbe. Au dix-septième siècle La Bruyère nous a laissé la description du paysan ressemblant plus à une bête fauve qu'à un être d'apparence humaine. Faisons la part de la boutade. Il est certain que sous l'ancien régime les richesses étaient entre les mains de quelques privilégiés. Une hiérarchie s'était formée qu'on estimait intangible. A la tête le roi possédant le haut domaine sur tous les biens de ses sujets; autour du roi la noblesse; au-dessous

la bourgeoisie, et tout au bas la plèbe corvéable et taillable à merci. Dans l'esprit de la société d'alors c'était entendu. Dieu avait créé sur cette planète des ducs, des marquis, des comtes, des barons; à ceux-ci il permettait les équipages fastueux, les domestiques en livrée, le charme des salons, la propriété du sol. En bas le même Dieu avait placé de pauvres hères, qui n'avaient pour destin qu'à sarcler et labourer la terre au plus grand profit de leurs maîtres et seigneurs, comprimant du reste tout mouvement d'envie à la vue des châteaux, ou sur le passage des carosses, et attendant d'une autre vie une compensation à la misère transitoire de celle-ci. Je ne veux pas dire que cette conception de l'inégalité des conditions ne valut pas celle que s'en font aujourd'hui nos socialistes; encore moins veux-je dire que le clergé de l'ancien régime eut dû donner un autre enseignement, et par des harangues à la Rousseau ou à la Zaurès travailler à hâter la Révolution. Mais la Révolution est venue tout de même: avec la Révolution l'émiettement de l'ancien organisme et l'ascension, comme on se plaît à le redire, des classes inférieures au rang de classes libres et maîtresses de leurs destinées. Devant ce fait, les partisans à outrance du passé ont commencé à geindre; ils ont crié au renversement de l'ordre social, à l'usurpation du peuple, à l'éveil des pires instincts; ils ont vaticiné sur la prochaine destruction de la société tout entière; et ils ont appelé de leurs vœux un Souverain, qui, appuyé sur le sabre et la crosse, distribuant de nouveau des titres de comtes et de marquis, ferait reflourir la paix et la belle tranquillité de jadis, la tranquillité d'avant la date maudite de 1789. Hélas! ce souverain sauveur n'est pas arrivé, et de plus en plus les classes travailleuses ont pris de l'influence, sont devenues arrogantes et impérieuses: le suffrage universel leur a même mis tout pouvoir entre les mains. C'est alors qu'un groupe de catholiques s'est résolu à secouer le joug des vieux préjugés. Est-il bien vrai, se sont-ils dit que le mouvement démocratique est irrédûctiblement mauvais en son principe et en ses conséquences? Est-il donc contre l'ordre intrinsèque des choses que le peuple aspire à s'occuper de ses propres affaires, qu'il prétende intervenir dans le choix de ceux qui ont la mission de le gouverner,

qu'il demande à savoir où passe l'argent qu'on lui réclame par l'impôt; enfin qu'il préfère un gouvernement constitutionnel, voire une République, à une Monarchie absolue?

Pour rassurer leurs timidités, nos jeunes amis du peuple ont fouillé les Docteurs du moyen-âge; ils les ont consultés sur les principes constitutifs du meilleur gouvernement; ils ont appris que ces vénérables théologiens étaient loin d'entourer la royauté d'une auréole divine, qu'ils faisaient du Prince le serviteur du peuple pour le plus grand bien de la communauté, et qu'en somme un certain contrôle du gouvernement par les gouvernés était parfaitement équitable. La belle trouvaille! leur ont répliqué les sages de la vieille école. En théorie vous pouvez avoir raison; mais en pratique, où aboutissez-vous? Vous voulez faire le peuple son propre souverain! Hélas! vous le livrez aux pires aventuriers, qui, à force de l'aduler et de le berner lui arracheront ses suffrages, et une fois, maîtres du pouvoir, l'exploiteront de la façon la plus odieuse. Vous installez à la tête des affaires l'audace au lieu du mérite. Le danger n'est que trop réel, ont à leur tour répondu les catholiques incriminés, il est sous nos yeux. Que s'ensuit-il? Qu'il faut revenir à l'ancien régime? Mais c'est une utopie, ce qui dispense de toute autre considération. Ce qu'il s'ensuit, c'est qu'il faut aller au peuple; l'instruire, lui montrer de la sympathie, s'intéresser à l'amélioration de sa condition, et ainsi le soustraire aux hableries de démagogues effrontés qui ne cherchent qu'à fonder sur sa crédulité de coupables ambitions. Là dessus certains des nouveaux venus n'ont pas craint de s'appeler *démocrates*, non pour faire leur cour à la plèbe, comme de vulgaires ambitieux; mais pour ne laisser aucun doute sur la sincérité avec laquelle ils poursuivaient le bien du peuple; et pour mieux marquer la différence avec les exploiters du suffrage universel, ils ont ajouté le mot *chrétiens*, signifiant par là qu'ils entendaient guider le peuple vers l'idéal de l'Évangile, vers un gouvernement toujours plus juste et plus soucieux des intérêts de la nation. (1)

(1) Je ne dis pas que quelques jeunes démocrates chrétiens ne soient pas tombés dans des excès fort répréhensibles. Tel celui que cite le Chanoine

De même par rapport aux questions sociales. Les nouveaux apôtres se sont demandé: Mais enfin! est-il donc si étrange que l'ouvrier veuille débattre librement les conditions auxquelles il livre le travail de ses bras et de son intelligence, qu'il exige un salaire capable de le faire vivre suivant sa dignité d'homme, dans le milieu où la Providence l'a placé; qui le mette à même de se marier, d'élever une famille, de prendre un repos nécessaire? L'ouvrier est-il donc si extravagant, lorsqu'il prétend n'être pas un facteur négligeable dans la production de la richesse d'un pays, et lorsqu'il

Delassus [dans son "Problème de l'Heure présente"], ce Dabry, écrivant: "Ne pourrait-il pas y avoir le pèlerinage des prêtres, qui iraient se faire baptiser hommes?" Outrés aussi seraient non seulement ceux qui pactiseraient avec les socialistes athées; mais ceux encore qui admettraient certains principes révolutionnaires de la Démocratie moderne, tel le principe qui fait reposer le droit sur la majorité, supposant que nulle mesure, nulle loi, nul principe ne sont bons ou mauvais en soi, mais doivent être adoptés ou repoussés uniquement parce que la majorité d'une assemblée élue les approuve ou les rejette.

Seulement, ne l'oublions pas, si les Démocrates chrétiens prétendent rapprocher le peuple de l'Eglise, ils ne prétendent nullement reconcilier l'esprit de l'Eglise avec l'esprit du siècle [ce que certains de leurs adversaires leur attribuent à tort]. Ils savent aussi bien que n'importe qui l'impossibilité d'un pareil pacte; ils savent qu'on ne reconcilie pas les ténèbres avec la lumière. Mais qu'il y ait incompatibilité radicale entre la Démocratie et le Christianisme, c'est ce qu'ils nient. Ils affirment au contraire que la Démocratie, forme sociale et gouvernementale parfaitement admissible, forme inévitable, ajoutent quelques-uns, ne pourra exister que si elle a pour base les principes et les vertus du Christianisme. Sinon elle deviendra la démagogie, forme inférieure qui suppose avant tout le déchaînement des convoitises, l'envie, la tendance à tout abaisser à son propre niveau, l'incapacité de s'élever à la conception de l'intérêt général d'une nation, encore plus l'incapacité de rien lui sacrifier de ses intérêts particuliers, etc. Qu'en dehors du christianisme la plupart des démocrates n'aient pas l'idée d'une autre forme sociale, ce n'est que trop clair. C'est pourquoi il appartient aux catholiques de baptiser cette forme nouvelle de la société, de ne pas effaroucher le peuple en se proclamant les adversaires de la Démocratie, mot qui sonne agréablement à ses oreilles et où il pressent instinctivement l'appât du pouvoir. Arracher le drapeau de la Démocratie aux mécréants, tel est aujourd'hui le but des jeunes gens du "Sillon," cette avant garde de la grande croisade pour le relèvement du peuple. On peut ne pas admettre toutes leurs méthodes, on peut ne pas partager leur espèce de culte pour la forme démocratique et républicaine de gouvernement; mais du moment que sous les apparences un peu révolutionnaires, ils se proposent de refaire l'âme du peuple, de lui infuser le sens de ses responsabilités, de lui apprendre à distinguer entre ses vrais et faux amis, de lui inculquer le sens de la liberté et de la fraternité, qui pourrait les blâmer? ,

fait observer que si on évalue la part du capital dans cette production, il est simplement équitable d'évaluer également la part de son labeur, par conséquent d'en tenir compte dans la rémunération qui lui est dûe, et surtout de ne pas diminuer son salaire uniquement pour grossir les dividendes des capitalistes? L'ouvrier est-il si déraisonnable lorsqu'il réclame des garanties contre les accidents et lorsque voulant prévoir pour ses vieux jours, il insiste pour la fondation de caisses de retraites? Eh quoi? se sont exclamé les timides, vous allez agiter de pareilles questions devant la classe ouvrière. Mais ne voyez-vous pas que c'est réveiller le feu, qui couve sous la cendre. Imprudents! vous allez allumer les plus violentes cupidités et mener l'innombrable armée des mécontents au renversement de l'ordre social. Hélas! ont répliqué les vaillants lutteurs, ces vérités que vous ne voulez pas que nous disions au peuple, de peur qu'elles soient par lui travesties et deviennent un stimulant révolutionnaire, d'autres les lui ont dites avant nous, et malheureusement ils les ont abominablement altérées. Sous couleur de justice ils ont répandu par tout le pays de déplorables sophismes; ils ont prêché au peuple la révolte, ils ont attisé ses convoitises; ils ont fait miroiter à ses yeux un avenir chimérique, un ciel sur terre, auxquels ils ont sacrifié le vrai ciel de l'autre vie. Impies et terrestres eux-mêmes ils se sont efforcés de se rendre semblable la masse des travailleurs, pour en faire le soutien de leur fortune politique et de leur grossière ambition. Ils n'ont que trop réussi! Nous arrivons tard. A nous cependant d'éclairer les pauvres égarés! à nous de les soustraire à la duperie de leurs exploiters! Mais nous n'y parviendrons pas simplement en leur répétant quelques bonnes paroles sur la résignation à leur sort et sur la soumission à la volonté de leur créateur. Leur attention est trop éveillée du côté du bien être matériel et de l'amélioration possible de leur condition. A notre tour nous devons leur montrer notre intérêt pour leurs maux immérités, et notre sollicitude pour introduire dans la société une plus large justice sociale. Et voilà que, au scandale de certains pusillanimes, à la tête de ce grand mouvement démocratique, s'est dressée tout-à-coup la figure vénérable du vicaire de Jésus-Christ; voilà que du vatican est

partie cette admirable encyclique *rerum novarum* de Léon XIII, développant la doctrine catholique sur la question sociale, définissant les droits des ouvriers et des patrons, donnant aux uns et aux autres leurs limites, indiquant les règles à suivre entre employés et employeurs, etc... L'acte pontifical était de toute première importance. A la lumière de ce docte enseignement, la plupart des revendications ouvrières changèrent de nature aux yeux de bien des catholiques. En définitive elles parurent comme une étape de l'affranchissement inauguré par le christianisme, comme un élan incoercible vers cette justice sociale, qui fait partie de la justice du royaume des cieux qu'il nous est recommandé de chercher avant tout; comme une aspiration vers une plus complète application des préceptes évangéliques. A l'occasion de l'anniversaire de la publication de l'Encyclique Henri Bazire écrivait dernièrement en tête de l'Univers (16 mai 1905) : " Dans le recul des temps, cette date du 15 mai 1891 apparaîtra comme l'équivalent de ces actes des grands Pontifes *émancipateurs du peuple et législateurs sociaux*, qui façonnèrent les sociétés du Moyen Age; comme le point de départ du large mouvement catholique social, encore à ses débuts, mais qui, seul capable de résister à la poussée du socialisme révolutionnaire, finira bien par en triompher pour le bien du peuple... Les réactionnaires, conservateurs, libéraux de toute espèce, ont affecté de n'y voir que le rappel banal des principes de charité individuelle et de bonté, qui font l'honneur du christianisme. Par contre, des esprits peu réfléchis de l'avant garde démocratique chrétienne en ont fait la réconciliation de l'Eglise et de la démocratie moderne, et, ainsi qu'on l'a dit, un *christianisme d'élégie pour abbés beaux parleurs et jeunes gens à l'âme vague*. Les uns et les autres oublient ce qui constitue l'essence même de l'Encyclique, la proclamation des principes non seulement de charité, mais de justice, qui doivent être appliqués aux conditions modernes du travail en vue d'une réforme organique de la société. Que les conservateurs en prennent leur parti. Quand nous déclarons que les bases, non pas tant politiques qu'économiques de la société, sont mauvaises et branlantes; quand nous maudissons l'individualisme capitaliste; quand nous nous posons en champions

ardents de l'organisation syndicale; quand nous faisons appel à l'Etat en faveur des travailleurs, nous marchons simplement dans la voie, qui nous a été ouverte par l'Encyclique." (1)

Sous cette direction hardie du grand Léon XIII et de son successeur Pie X (qui cherche à soumettre à l'autorité ecclésiastique les jeunes énergies, mais nullement à les comprimer,) s'est singulièrement développée la grande école des catholiques sociaux, école très nettement distincte des autres écoles réformistes, également éloignée du socialisme et du libéralisme. Elle repousse le principe de la propriété collective, elle n'est pas avec Mirabeau disant que "la propriété n'est pas autre chose que le prix que paye au propriétaire la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses dépenses;" elle admet la légitimité de la propriété individuelle; mais elle n'a pour elle aucun culte superstitieux; elle ne la soustrait pas aux intentions du créateur dans l'organisation de ce monde, où la liberté humaine doit lui prêter son concours tout en restant dépendante de ses vues premières. Poussant jusqu'au bout la logique de ce principe, Mgr de Ketteler n'a-t-il pas dit "que la fausse théorie du

(1) Le prêtre lui-même, dans l'intérêt de son ministère, a compris qu'il lui était utile de ne pas être étranger aux questions sociales. Sans doute comme le rappelle Pie X dans son Encyclique aux évêques italiens, il ne doit pas oublier qu'il est avant tout l'ambassadeur de Dieu, que sa première mission est d'inculquer au peuple les vérités de l'autre vie et de lui fournir les moyens d'atteindre sa fin surnaturelle. Je ne dis pas qu'il conviendrait au prêtre de se mettre à la tête d'entreprises purement matérielles. Toutefois je ne saurais approuver des paroles comme les suivantes du chanoine Delassus "Quelle illusion de croire qu'en prenant la direction des oeuvres économiques, le prêtre gagnera le coeur du peuple! Il peut le faire par motif de charité, il doit en attendre peu pour le succès de son ministère sacré! L'expérience est là pour le démontrer, non seulement celle d'aujourd'hui; mais celle des siècles passés. Jamais les évêques ne se sont autant mêlés à la vie sociale, ne se sont autant occupés du peuple qu'au 18ème siècle. Leur dévouement n'a empêché ni la Révolution, ni leur martyre." ["Problème de l'Heure présente, I, p. 316]. . Le même écrivain cite cette phrase de St-Bonnet: "C'est pour un prêtre une trahison que de faire porter la question sociale ailleurs que sur la foi." Le bon chanoine est évidemment un mécontent. Il le dit du reste en termes clairs; il n'aime pas cette école qui se mêle d'ériger des fondations sociales; mais il lui prête des exagérations qu'elle n'a pas ou qu'elle doit corriger; il suppose qu'elle méprise les oeuvres de charité patronnées par l'Eglise, qu'elle parle au peuple plus de ses droits que de ses devoirs, qu'elle cherche avant tout à le rendre heureux sur terre, etc.

droit absolu de propriété était un crime contre la nature; car elle trouvait parfaitement juste de détourner pour la satisfaction d'une insatiable cupidité et d'une sensualité effrénée ce que Dieu a destiné à la nourriture et au vêtement de tous les hommes; car elle appelait justice le vol organisé." Certains catholiques sociaux ont pu estimer légèrement téméraires de semblables paroles. Il n'en reste pas moins que eux-mêmes ont fait sortir la science sociale de l'ordre physique et nécessaire, où l'avaient cantonnée les physiocrates du 18ième siècle, pour la faire entrer dans l'ordre moral; ils ont admis le bien commun de l'humanité comme loi suprême dominant tous les rapports entre travailleurs et capitalistes, entre pauvres et riches; ils ont adapté la propriété elle-même à l'utilité commune et n'ont pas craint d'énoncer cet axiome: "tout régime de propriété en contradiction avec la fonction providentielle et sociale de celle-ci la rend injustifiable aux yeux de la saine raison et fournit au socialisme ses arguments les plus puissants." Ils n'ont pas prêché la haine créatrice, comme l'ont fait les Jaurès et autres partisans du collectivisme; ils n'ont pas prôné une égalité absolue et chimérique; ils n'ont pas fait de l'Etat le régulateur de la production et le distributeur de tous les biens de la collectivité; mais ils n'ont pas non plus isolé l'individu, comme l'a fait l'école libérale; ils ne l'ont pas livré impuissant aux serres d'un industrialisme féroce n'aspirant qu'à faire suer aux travailleurs l'or des millionnaires. Ils ont réclamé que l'Etat reconnût l'organisation professionnelle, et qu'il se fit à un titre spécial la providence des travailleurs, qu'il les protégeât contre une exploitation abusive. Par voie de conséquence ils ont demandé la réforme du contrat de travail et sa réglementation collective, la limitation des heures de travail pour les adultes, l'extension de la capacité syndicale, l'assurance ouvrière obligatoire... etc... ainsi ils ont élevé la classe ouvrière à la dignité de *classe*, avec ses privilèges et ses droits mis sous la sauvegarde de l'Etat: ce qui vaut autrement mieux et ce qui est autrement réalisable que la *lutte des classes*, but principal du socialisme... (2)

(2) J'expose ici les idées des catholiques sociaux. Eux-mêmes dans leurs revues et discours, s'appliquent à faire ressortir en quoi leur doctrine favo-

Parmi les groupements de catholiques sociaux se distinguent en France, (pour nous borner à ce pays) celui de l'*Association catholique de la jeunesse française* et celui du *Sillon*. Après avoir tâtonné pendant un certain nombre d'années l'Association catholique semble avoir trouvé sa véritable orientation. Elle a ouvert ses cadres aux éléments populaires. A l'heure présente, à côté des hommes de travail et d'étude, elle compte un nombre considérable de paysans, d'ouvriers et d'employés. En outre des congrès régionaux les grands congrès nationaux tels que ceux de Chalons, d'Arras, d'Albi, lui ont donné un élan remarquable. Enfin sa doctrine s'est fixée. Elle a renoncé au régime corporatif, qui semblait être l'idéal de ses fondateurs, il y a plus de 25 ans, pour admettre la formule plus large de l'association libre dans la profession organisée. Ainsi "la variété des associations et dès lors, si on le veut, le caractère confessionnel de certaines d'entre elles, sont sauvegardés; et, tout en même temps, l'organisation de l'ensemble de la profession est requise. Ainsi comprise, ainsi insérée et encadrée dans le corps professionnel, sans rien perdre de son autonomie propre, l'*Association libre* ne peut être soupçonnée par personne d'isoler ou de détacher des intérêts communs de la profession le petit essaim de travailleurs qu'elle englobe et qu'elle éduque; et, grâce à cette contenance, les catholiques échappent au reproche de diviser le monde ouvrier, ils y pénètrent au contraire, entrent en lui, s'associent à lui, travaillent avec lui, avec leurs doctrines propres, avec leurs idées spéciales pour l'avantage de tous. Il était à craindre que les catholiques ne commissent dans le domaine social la faute qui, dans le domaine politique, les a, pour longtemps affaiblis; qu'ils voulussent faire une sorte de sécession, et qu'ils

rise les classes ouvrières. Ils en sentent la nécessité à cause de la suspension où ils ont été longtemps tenus de les mépriser et de n'avoir d'yeux que pour les riches et les grands. Je ne veux pas dire que les travailleurs n'aient que des droits; encore moins qu'ils n'aient pas parfois des exigences tout à fait déraisonnables, et qu'il faille uniquement faire sonner à leurs oreilles les abus des capitalistes. Mais ce qui est certain, c'est que pour mettre un terme aux grèves et autres exploits malheureux de la classe ouvrière, le moyen n'est pas de méconnaître ses revendications légitimes.

n'exposassent encore l'Eglise, puissance de vie et d'action, au grief d'être une boudeuse." (G. Goyau, *Univers*, 10 janvier 1905). Encore plus que l'Association catholique, le Sillon a pris à coeur de ne pas exposer l'Eglise au grief dont parle M. Georges Goyau. Il s'est élancé, avec une fougue toute juvénile, à la conquête de l'opinion. Ses membres se sont proclamés franchement républicains et démocrates. Avec ses cercles d'études, ses instituts populaires, ses réunions contradictoires il a cherché à pénétrer chez les adversaires, et à leur prouver la force indestructible de la vérité dont il est en possession. Mais en dépit de la variété des méthodes qui caractérise les différents groupements, un point unit toute la jeune génération catholique, c'est une orientation hardiment sociale et chrétienne. Mr Piou n'était que son interprète lorsqu'il s'écriait dans un de ses récents discours: "Quelque soit l'importance du devoir politique, il n'a pas le caractère impérieux et la haute portée morale du devoir social... Nous nous faisons d'une société vraiment chrétienne cette conception qu'elle n'a pas de mission plus haute que de rapprocher la condition des hommes et d'élever par le bien-être, l'instruction, la justice, celle des plus faibles et des moins heureux." (1) Henri Bazire au congrès d'Albi n'avait pas des paroles moins catégoriques. "Les jeunes catholiques, s'écriait-il, ont un idéal social, et on ne leur reprochera pas de le taire: c'est celui de la réforme organique et complète de la société individualiste sur les bases de l'ordre social chrétien et de la justice sociale... si quelqu'un dit que nous sommes des conservateurs et des satisfaits, je lui donne un démenti." Maintenant si nous voulons savoir pourquoi les jeunes catholiques sont des sociaux si fervents, Henri Bazire nous en donne nettement le motif. "Nous sommes sociaux,

(1) C'est là du reste de la bonne politique. Les Francs-Maçons, maîtres du Pouvoir depuis 25 ans, seront jugés et pesés tôt ou tard; ils seront trouvés avoir abusé ignoblement de leur position; il leur sera prouvé qu'ils n'ont pas répondu à l'attente des classes ouvrières, qu'ils les ont dupées, qu'ils ont menti effrontément pour arriver à satisfaire plus sûrement une haine grossière contre les éléments religieux du pays. Alors le peuple se tournera vers ceux qui lui auront témoigné leur sympathie autrement que par des phrases menteuses.

dit-il, parce que catholiques." C'est qu'en effet on a fini par découvrir que le catholicisme contenait d'admirables réserves pour la solution des problèmes sociaux. Seul il donne d'une part aux heureux de ce monde l'amour désintéressé des faibles, des petits et des souffrants en en faisant les représentants de Jésus-Christ; seul il enseigne le dévouement et la poursuite de la justice intégrale; seul il modère l'élan vers une richesse excessive en nous enseignant le détachement des biens du monde. Seul d'autre part il apprend aux déshérités des biens de la terre d'attendre avec patience l'avènement de plus de justice; il permet ainsi un travail fécond et pacifique pour l'élévation des classes inférieures, but, comme nous l'avons vu, des catholiques sociaux. En arrachant tout ce qui est mauvais dans l'âme, comme disait ce huron converti auquel on demandait ce que lui avaient fait les Robes noires, le christianisme supprime vraiment toutes les causes de désordre dans la société; tandis que le socialisme ne fait que demesuler la bête humaine et exaspérer toutes ses vilaines passions. C'est précisément parce que le socialisme a progressé que la vieille société se sent dans un si grand malaise, et que toutes les bases de l'ordre social semblent ébranlées. Depuis 1789, a dit M. de Vogue (*Heures d'Histoire* p. 201), la reconstruction du monde est en adjudication ouverte au plus offrant. Qui aura qualité pour arrêter les enchères, pour dire devant tel essai, à tel jour, adjudgé." Qui aura qualité pour cela? L'Eglise catholique seule. C'est elle qui a refait et restauré le vieux monde dans le Christ; elle qui a relevé la femme; elle qui a fait estimer le pauvre et le faible; elle qui a mis en circulation les idées de dignité humaine, de liberté, de fraternité, (2) d'égalité. Si ces idées sont étran-

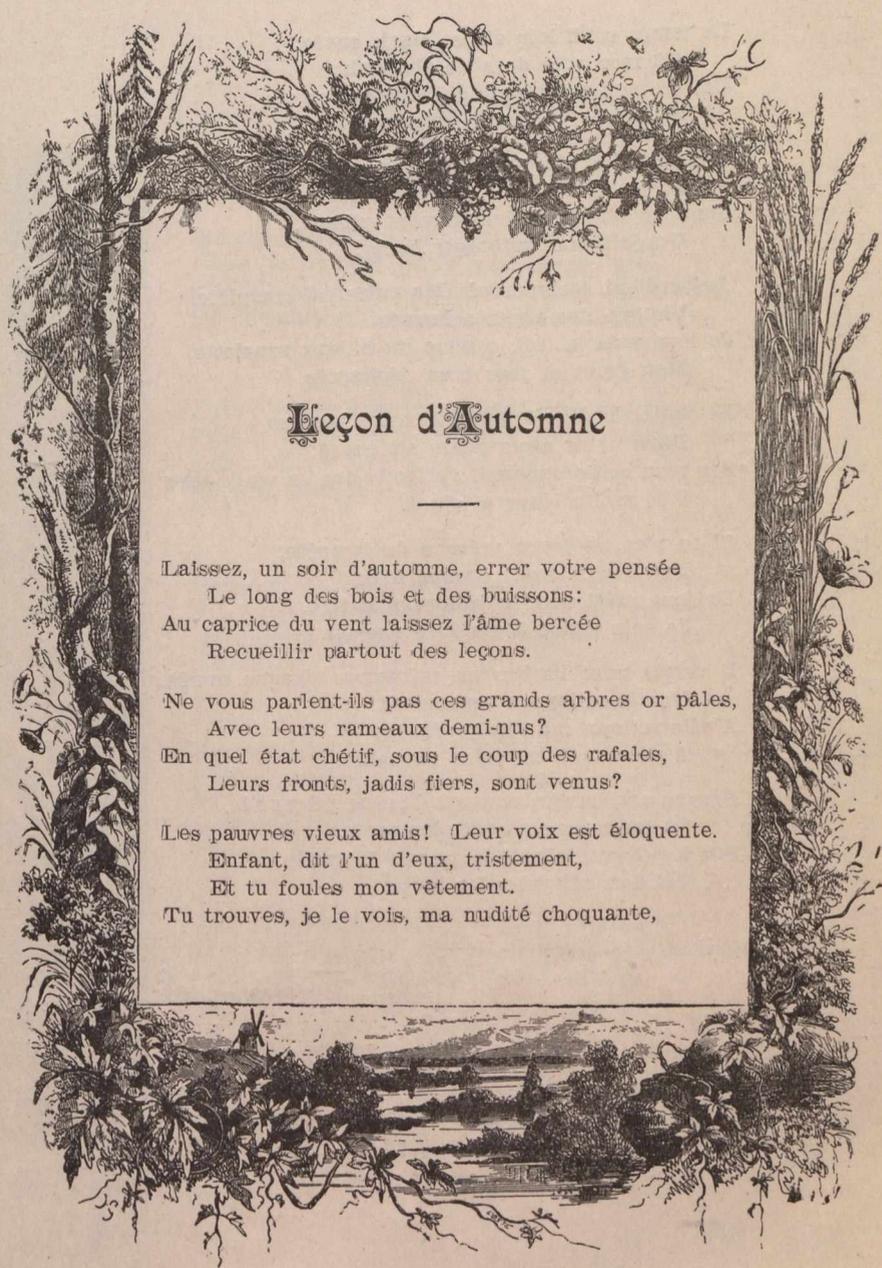
(2) "Dès qu'on emploie l'idée de fraternité, l'on est au coeur du catholicisme; car seul il la fournit et l'incarne dans une institution; seul il lui donne une valeur impérative et obligatoire; seul enfin il la sanctionne. Supprimez la paternité divine, détruisez la papauté, qui en est l'expression vivante, l'idée de fraternité manque de base logique de symbole positif. Supprimez l'obligation évangélique d'amour, l'idée de fraternité manque de valeur efficace. Supprimez cette sorte de parti pris divin, par lequel Dieu ne veut accorder la pleine vision de lui-même, aux hommes qu'à la condition qu'ils s'aiment et qu'ils travaillent à s'aimer, et l'idée de fraternité manque de sanction effective.

Le solidarisme, dont on fait grand bruit dans certaines écoles philosophiques et politiques, n'est qu'un plagiat à demi-timide, à demi-audacieux, de l'idée de fraternité." (H. Lorin—Univers—4 août 1905.).

gement déformées aujourd'hui, elle peut leur rendre leur signification véritable; les ressources guérissantes qu'elle renferme en son sein ne sont pas épuisées; ces ressources elle peut les adapter aux diverses conditions des malades. Voilà pourquoi les catholiques sociaux peuvent aller de l'avant avec confiance. Ils ont le véritable flambeau pour éclairer les générations à venir, et le véritable dictame pour remédier à leurs maux. Ce seront eux qui parviendront à faire une société non pas parfaite sans doute, car la perfection n'est pas de ce monde, mais une société moins agitée et plus habitable que la nôtre, eux, comme le disait M. Piou, qui par le *bien-être, l'instruction, la justice, élèveront* la condition des faibles et des moins heureux. Qu'on ne les traite pas de socialistes: car aux refractaires qui seraient tentés de leur donner ce titre H. Bazire a répondu: "Socialistes! nous les sommes alors avec les Ketteler, les Windthorst, les de Mun, les Vogelsang, les Decurtins, les Manning, les Gibbons, les Mermillod, avec les Pères de l'Eglise et les grands docteurs, comme saint Thomas, avec le Pape Léon XIII. Ce socialisme là porte un nom vieux de dix-huit siècles: il s'appelle le christianisme." Et c'est seulement quand ce socialisme là aura produit son plein effet que sera achevée l'évolution vers la justice sociale.

M. Tamisier, S. J.





Leçon d'Automne

Laissez, un soir d'automne, errer votre pensée
Le long des bois et des buissons:
Au caprice du vent laissez l'âme bercée
Recueillir partout des leçons.

Ne vous parlent-ils pas ces grands arbres or pâles,
Avec leurs rameaux demi-nus?
En quel état chétif, sous le coup des rafales,
Leurs fronts, jadis fiers, sont venus?

Les pauvres vieux amis! Leur voix est éloquente.
Enfant, dit l'un d'eux, tristement,
Et tu foules mon vêtement.
Tu trouves, je le vois, ma nudité choquante,

REVUE CANADIENNE

Le temps est-il loin où je faisais envie;
 Où mon sein de sève abondait;
 Où, de mon tronc gonflé, l'impétueuse vie
 En flots verdoyants débordait?

J'abritais les oiseaux sous mon touffu feuillage;
 Ils y faisaient en paix leurs nids:
 Combien ont évité tempêtes et pillage,
 Grâce à mes ombrages bénis?

Aujourd'hui, tout perdu! Ma ruine est complète.
 Victime des vents acharnés
 Je lève vers le ciel, comme un hideux squelette,
 Mon front et mes bras décharnés.

Et j'attends désolé que Décembre morose
 Dans notre atmosphère ait passé:
 Sur mon corps engourdi j'attends que sa main pose
 Son suaire blanc et glacé.

Si tu n'es un jouet précoce de tempête,
 Un jour tu seras comme moi;
 Un jour, petit ami, tu baisseras la tête.
 Je suis moins à plaindre que toi.

Il existe pour l'arbre un printemps chaque année.
 L'actif et joyeux renouveau,
 A vite fleuri ma tête profanée;
 Il ne reste à toi qu'un caveau.

Pauvre ami, songe, songe à l'heure solennelle,
 Où tes ans ne seront plus verts.
 Dès à présent fais-toi la parure éternelle.
 Qui doit affronter les hivers.

M. Tamisier, S. J.

A Montebello

I

Montebello, petit village des montagnes,
Oasis de bonheur perdu sous le ciel bleu
J'aurais voulu rester dans tes vertes campagnes,
Où l'homme sait encore vous prier, ô mon Dieu.

II

Pays d'espoir que rien ne salit, rien ne brise,
Fils de tes vieux pionniers, j'aimais ton sol charmeur,
Catholique et français, j'aimais ta jeune église
Portant un nom si tendre et si suave au coeur.

III

J'aimais ton blanc manteau de neiges éclatantes
Tes tempêtes du Nord qui hurlent en courroux,
Tes rapides traîneaux et tes "traînes" si lentes
Qui sonnent leur sonnette avec un son si doux.

IV

J'aimais aussi — je veux leur rendre hommage —
J'aimais mainte chaumière enfumée au plafond,
Où j'ai bu du bon lait, mangé du bon fromage
Et le bon miel sucré que les abeilles font.

V

Mais avant ces beautés que verse la nature
Avant tes moissons d'or qui naissent au printemps,
Avant ton Ottawa qui te sert de ceinture,
Par dessus tout cela j'aimais tes "habitants".

VII

J'aimais tes "habitants" à la foi mâle et ferme,
Solide comme un roc et douce comme un coeur;
J'aimais les travailleurs des champs et de la ferme,
J'aimais le Canada, je vous aimais, Seigneur.

J. M. Lehen

Troy [New-York].



A Travers les Faits et les Œuvres

En Extrême-Orient. — Des vues irréconciliables. — La nouvelle constitution russe. — L'entrevue des deux empereurs. — Une croisière anglaise dans la Baltique. — Une escadre française en Angleterre. — L'entente cordiale. — Le vice-roi des Indes. — Le ministère Balfour. — La situation politique. — La question irlandaise. — Le serment du roi. — En Norvège. — Le jubilé belge. — La crise du patriotisme en France. — Encore le sieur Hervé. — Catholiques et libres-penseurs. — La fête de Saint-Malo.

Le statu quo ne se modifie que très lentement sur le théâtre de la guerre en Extrême Orient. Les armées russes se concentrent de même que les japonaises. Les Japonais évaluent à 600,000 le nombre des soldats que le général Liniévitch aurait sous la main. C'est vraisemblablement fort exagéré, les généraux du Mikado ayant intérêt à grossir le chiffre des forces ennemies pour magnifier les futures victoires qu'ils espèrent remporter. Le colonel Gaedke, correspondant militaire du *Berliner Tageblatt* porte à 470,000 hommes l'effectif de l'armée russe, et à 430,000 celui de l'armée japonaise. C'est-à-dire que, si la paix ne se conclut pas bientôt, 900,000 hommes vont incessamment se ruer encore les uns sur les autres, s'entretuer et inscrire dans l'histoire, de leur sang répandu à grands flots, une nouvelle hécatombe.

Depuis quelques semaines, les Japonais se sont emparés de l'île de Sakhalin, qui faisait autrefois partie de leur empire, et que les russes leur avaient enlevée. Ils comptent la retenir définitivement, cette fois, en vertu du traité de paix qui terminera la guerre.

Cette paix est-elle prochaine ou lointaine? La conférence qui s'est tenue à Portsmouth, dans l'Etat de New-Hampshire, entre les plénipotentiaires russes et japonais, depuis le 10 août, n'a

fait que mettre en présence des résolutions apparemment irréductibles, sur plusieurs points importants. Le Japon demande une indemnité de guerre, la Russie refuse. Le Japon demande la cession de Sakhalin, la Russie refuse. Le Japon demande l'abandon des vaisseaux de guerre russes détenus dans les eaux neutres, la Russie refuse. Sur ces trois points importants, la divergence paraît absolue. En ce moment, la conférence est ajournée pour trois jours, et pendant ce temps, on va rédiger les protocoles de la besogne accomplie. Il ne faudrait pas croire que les travaux des plénipotentiaires ont été complètement sans résultat. La Russie a consenti à reconnaître l'influence prépondérante du Japon en Corée, à évacuer la Mandchourie, à abandonner ses privilèges sur la péninsule du Liao-Yang y compris Port-Arthur, à concéder à la Chine le chemin de fer de Harbin à Port-Arthur. En un mot, la Russie recule sur la plupart des points qui ont causé la guerre. On semble croire généralement que la présente conférence ne terminera pas les hostilités, mais qu'elle prépare les voies à une conférence nouvelle et décisive. Oui, mais en attendant les tueries inutiles vont se continuer en Orient. (1)

Pendant que ses envoyés luttent à Portsmouth, contre les demandes du Japon, le Tsar donne à son empire des institutions nouvelles. Le 19 août il a lancé un ukase dans lequel il annonce l'octroi d'une assemblée nationale, représentative et consultative. Cette chambre, appelée Douma, se composera de 412 membres dont 28 seront élus par les villes. D'après les dépêches, les élections dans les provinces et les territoires seront faites par un collège électoral composé : 1° des propriétaires de terres ; 2° par les électeurs urbains et 3° par des délégués des paysans.

Cette chambre d'assemblée n'est établie que pour l'étude préliminaire et la discussion des projets de loi, qui d'après les lois fondamentales, passent par le Conseil de l'Empire pour arriver à l'autorité autocratique suprême.

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le Japon a cédé la plupart des points en litige, et la paix est assurée.

Le terme d'office de la Douma sera de cinq ans, mais l'empereur pourra la dissoudre en tout temps.

Elle tiendra une session générale, mais elle pourra aussi s'assembler par sections, et la durée de ses sessions sera déterminée par l'Empereur. Le président et les autres officiers seront élus par les députés.

La liberté d'expression d'opinion est assurée aux députés sur les matières de la compétence de cette chambre d'assemblée.

Les ministres et les chefs de départements ne peuvent être membres de la Douma, mais ils pourront assister à ses séances et y donner des explications.

Les membres de la Douma ont le droit d'interpeller les ministres.

La Douma pourra traiter toutes les questions relatives aux nouvelles lois, l'abrogation ou la suspension temporaire, ou le rappel des lois existantes. Elle s'occupera aussi du budget, du rapport financier du contrôleur de l'Empire, des expropriations, de la construction des chemins de fer de l'Etat, de l'organisation des compagnies à fonds social.

La Douma aura aussi juridiction sur la taxation dans les provinces où il n'y a pas de Zemstvos.

Tout projet de loi après avoir passé par la Douma, ira au conseil de l'Empire et ensuite à l'Empereur.

Dans le cas de conflit entre la Douma et le conseil de l'Empire, la question en litige sera soumise à une commission conjointe.

Cette constitution donnera-t-elle satisfaction aux progressistes les plus avancés? Cela est peu probable. Ce n'est pas un régime parlementaire tel qu'on le pratique en Angleterre et chez nous que Nicolas II vient d'inaugurer. Il n'y a pas là de responsabilité ministérielle. Il n'y a pas même, à proprement parler, de pouvoir législatif complet. Mais c'est tout de même un pas en avant; on donne une voix à la nation, et cette assemblée nationale ne pourra manquer d'exercer une réelle influence sur les lois et sur l'administration. Il nous semble donc

que les amis des réformes pacifiques devraient accepter celle-ci, au moins comme un début, et faire l'essai loyal du nouveau régime.

* * *

Plusieurs incidents ont mis en émoi les cercles politiques européens durant les dernières semaines. D'abord l'empereur d'Allemagne, qui semble avoir un faible pour les actes sensationnels, a provoqué—du moins on l'affirme—une entrevue entre lui et l'empereur de Russie. A l'improviste Nicolas II a quitté sa capitale, et les deux monarques, à bord de leurs yachts respectifs, se sont rencontrés dans les eaux du golfe de Finlande. Que s'est-il passé entre eux? De quoi a-t-il été question? De la guerre orientale ou des affaires européennes? Dans tous les cas, cette entrevue intime des deux souverains, après les difficultés marocaines, a provoqué des commentaires peu favorables en France et en Angleterre. Le kaiser voudrait-il nouer une entente russo-allemande pour faire pendant à l'entente anglo-française? Et l'alliance franco-russe en éprouverait-elle un affaiblissement?

Quelques jours après cette rencontre théâtrale, l'Angleterre a semblé vouloir à son tour y aller de sa petite sensation. Et elle a annoncé soudain qu'elle enverrait une escadre faire une croisière dans les eaux de la Baltique. Si le gouvernement britannique espérait produire de l'effet, il n'a pas été désappointé. Les journaux de tous les pays ont longuement commenté la nouvelle.

“L'entrevue de Bjoerkoe, lisons-nous dans un journal parisien, a été le second incident de la campagne diplomatique engagée par l'empereur Guillaume contre l'Angleterre. Après avoir menacé la France, le kaiser ne pouvait manquer de cajoler la Russie. L'Angleterre n'a pas été longue à trouver sa réplique. Pour le Maroc, elle s'était contentée de se mettre derrière nous. Après Bjoerkoe, elle an-

nonce l'envoi d'une puissante escadre, (12 cuirassés, huit croiseurs cuirassés de premier rang) dans les eaux de la Baltique.

"Il y a cinquante ans que l'Angleterre n'avait envoyé d'escadre dans la Baltique. Elle y reparaît dans des conditions qui ne permettent pas de douter qu'il s'agit bien là d'une réplique directe à l'empereur Guillaume. Et c'est une constatation qui par le temps qui court ne manque pas d'intérêt.

"Une autre réplique sera celle du 7 août, c'est-à-dire le superbe accueil préparé à l'escadre française à Spithead. Le roi Edouard lui-même sera à Cowes pour donner plus de solennité aux fêtes organisées en l'honneur de la marine française."

Cette seconde réplique de l'Angleterre, si réplique il y avait, a été on ne peut plus imposante et agréable pour l'amour-propre français. L'escadre française a été reçue à Cowes avec des honneurs extraordinaires. Le roi Edouard VII s'y était rendu. Et dans un grand dîner donné par lui à bord de son yacht royal, s'adressant à l'ambassadeur de France, il a prononcé les paroles suivantes :

"Avant de porter un toast à la santé de M. le président de la République, je tiens à dire à Votre Excellence, le représentant de votre grand pays, le grand plaisir que j'ai à recevoir l'amiral Caillard et la belle escadre française du Nord.

"Je n'ai pas oublié l'accueil que vous avez fait à Brest à la flotte anglaise de l'Atlantique. Tous les marins ont été charmés de cet accueil, et j'espère que votre visite dans les eaux anglaises resserrera encore l'amitié qui nous unit.

"Je suis persuadé que l'entente cordiale entre les deux pays aura pour principal avantage de maintenir la paix.

"Etant si proches voisins, j'espère que nos bonnes relations continueront et se fortifieront.

"Je porte la santé de M. le président de la République, en même temps que je fais des vœux pour la prospérité de la marine française."

L'ambassadeur de France, M. Cambon, a fait la réponse suivante :

"Sire, permettez-moi de remercier Votre Majesté des paroles

qu'elle vient de prononcer, de la remercier au nom du président de la République française, au nom de mon pays. Ces paroles toucheront profondément le président et tous les Français mais elles ne les surprendront pas, car il y a longtemps que nous connaissons en France les sentiments qui animent Votre Majesté pour notre pays.

“ Nous savons tous que si à une certaine indécision de sentiments entre les deux peuples succède une ère d'entente et de bon accord, Votre Majesté a exercé une influence prépondérante dans ce rapprochement. Nous ne l'oublierons jamais.

“ Je porte la santé de Votre Majesté et je me permets d'associer la reine et la famille royale aux vœux que je forme du fond du cœur pour leur bonheur et leur prospérité.”

L'amiral Caillard et quatre-vingts officiers ont visité Londres où ils ont été conviés à un grand déjeuner par le lord-maire. Ils sont allés ensuite à Portsmouth où leur escadre s'était rendue. Là les démonstrations ont été également sympathiques. Les Anglais ont fait partout aux marins français un accueil enthousiaste. Il est clair que l'entente cordiale bat son plein.

Quant à la croisière de l'escadre anglaise dans la Baltique, l'émotion qui a suivi cette nouvelle au premier abord, surtout en Allemagne, s'est un peu calmée. On parle maintenant d'une rencontre amicale qui aurait lieu prochainement entre Edouard VII et l'empereur Guillaume. Une chose qui nous paraît incontestable, c'est que notre roi est à l'heure présente l'un des plus puissants facteurs de la paix universelle. Son influence, qui est grande, est éminemment pacifique. Puisse-t-elle s'exercer longtemps et efficacement pour le bonheur et la tranquillité du monde.

* * *

Puisque nous sommes en Angleterre, notons un changement important dans la haute administration de l'Empire. Lord

Curzon, vice-roi des Indes, vient de donner sa démission. Il était depuis longtemps en conflit avec lord Kitchener, le chef de l'armée dans la péninsule indienne. Et à la suite d'une volumineuse correspondance avec le ministère, il a cru devoir se retirer. C'est lord Minto, notre ex-gouverneur-général, qui devient à sa place, vice-roi des Indes. Lord Dufferin avait été l'objet de la même promotion, il y a plusieurs années.

La session du Parlement anglais est terminée. Monsieur Balfour a dû éprouver un soupir de soulagement lorsque la prorogation a eu lieu. Car, depuis plusieurs semaines la situation parlementaire était devenue très tendue, et chaque séance voyait naître pour le ministère un péril nouveau.

Dans notre dernière chronique nous n'avons pu que signaler l'incident dont le cabinet a failli être victime. Au cours d'une discussion relative à la question agraire en Irlande, un amendement de M. Redmond a été adopté malgré le gouvernement à une majorité de trois voix. Cette défaite du ministère a soulevé l'enthousiasme de l'opposition, qui a poussé aussitôt des acclamations bruyantes, et s'est mise à crier: "Démission, démission." M. Balfour a déclaré que le gouvernement allait aviser et la chambre s'est ajournée au milieu du tumulte. La décision du gouvernement a été annoncée à la chambre lundi, le 24 juillet. M. Balfour a fait une longue revue de la situation et des précédents. Il a affirmé d'abord, ce qui ne pouvait être discuté, que le ministère commandait encore dans la chambre des communes à une majorité normale de plus de 80 voix. Il rappela ensuite qu'une défaite accidentelle n'entraîne pas la démission d'un cabinet. Le gouvernement de lord Melbourne ne se retira qu'en 1836, après avoir été battu plusieurs fois auparavant. Il en avait été de même pour les ministères de Sir Robert Peel et de lord Palmerston. Quant à M. Gladstone, chacun des trois ministères qu'il présida, subit deux défaites avant qu'il se décidât à démissionner. Après ce rapide cours d'histoire parlementaire le premier ministre déclara que, suivant les précédents et les pratiques constitutionnelles, le léger échec subi par le gouvernement ne réclamait ni la résignation, ni une dissolution.

L'opposition s'est naturellement répandue en récriminations. Elle a accusé le gouvernement de lâcheté, de manque de dignité. Mais M. Balfour savait qu'il avait derrière lui une majorité ralliée et désireuse de réparer son inexcusable négligence de l'autre jour. Une foule de députés unionistes, jusque là trop peu soucieux de leurs devoirs parlementaires, étaient accourus de leurs affaires ou de leurs plaisirs, et le cabinet pouvait compter sur 75 voix de majorité au bas mot. Le premier ministre défia l'opposition de proposer une motion de non confiance, et, devant la certitude d'une victoire ministérielle, la gauche battit en retraite.

Cet épisode a rendu le parti ministériel plus vigilant et plus assidu. Et le cabinet a pu attendre sans encombre la fin de la session. Maintenant les grandes vacances sont commencées, et l'opinion commune semble être qu'il n'y aura pas d'élections générale avant 1906.

La tendance de M. Balfour est apparemment de reléguer la question fiscale au second plan, et de mettre au premier la question irlandaise. C'est ce qui avait inspiré le projet de remaniement des circonscriptions électorales. D'après ce projet, l'Angleterre aurait eu dix-sept sièges de plus à la Chambre des Communes, le pays de Galles un de plus, l'Ecosse quatre de plus, et l'Irlande vingt-deux de moins. Cette répartition nouvelle serait basée sur la population. Mais, disent les députés irlandais, l'Acte d'Union déclare que l'Irlande aura cent représentants dans la Chambre des Communes, et ce pacte constitutionnel ne saurait être violé sous aucun prétexte. L'objection est formidable. M. Balfour lui-même a compris que son projet était gros de difficultés et d'orages, et il l'a ajourné à la prochaine session. S'il y a des élections dans l'intervalle, nul doute que cette question sera posée devant l'électorat, et c'est bien ce que le gouvernement espère.

Avant la cloture de la session, la chambre des lords s'était occupée de la question du serment du roi. On n'en avait pas entendu parler depuis quelque temps; mais il paraît que le roi Edouard VII ne l'a pas perdue de vue, et qu'il désire sincèrement voir changer la formule outrageante pour ses sujets ca-

tholiques. On a donc travaillé à préparer une formule acceptable. Et voici ce qu'elle propose :

“ Moi par la grâce de Dieu, roi ou reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, je déclare et affirme solennellement et sincèrement, en présence de Dieu que je suis membre de l'Eglise réformée et officielle d'Angleterre. Je crois fermement que les trente-neuf articles et les livres liturgiques de l'Eglise sont d'accord avec les lois de Dieu et avec le vrai sens de la Sainte-Ecriture et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, pour assurer l'exécution des lois qui assurent la succession protestante au trône de mon royaume.”

Comme le fait observer un correspondant de Londres, “ la déclaration est comique surtout, en ce qui touche le titre de défenseur de la foi, d'origine papale et l'affirmation surprenante et téméraire que les articles et les livres liturgiques sont d'accord avec le vrai sens de l'Ecriture. C'est bien une affirmation *ex cathedra* faite par le chef d'une Eglise où un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques déclarent d'abord qu'ils ne savent pas au juste ce qui appartient à la Sainte-Ecriture et ce qui n'y appartient pas, que l'on ne peut admettre les interprétations bibliques d'autrefois, et qu'il est à peu près certain que les protestants actuellement en nourrice, repousseront en bloc, dès qu'ils seront d'âge d'homme, les interprétations actuelles.”

Cependant, quelles que soient les bizarreries de cette phratéologie officielle, nous ne saurions nous en plaindre du moment que l'insulte à nos croyances est disparue de la formule. Nous espérons donc que celle-ci sera adoptée.

* * *

En Norvège, le referendum qui a eu lieu sur la question de la séparation, a donné le résultat suivant : 368,200 pour la dissolution de l'union avec la Suède, 184 contre. C'est la quasi unanimité ! Aux dernières élections générales 236,641 votes seulement avaient été enregistrés.

La séparation paraît bien devoir être définitive. Et si nous en croyons les dernières dépêches, la Norvège va s'ériger en république. Car le plan en vertu duquel le prince Charles de Danemark aurait accepté la couronne a été abandonné.

* * *

La Belgique a célébré à la fin du mois dernier le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance. Sous la première république et le premier empire elle avait fait partie de la France. Elle était alors divisée en neuf départements : la Lys, l'Escaut, les Deux Nèthes, la Dyle, la Meuse-Inférieure, l'Ourthe, Jemmabes, Sambre-et-Meuse, les Forêts, qui eurent pour chefs-lieu : Bruges, Gand, Anvers, Bruxelles, Maestricht, Liège, Mons, Namur, Luxembourg. Les traités de 1815 séparèrent de la France les provinces belges ; elles furent annexées au royaume de Hollande, qui s'appela alors le royaume des Pays-Bas. Mais le peuple belge ne voulut pas consentir à porter longtemps ce joug. L'une des principales causes du soulèvement de 1830 fut l'iniquité du système électoral qui assurait la prépondérance politique aux provinces du nord, moins peuplées que celles du sud. L'interdiction du français dans les actes publics et judiciaires en fut une autre. Grâce à l'intervention de la France, la Belgique conquist son indépendance, et sur le refus de Louis Philippe d'accepter la couronne pour son fils, le duc de Nemours, ce fut le prince Léopold de Saxe-Cobourg qui devint le premier roi des Belges.

Les fêtes du jubilé de l'indépendance ont été magnifiques. Elles ont donné lieu à de superbes manifestations de patriotisme. Mais après ce jour d'allégresse nationale, une sourde inquiétude étreint le coeur des bons citoyens. La dernière session a vu naître un grave conflit entre le roi et son ministère d'une part, et l'immense majorité de l'autre, au sujet des fortifications d'Anvers. Et quelques paroles prononcées par le

roi durant les fêtes ont fait voir combien la situation est tendue. Il serait bien malheureux que le ministère catholique v. nt sombrer sur cette question.

* * *

La lecture des journaux français est bien souvent attristante durant les jours que nous traversons. Il y a actuellement en France, outre beaucoup d'autres sujets d'inquiétude et d'angoisse, une crise d'un nouveau genre. On l'appelle "la crise du patriotisme." Les doctrines les plus audacieuses et les plus odieuses s'évalent impudemment. On attaque sans détour l'idée de patrie, on veut la tuer dans les intelligences, et déraciner le sentiment puissant qu'elle fait germer dans les coeurs. Nous avons déjà signalé les criminelles incartades du professeur Hervé qui prêche la grève aux soldats et qui voudrait planter dans le fumier le drapeau d'Iéna. Un professeur parisien, M. Emile Bocquillon, a publié récemment un livre intitulé *La crise du patriotisme à l'école*, dans lequel il montre le danger que font courir aux jeunes générations scolaires l'infiltration des idées abominables du sieur Hervé et de ses émules. M. Ferdinand Buisson, le radical protestant et anticlérical dont nos lecteurs connaissent déjà la physionomie de persécuteur cautelex, a attaqué ce livre. Mais M. Goblet, ancien premier ministre radical qui en avait écrit la préface, l'a vigoureusement défendu. Et M. Bocquillon lui-même a répondu péremptoirement à M. Buisson. Celui-ci a prétendu qu'il n'y a pas de crise. "Pas de crise! s'écrie M. Bocquillon. Et de tous les points de la France, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, jusqu'à la Bourgogne et, hélas! jusqu'à la Picardie même, du vénéré M. Goblet, les groupements libres penseurs et socialistes font cyniquement chorus avec M. Hervé et reprennent à l'envi son cri sinistre de "grève" et de "désertion militaire"!

“ Pas de crise ! Plaise au ciel seulement qu'il soit encore temps de s'arrêter sur cette pente rapide—la pente de la secrète lâcheté masquée de grandiloquents sophismes !

“ Plaise au ciel que M. Goblet ait dit vrai en nous écrivant, à nous, instituteurs patriotes : “ Vous avez réveillé la conscience nationale et rendu ainsi un grand service à l'École et au pays ! ”

Il ne faut pas s'imaginer que M. Hervé reste muet au milieu de toute cette polémique. Il a publié un exécrationnable pamphlet ayant pour titre *Leur patrie!* M. Henry Houssaye, l'éminent académicien, auteur de 1814 et de 1815, en donne un aperçu dans *l'Echo de Paris*. D'après le sieur Hervé, la patrie, c'est un groupe d'hommes composé d'une minorité de privilégiés et d'une majorité de parias. Une patrie est par conséquent une abominable inégalité sociale, une honteuse exploitation d'une nation par une classe de privilégiés. Donc qu'est-ce que cela peut faire aux parias d'être Français, Allemands, Anglais ou Italiens ? Et par quelle aberration, par quel miracle de stupidité, les parias des diverses patries s'entretuent-ils pour l'honneur des dites patries ?

Conclusion : comme la patrie n'est qu'une mystification, il ne faut pas la défendre. Pour cela, les prolétaires n'ont qu'une conduite à tenir : à la déclaration de la guerre, désertion des hommes sous les drapeaux et grève des réservistes.

Voilà, résumée en quelques mots, toute la théorie qu'expose longuement M. Gustave Hervé dans son nouveau livre. Quant aux conséquences de cette levée générale de crosses en l'air, il ne s'en inquiète nullement, puisque, à son avis, peu importe aux Français de rester Français ou de devenir Allemands.

Voulez-vous avoir une idée encore plus précise des infamies écrites par ce mauvais français. Lisez quelques phrases extraites textuellement de sa brochure :

“ C'est la figure sinistre de Cartouche qu'évoque presque toute l'histoire de France. ”—“ Arrivé à ce point de déformation intellectuelle (qui lui fait saluer le drapeau), le patriote est bon à tuer ; il est à point pour l'abattoir. ”—“ Il n'y a dans le monde que deux patries : celle des riches et celle des pau-

vres.”—“Il n’y a pas d’honneur national là où il n’y a pas de sentiment national. Or, l’esprit de classe a tué en nous tout sentiment national.”—“ Nous trouverions déshonorant de nous rendre à un ordre de mobilisation en cas de guerre.”—“Les prolétaires n’ont pas de patrie.”—“ Il n’y a qu’une guerre qui soit digne d’hommes intelligents, c’est la guerre civile.”

Pauvre France! Voilà ce qui s’imprime, ce qui se publie chez elle, voilà l’aliment dont se repaissent des milliers de ses enfants. Jadis, le livre du sieur Hervé aurait été brûlé par la main du bourreau, et lui-même aurait subi le plus rigoureux châtiment pour son crime de lèse-patrie. Mais les gouvernants actuels de la France n’ont pas trop de temps pour faire la guerre aux religieuses, aux religieux, aux évêques, au Pape. A leurs yeux ce sont là les vrais ennemis du peuple français. Les religieux et religieuses, élite intellectuelle et morale de la patrie, les évêques ont édifié la France “comme les abeilles construisent leur ruche,” le Pape qui a tant de fois béni, glorifié la nation française, qui lui a décerné le noble titre de fille aînée de l’Eglise, voilà ceux contre qui il faut multiplier les chaînes, les proscriptions, les spoliations, les outrages. Quant aux sans-patrie, aux prêcheurs de guerre civile, aux docteurs de la décadence nationale, aux insolents blasphémateurs du patriotisme, on les répudiera doucement, mais ils continueront à marcher le front haut et à poursuivre sans crainte leur propagande maudite.

N’y a-t-il pas dans ce spectacle une saisissante leçon. Cherchez dans les rangs catholiques: vous n’y découvrirez que d’ardents patriotes chez qui le sentiment national est presque aussi vivace que le sentiment religieux. Si vous voulez trouver des antipatriotes, allez chez les libres penseurs et chez les sectaires; c’est là que se recrute toute entière la cohorte scélérate, des sans-patrie. Un tel contraste ne devrait-il pas ouvrir les yeux de tous ceux qui, dans les rangs républicains, ont souci de la grandeur française? Ne voit-on pas qu’il est grand temps de s’arrêter dans la voie stupide que l’on poursuit depuis vingt-cinq ans, et que ceux qu’il faut combattre ce ne sont pas les catholiques, mais les internationalistes et les ayphés du socialisme cosmopolite?

* * *

Le 23 juillet dernier ont eu lieu à Saint-Malo les fêtes pour l'inauguration de la statue de Jacques-Cartier. Elles ont été vraiment belles et imposantes. Nous y avons retrouvé un écho de nos grandes manifestations nationales canadiennes; car, là-bas, comme ici, la célébration a été à la fois religieuse et patriotique. Le cardinal Labouré a célébré une messe commémorative très solennelle. Le R. P. Janvier, dominicain, conférencier de Notre-Dame,—que l'on appelle maintenant M. le chanoine Janvier,—a prononcé un éloquent panégyrique du grand malouin qui a découvert la Nouvelle-France. Dans l'après-midi a eu lieu l'inauguration de la statue de Jacques-Cartier, érigée sur les ramparts de Saint-Malo, en face de l'Océan que le hardi capitaine sillonna tant de fois de sa nef audacieuse. Sur une tribune d'honneur figuraient l'amiral Leygues, l'honorable M. Turgeon, ministre des terres, forêts et pêcheries de la province de Québec; MM. Hector Fabre, commissaire-général du Canada en France; René Brice, Renouf, et La Chambre, députés; Tiercelin, président du comité d'honneur; le général commandant la brigade; le sous-préfet; le maire de Saint-Malo; Monsieur et madame Théodore Botrel, etc.

MM. René Brice et Tiercelin ont retracé en termes éloquents la vie de Jacques-Cartier. Mais la palme oratoire a été remportée par notre représentant, l'honorable M. Turgeon, qui a eu un succès du meilleur aloi. Nos lecteurs aimeront à lire cette appréciation du correspondant de la *Vérité française*.

“ En l'écoutant, on se sentait véritablement en France, dans la vraie, la bonne et belle France que ne connaissent point nos orateurs gouvernementaux. L'assistance, transportée, l'a couvert d'acclamations qu'on entendait du large, sur les bateaux. La voix puissante de l'orateur atteignait jusqu'aux fenêtres garnies de monde qu'on voyait au-delà des remparts, ornées de banderolles flottant au vent. Le spectacle était grandiose. Et quand l'orateur a rappelé par quels moyens le Canada a conquis sa liberté, on songeait aux grands orateurs grecs qui, par

leurs discours en plein air, prononcés comme celui-là devant des gens debout, assis, grimpés sur des pierres ou des tas de



L'Honorable ADÉLARD TURGEON, Député de Bellechasse
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la Province de Québec.

terre, stimulaient le courage des foules. Et les chapeaux s'agitait! Et les mots de Bretons, Bretagne, France, Canada,

s'entrecroisaient, surexcitant délicieusement cette foule de bons Français!"

Le correspondant de la *Vérité française* dit dans un autre endroit que "le jeune ministre du Canada est un orateur de premier ordre, plein de feu, d'éloquence et des sentiments les plus élevés." Evidemment M. Turgeon nous a fait là-bas le plus grand honneur; et nous sommes sûrs d'être l'interprète des lecteurs de la *Revue Canadienne* en lui offrant nos plus cordiales félicitations.

Théodore Botrel, à qui est dû, en grande partie, l'érection de ce monument, a été lui aussi acclamé lorsqu'il a lu son magnifique poème intitulé *Le Retour de Cartier*. Nous ne pouvons résister au désir d'en détacher ces strophes harmonieuses.

" Enfin, joie immense et profonde,
Moi, le marin sans feu ni lieu,
A mon pays j'apporte un Monde,
Des milliers d'Ames à mon Dieu...
Or, en retour, je ne réclame
Qu'une prière pour mon âme...
Et, pour mon corps, un coin désert
D'où je pourrai, la tête nue,
Aspirer la brise venue
Du Pays que j'ai découvert! "

* * *

Voici le coin désert que désirait ton Rêve,
Il est sur le Rempart où, désertant la grève,
Tu venais contempler la Mer
Profilant sur l'azur ta silhouette svelte
Et fouillant l'Infini de ton oeil bleu de Celte,
Fait pour scruter l'horizon clair.

Ah! tu rêvais l'Oubli, Cartier, sur ta mémoire!
Va! ne l'espère pas alors que plein de gloire
Tu ressuscites pour les tiens:
Les Ames de nos Preux planeront sur ta tête
Auxquelles se joindront, comme en ce jour de Fête,
Les Ames des Preux Canadiens!...

Car, malgré le dédain de quelque plat ministre,
L'insulte d'un Voltaire au sourire sinistre
Et l'ingratitude d'un Roi,
Les Canadiens — après notre abandon infâme
Sont demeurés Français, vois-tu, de cœur et d'âme
Et jamais ne t'oublieront, toi!

Les vers de notre poète canadien, M. Chapman, "des vers exquis," écrit le correspondant déjà cité, ont également soulevé les applaudissements de la foule.

Le 23 juillet 1905 restera un jour de glorieuses réminiscences pour Saint-Malo, et pour le Canada français.

Thomas Chapais.

Québec, 20 août 1905.

